

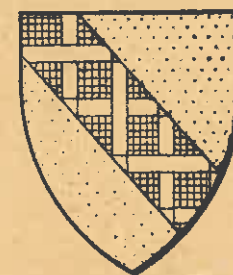
HISTOIRE
DE
MAULDE
(HAINAUT)

PAR

L'ABBÉ J.-B. J. CROQUET

CURÉ DE LA PAROISSE

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES



TOURCOING

Imprimerie GEORGES FRÈRE

FÉVRIER 1926

XIX. — EDOUARD-GUILLAUME ERREMBULT, comte Errembault, dit de Dudzeele, lieutenant-colonel au service des Pays-Bas, épousa en 1815 *Thérèse* DUBOIS, sœur de la femme de son frère Charles-Louis. Il légua en mourant, le 26 septembre 1830, ses biens à Auguste del Fosse et d'Espierres et à Léopoldine Errembault, ses oncle et tante. Ceux-ci partagèrent leurs biens entre leurs enfants : Adolphe eut la baronnie d'Espierres ; Léopoldine, mariée au baron Joseph de Chin, les terres du Ferromont et du Breucq ; Frédéric, marié à Henriette van de Kerkhove, la terre de Mansart. Ce dernier, mort à Maulde sans enfants, légua cette terre à Gustave del Fosse et d'Espierres, qui suit, XX.

XX. — GUSTAVE-MARIE-LÉOPOLD-GHISLAIN DEL FOSSE ET D'ESPIERRES, né à Tournai le 7 septembre 1832, épousa *Caroline-Julie-Catherine-Marie-Ghislaine* ERREMBULT DU MAISNIL ET DU COUTRE, née à Maubray, le 7 décembre 1840. Dont :

1. — *Xavier*, jésuite.
2. — *Auguste-Joseph-Alexandre-Ghislain*, né à Tournai le 25 novembre 1868, marié à Velaines avec *Lucie-Marie-Madeleine-Ghislaine* DE LA CROIX D'OGIMONT, née à Bruxelles, le 25 mars 1870. Dont postérité.
3. — *Armand-Henri-Ghislain-Marie-Joseph*, né à Tournai le 23 septembre 1870, épousa à Vitry-le-François la comtesse DU BOIS DE RIOUCOUR. Dont postérité.
4. — *Clara-Pauline-Marie-Albine-Ghislaine*, née à Maulde le 1^{er} juin 1872, religieuse du Sacré-Cœur à Jette.

X.

Froidmanteau et la Motte.

I. — LA SEIGNEURIE DE FROIDMANTEAU.

« La terre et seigneurie de Froidmanteau, franc-fief d'empire enclavé au village de Maulde, fief ample et mouvant de la cour de Grandmetz, se comprend en un château sur motte en-

tourée d'eau, basse-cour, maison de cense et édifices, vivier, jardin potager, verger, prés, pâtures, aulnois et terres labourables, contenant ensemble 38 à 40 bonniers ; en rentes seigneuriales d'argent, avoine, chapons et poules, dues au jour de Noël sur plusieurs héritages en dépendant. Item consiste ledit fief et seigneurie en toute justice haute, moyenne et basse, en droit de plantis sur les chemins et wareskais, droit de pêche, chasse, morte-main sur tous les manants de ladite seigneurie, confiscation des biens d'aubains et de bâtards. Et sont tenus de ladite seigneurie plusieurs arrière-fiefs. »

Les biens fonds de la manse seigneuriale s'étendaient sur le parc actuel, sur la campagne comprise entre les Brigaudes et les prés de Goudain, et sur celle qui va du Parc (Noir bonnier) jusqu'au pouvoir du Royaume. Ils se décomposaient en un bonnier de clos et jardin, 30 bonniers de labour, 4 bonniers 1/2 de verger et pâture, 3 bonniers 1/2 de prés et 3 quartiers d'étang.

Les fermiers connus de la cense de Froidmanteau sont : Adrien du Poncheau 1540-1557 ; Hermelz de le Haye 1558-1587 ; Pierre Chamart 1597-1613 ; Antoine Hellin 1614-1626 ; Jacques Hanneuse 1640-1647 ; Jacques Wattecamps 1654 ; Jean-Baptiste Defontaine 1670 ; David Petit 1693-1713 ; Pierre Wattecamps 1717 ; Pierre-François Lagache 1724-1735 ; Guillaume Renard 1742 ; Jacques-Charles Marchand 1752-1769 ; Antoine-Joseph Desmons-Marchand 1769-1789 ; Jacques-Joseph Delmarle 1789, puis Hippolyte de Saint-Martin.

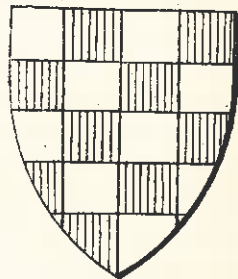
Quant aux rentes seigneuriales, elles comprenaient, vers la fin de l'ancien régime, 292 livres 4 sous 5 deniers en argent, 29 rasières d'avoine, 62 chapons et 8 poules. Nous indiquerons plus loin les héritages chargés de ces rentes.

II. — LES SEIGNEURS DE FROIDMANTEAU.

I. — Le premier seigneur connu est GRISOUL DE MAULDE, déjà cité plus haut.

II. — En 1382, PERCHEVAL DE LE CROIX.

III. — De 1392 à 1416, PERCHEVAL DE WACHUEL OU WACHUEL (*échiqueté d'argent et de gueules de vingt points*), descendant d'un cadet de la maison de Péruwelz, et Béatrix de Fontenelle, sa femme, sont seigneur et dame de Froidmanteau. Ce seigneur, dans un acte de 1400, rappelle et ratifie la fondation faite par son « tayo », Grisoul de Maulde, à l'église, aux pauvres et à la cure dudit Maulde, sur les biens et revenus de Froidmanteau.



WACHUEL

IV. — ANTOINE DE WACHUEL est cité comme seigneur et habitant le château de Froidmanteau dans un acte du 6 juin 1416.

V. — CATHERINE DE WACHUEL, sa fille ou petite-fille, épousa Collart du MOULIN. Par acte du 18 novembre 1457 devant la cour de Grandmetz, ils vendirent à noble homme Antoine de Wachuel, leur père et beau-père, la seigneurie de Froidmanteau.

VI. — ANTOINE DE WACHUEL, mourut en 1459.

VII. — COLLART DU MOULIN et sa femme rentrent alors en possession de Froidmanteau et sont cités dans les chirographes de 1460 à 1464, comme habitant Maulde.

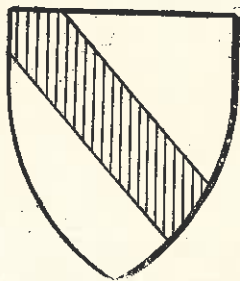
VIII. — ARNOULD DE SOLBREUCQ (*d'argent à trois tourteaux d'azur chargés chacun d'une étoile à six rais d'or*) et



SOLBREUCQ

seigneurie à leur fils aîné, Rasse, qui suit :

Marie DE LA CATOIRE (*d'argent à la bande de gueules*) sont seigneurs de Froidmanteau en 1471. Par leur testament du 20 novembre 1499, ils léguèrent cette

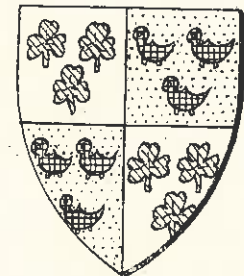


DE LA CATOIRE

IX. — RASSE DE SOLBREUCQ, seigneur de Froidmanteau, et son frère puîné, moururent sans enfants. Leur frère plus jeune, Nicolas, fut leur héritier féodal.

X. — NICOLAS DE SOLBREUCQ fit relief de Froidmanteau en 1507. Il épousa Jeanne DE GENLY avec laquelle il testa, le 14 novembre 1529, pardevant la cour de Mons, en présence de maître Jean Gobert, prêtre, notaire apostolique.

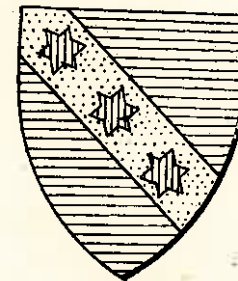
XI. — DAVID DE SOLBREUCQ, leur fils aîné, à qui fut attribué Froidmanteau, en fit relief le 17 février 1537. Il épousa Antoinette BACHELER (*écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois trèfles de sinople ; aux 2 et 3, d'or à trois merlettes de sable*), d'une famille tournaisienne; il en eut une fille unique, qui venait de naître quand il fut enlevé par une mort prématurée. Sa veuve, au nom de l'enfant, releva le fief de Froidmanteau le 8 septembre 1544.



BACHELER

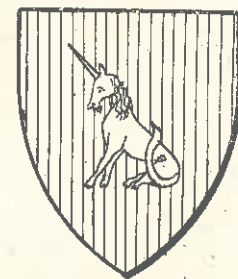
XII. — JEANNE DE SOLBREUCQ, à l'âge de 15 ans, fit elle aussi le relief de Froidmanteau, assistée de Jean Bachelier et de Guy Bernard, comme avoué. Elle épousa dans la suite ce Guy Bernard, mais mourut sans postérité.

XIII. — Son héritière féodale fut sa cousine germaine, Jeanne VINCHENT (*d'azur à la bande d'or, chargée de trois*



VINCHENT

étoiles à six rais de gueules), fille aînée d'Yolande de Solbreucq. Elle avait épousé en 1558 Jean FRANEAU (*de gueules à la licorne d'argent assise et la queue relevée sur le*



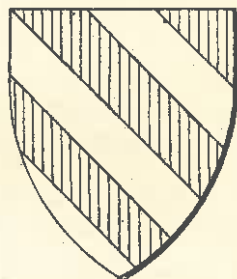
FRANEAU

flanc gauche), seigneur de Bourg à Pont et de Gaillart. Ils

vinrent habiter Maulde vers 1570 et donnèrent en 1577 la grosse cloche de l'église. Ils n'eurent qu'un fils, Claude, qui suit, XIV.

XIV. — CLAUDE FRANEAU épousa Marie BACHELER, fille de Pierre et de Geneviève du Bois. A cette occasion, ses parents lui attribuèrent la seigneurie de Froidmanteau « dans toute son étendue », et le 19 mai 1607, ils confirmèrent cette concession par un acte de « don d'entrevifs absolu et irrévocable » pardevant la cour de Grandmetz. Claude Franeau en fit relief le même jour. Il mourut quatre mois plus tard, laissant Froidmanteau à sa fille Jeanne, qui suit.

XV. — JEANNE FRANEAU, damoiselle de Froidmanteau, de Gaillard, de Caumont, de Beaumeteau, de Bourg à Pont, etc., était âgée de 15 ans, quand sa mère fit en son nom, le 30 octobre 1607, le relief de Froidmanteau. Elle épousa, le 28 mars 1613, par contrat devant les hommes de fief du Hainaut, Charles DE ROISIN (*bandé de gueules et d'argent*), écuyer, seigneur du Parcq, de Forest, etc., fils de Martin, chevalier, seigneur du Parcq, et d'Anne de la Hayé, dame d'Outrebecq. Le 14 juin suivant, il fit hommage pour la seigneurie de Froidmanteau, en la cour de Grandmetz.



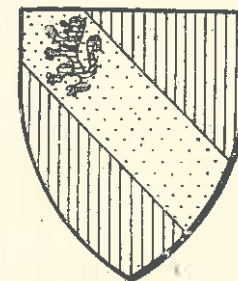
ROISIN

Les deux époux quittèrent Velaines et vinrent habiter Maulde en 1620. L'année suivante, à la Saint-Jean, fête du village, Charles de Roisin fit placer son siège au chœur de l'église, près de l'entrée de la sacristie. M. de Carondelet, seigneur de Maulde, s'offusqua de ce que le seigneur voisin osât le devancer de deux à trois pieds vers l'autel ; il y vit une atteinte à ses prérogatives féodales et pour faire respecter sa prééminence de premier seigneur « ayant toute justice en Maulde à l'exclusion des autres », en appela à la Cour de Flandre. Ce tribunal ordonna deux enquêtes contradictoires, le 4 octobre 1621 et le 8 février 1622. Les notables convoqués rappellent les usages anciens ; le curé avoue qu'il est parfois

incommodé par la longue épée du seigneur qui lui empêche l'accès de son siège sacerdotal ; de plus à l'emplacement choisi par lui doit se trouver l'entrée de la trésorerie que l'on doit construire. Dans sa défense M. de Roisin reproche au seigneur de Maulde de vouloir renouveler la querelle qu'il suscita en 1605 à son beau-père, Jean Franeau, à qui il contestait le titre de seigneur ès-communes justices en Maulde ; il rappelle la transaction qui mit fin au procès, grâce à l'intervention du curé, le 24 octobre 1615, et suivant laquelle M. de Carondelet avait droit de placer son siège au chœur, soit à droite, soit à gauche. « Comme il a choisi le côté de l'évangile, ajoute-t-il, lui a fait dresser le sien sous la verrière de sa famille et sur le tombeau de ses ancêtres. » Le 4 mai 1622, le tribunal prononça sa sentence : Carondelet avancera son siège plus près de l'autel comme il l'entendra, et Roisin conservera paisiblement le sien.

Cette solution donna satisfaction à tous, comme semblent le prouver les dons généreux faits à l'église de part et d'autre, peu de temps après le procès ; le remarquable banc de communion donné par M. de Roisin et sa femme, et le maître-autel à grand retable offert par M^{me} de Carondelet.

XVI. — ALEXANDRE-FRANÇOIS DE ROISIN, fils des précédents, écuyer, seigneur du Parcq, de Forest, de Caumont, etc., est cité comme seigneur de Froidmanteau à partir de 1654. Il mourut le 8 novembre 1678, ayant épousé Alix-Isabelle DE HÉNIN-LIÉTARD (*de gueules à la bande d'or, chargée en chef d'un lion d'azur, armé et lampassé de gueules*), décédée le 21 septembre 1690, fille de Jean, chevalier, sire et baron de Fosseux, etc., et de Jossine de Dion. Il en avait eu :

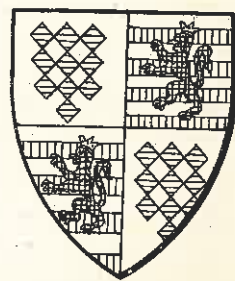


HÉNIN

1. — Maximilien-François, écuyer, prêtre, céda son droit d'aînesse à son frère ; il fut chanoine de Tournai et mourut à 64 ans le 14 avril 1703.

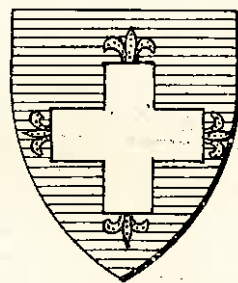
2. — Jean-François, qui suit, XVII.

2. — *Alix-Agnès*, décédée en 1677, épouse de *Louis-Ulrich-Herménégilde DE HAUDION* (écartelé : aux 1 et 4, d'argent à dix losanges d'azur, accolées et aboutées, 3, 3, 3 et 1 ; aux 2 et 3, fascé d'argent et de gueules, au lion de sable couronné d'or, brochant sur le tout), chevalier, seigneur de Ghieberchies à Béciers, de Pipaix, de la Catoire, né à Tournai le 20 septembre 1654, y décédé le 12 mars 1712, et inhumé à Béciers, fils de *Pierre-Ulrich*, seigneur desdits lieux, et de *Marie-Jeanne de Tenremonde*, dame de Bachy. Il avait épousé en secondes noces, le 3 mars 1683, *Jeanne-Hubertine de Warnant*.



HAUDION

XVII. — *Jean-François de Roisin*, chevalier, marquis de Roisin par lettres patentes de Charles II, roi d'Espagne, du 5 mai 1686, seigneur de Froidmanteau, etc., député de la noblesse des Etats du Hainaut, puis intendant de la province pour Philippe V, mourut après 1715. Il épousa *Marie-Thérèse-Hyacinthe LE DANOIS DE CERNAY* (d'azur à la croix alésée d'argent, fleurdéliée d'or), fille de Charles, chevalier, baron de Cernay et de Novion, seigneur de Raismes, de Robersart, etc., et de *Marie de Noyelles*, fille du Comte de Marles.



LE DANOIS

Ils eurent :

1. — *Philippe-François*, chevalier, capitaine aux Gardes Wallonnes à leur création en 1703, fut tué à la guerre de la succession d'Espagne, à l'attaque de Villa-Réal en 1706.
2. — *Marie-Thérèse-Joseph*, qui suit, XVIII.
3. — *Jeanne-Thérèse-Joseph*, abbesse de Forest-lez-Bruxelles en 1743, décédée à 73 ans, le 26 décembre 1756.
4. — *Marie-Françoise-Joseph*, décédée sans alliance.

XVIII. — *Marie-Thérèse-Joseph de Roisin*, héritière de Froidmanteau, épousa, vers 1720, *Charles LE DANOIS*, comte de Cernay, seigneur de la Grande Forêt de Raismes. Le 27 août 1721, ils constituèrent au profit du Chapitre de Tournai une rente au capital de 8000 florins. Ils moururent sans postérité et leur seigneurie de Froidmanteau passa par héritage aux de Lattre de Feignies.

XIX. — *Roger-Florent de Lattre de Feignies* (d'or à deux écus d'azur, l'un en chef à senestre, l'autre en pointe ; au franc-quartier de gueules, chargé d'une étoile d'or) et sa femme *Alexandrine LE VAILLANT DU THIL* (de gueules au soleil d'or), firent le relief de Froidmanteau le 27 janvier 1762, mais ils durent le vendre presque aussitôt pour couvrir leurs dettes ; le déshéritement en fut fait le 3 mai au profit de l'avocat Hocquart, de Mons, qui n'était sans doute qu'un command, car il résilia son achat, le 10 juin, au prix de 30.000 florins, au profit de *Jean-Baptiste de Pestre*, d'Ath.

XX. — Le seigneur de Feignies étant mort en juillet suivant, son fils *Adrien-Roger-Lamoral-Christian-Joseph de Lattre de Ressay*, seigneur de Feignies, de Bettrechies, etc., que le testament paternel avait déshérité, introduisit, le 10 août, pardevant la Cour de Grandmetz, une action en retrait lignager. La douairière de Feignies, tenue par les clauses du contrat de vente, de garantir l'acquéreur de tout trouble ou éviction, chargea de Pestre de faire opposition aux prétentions de son fils, mais la Cour de Grandmetz accorda le retrait demandé, par arrêt du 18 avril 1765. Un appel au Grand Conseil de Malines n'eut pas plus de succès, car ce haut tribunal, par arrêt du 6 juin 1767, confirma la décision des hommes de loi de Grandmetz, moyennant le remboursement du prix de la vente. Mais le nouveau seigneur de Froidmanteau greva sa seigneurie de lourdes hypothèques qui en occasionnèrent la saisie le 24 janvier 1775. Il mourut à Binche le 30 avril 1778, laissant deux enfants : Charles, qui suit, et Henriette.

XXI. — *Charles-Henri-Joseph de Lattre de Ressay* ne put faire face aux charges de la succession paternelle ; il fut forcé de vendre Froidmanteau, ainsi que les fiefs de Berme-

raing et de Hamart ; le prix de vente fut de 28.385 livres, plus 5000 livres au seigneur de Grandmetz. L'acheteur fut JEAN-BAPTISTE-ISIDORE COSSÉE DE MAULDE, qui plus tard épousa Henriette de Lattre, sœur du vendeur.

Froidmanteau appartient actuellement aux chanoinesses de Saint-Augustin du Cateau (Nord) qui y ont établi leur noviciat et un pensionnat de jeunes-filles françaises, dont nous parlerons plus loin.

III. — LES HOMMAGES DE FROIDMANTEAU.

1. — LA MOTTE.

Il a déjà été question de la Motte au chapitre des origines de Maulde. Après la période franque, on y trouve une seigneurie relevant de Froidmanteau, mais jouissant de toute justice, étendant même sa juridiction féodale, conjointement avec la cour d'Abaumont; en « commune justice » sur les héritages de Grand'Masure et d'Altière.

Le fief de la Motte consistait en une maison, granges, édifices, jardin, fossés autour de la basse-cour, et vingt bonniers de terres labourables à trois royages, dont l'un, de six bonniers, s'étendait au-delà du chemin d'Altière jusqu'au territoire de Herquegies, les autres comprenaient deux bonniers de pâtures et 3 bonniers de bois.

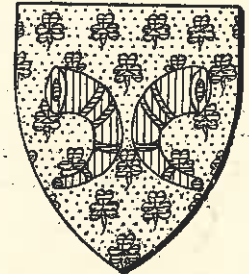
De la Motte relevaient deux arrière-fiefs, contenant chacun cinq quartiers : le *Long-Vivier*, appelé dans la suite les *Albrucques* ou *Albreucqs*, tenant aux terres de Rassoneamps et au waresquaix de Grand'Masure; et le fief de *Willaupréau*, tenant aux terres de la chapelle Saint-Jacques de Saint-Brice et à celles de la Motte et de la cense des Mortiers. Ces deux arrière-fiefs furent vendus par Claude d'Estavayé à Nicolas Imbert, qui en fit relief, rapport et dénombrement le 16 février 1577.

Voici la série des seigneurs de la Motte.

I. — PERCEVAL DE LA CROIX, seigneur de Froidmanteau et de la Motte, donna sans doute cette dernière seigneurie en apanage à sa fille Marguerite, qu'un acte d'arrentement du 16 mai 1400, qualifie « dame de la Motte ».

II. — SIMON DE LA CROIX, frère de Marguerite, est seigneur de la Motte en 1416.

III. — MARGUERITE DE LA CROIX, sa fille, épousa Philippe DE WAUDRIPONT (*d'or semé de trèfles d'azur, à deux huchets de gueules, adossés en pal, le pavillon en chef*), écuyer. Ce seigneur de la Motte eut, en 1445, de graves et longs démêlés avec Hugues de Maulde, au sujet de la création de leurs échevins ; un arbitrage du 23 juillet 1448 y mit fin.



WAUDRIPONT

IV. — JEAN DE WAUDRIPONT, fils de Philippe, lui succéda comme seigneur de la Motte en 1465. Le 20 décembre de cette année, il vendit au seigneur de Maulde le fief des communes justices qu'il tenait de la cour d'Abaumont ; le 26 du même mois, il lui céda le fief de Willaupréau et enfin le 15 janvier 1470, pardevant la cour de Froidmanteau, il lui vendit la Motte.

V. — HUGUES VII DE MAULDE, par testament du 6 mars 1472, légua cette seigneurie à son fils Arnould, qui en présenta le dénombrement à Nicolas de Solbreucq en 1507. Mais le fils d'Arnould, Léon DE MAULDE céda la Motte à la branche aînée, car, le 19 mai 1539, Hector de Clèves, époux de Guillemette de Maulde, en fit rapport à la douairière de Solbreucq, dame de Froidmanteau.

VI. — La Motte passa aux d'Estavayé, puis aux Carondelet, seigneurs de Maulde.

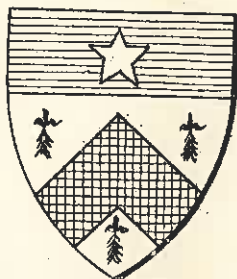
VII. — En 1652, Antoine Carondelet vendit la Motte à François HÉRIGUER (*écartelé: aux 1 et 4, d'argent au lion de sable ; aux 2 et 3, d'argent à une grenade, tigée et feuillée de sinople, ouverte de gueules*), échevin de Douai, surintendant du Mont-de-Piété, fils de Jaspard, échevin, et d'Antoinette Lemaire, sa seconde femme.



HÉRIGUER

VIII. — Son fils, *François HÉRIGUER*, né le 2 octobre 1653, seigneur de Corbehem, échevin de Douai, mourut le 9 février 1721 ; il eut entre autres enfants, Gaspar, qui suit.

IX. — GASPARD-FRANÇOIS-JOSEPH HÉRIGUER, né à Douai le 6 janvier 1699, seigneur d'Ecaries, conseiller au Parlement de Flandre, décédé le 20 février 1749, épousa le 29 août 1729, *Jeanne-Catherine DE BURGES* (d'argent au chevron de sable, accompagné de trois mouchetures d'hermines, au chef d'azur à une étoile d'argent), fille d'Adrien-Nicolas, conseiller au Parlement de Flandre, et de Jeanne-Françoise-Thérèse HÉRIGUER. Il en eut deux fils décédés en célibat, Adrien-François-Nicolas, le 13 novembre 1788, et Pierre-Melchior, le 11 avril 1779. Mais alors, le fief de la Motte était déjà depuis longtemps passé en d'autres mains, ayant été cédé, le 3 avril 1766, au prix de 28.964 livres tournois, par Louis-Joseph Bruneau du Hamel à la famille Crombez.



DE BURGÈS

Les documents de nos Archives nous ont aussi conservé quelques noms de censiers de la Motte : Georges Caille, en 1690 ; — Pierre-Joseph Isbecq, en 1696 ; — Pierre-François Isbecq, en 1709 ; — Joseph Lefebvre, 1721-1730 ; — Jacques-Augustin Baudry, 1754-1792. Depuis, les Dernaucourt.

2. — AUTRES FIEFS.

1. — *Le Bois de Froidmanteau* était un fief ample de 24 bonniers. Il fut divisé en deux fiefs, le bois de Froidmanteau et le bois De le Becq ou Billemont.

2. — *Le fief Antoine Delebecq*, contenant trois quartiers de terre. Ce fief fut donné par le Père Jésuite Antoine De le Becq, fils du bailli de Maulde, au noviciat des Pères Jésuites de Tournai le 19 juillet 1619 et s'appela désormais le fief des Jésuites. A la suppression de l'ordre, en 1785, il fut acheté par Jean-Baptiste Petit.

3. — *Le bois du Breucq et les Canniveries*. Le bois du Breucq, d'une contenance de 8 bonniers, compris entre le grand chemin d'Ath à Tournai et le territoire de Gallaix, est coupé en deux parties par un chemin agricole allant de la Diefflière au Breucq. Ce bien fut hypothéqué le 23 novembre 1639 par Ernest-Lamoral de Landas, seigneur de Florival, et Hélène d'Yve, sa femme, au profit de Gilles Errembault, greffier de l'échevinage de Tournai, qui ne tarda pas à en faire l'acquisition en même temps que de la seigneurie du Breucq. Le bois fut défriché en 1779 et 1780.

Sous ce bois s'étendent les Canniveries et le bois des Pauvres, ainsi décrits dans un bail de 1638 : « Un bonnier 1/2 de bois, nommé le bois des Pauvres, tenant au suivant et pardevant au chemin royal d'Ath à Tournai ; un demi-bonnier de pâture et aulnoit, que l'on dit les Canniveries, tenant au pré du seigneur de Maulde et au Grand Chemin ; item un demi-bonnier que l'on dit les Verdes Vallées, tenant aux prés des seigneurs de Maulde et du Fermont et audit chemin. » Le fief des Canniveries et le bois des Pauvres furent achetés le 7 octobre 1642, par le même Gilles Errembault aux dames Hélène d'Yve, épouse du seigneur de Landas, et Jacqueline d'Yve, épouse du seigneur de Lannoy.

3. — HÉRITAGES CHARGÉS DE RENTES.

Les héritages devant rentes au seigneur de Froidmanteau sont ainsi mentionnés dans les chassereaux de la seigneurie. On en comptait une trentaine : dix du Cygne à l'Épinette ; une douzaine de là au rejet Boucqueau, et les autres sur les Trieux.

1. — *L'hôtellerie du Cygne*, ainsi décrite dans un acte du 20 septembre 1459, par lequel Jean Bassée vend à Wallerand du Moulin, de Béclers, « un lieu manoir, grange, édifices et brasserie, avec plusieurs pièces propices à icelle brasserie, tenant au chemin qui maisne d'Ath à Tournay, à celui qui maisne à Froidmantiel et à la maison et héritage Gillart Martin ». Cette hôtellerie fut tenue par Jean Hennebaut, en 1621 ; Floris Caille, en 1647 ; Louis-Jean-Baptiste Fontaine, en 1661 ;

Jean-Baptiste de Hollande, en 1690 ; les Wattecampes, 1722-1738 ; Pierre-François Delcroix, hoste et censier, 1741-1777. Plus tard, les Cablieaux y installèrent une distillerie, exploitée par leurs successeurs, les Wattecampes, jusqu'en 1850.

2. — *Les Renardières*, comprenant six bonniers, plus trois quartiers d'aulnoit, dits autrefois les aulnois de Flandre, tenant à la Dieffière de Maulde.

3. — *Les Mauvais Campes*, ou trois bonniers et demi de terre de la ferme du Moncelez à Béciers, tenant au bois de Ghiebrechies et au chemin. En 1463, ils étaient arrentés à Gillart Leroux.

4. — *L'héritage des Oratoriens de Chièvres*, qui le cédèrent à Jean-Baptiste Petit.

5. — *L'Epinette* et le *Petit Vivier*, devant les bailles du seigneur. L'entrée du Château était fermée par une barrière ou grillage de bois.

6. — *Le lieu Butor*, de la contenance d'un bonnier, tenant au vivier de l'Epinette.

7. — *Les Trieux*, entre le chemin de la Croix Tassart et les bois du Fermont et de Ghiebrechies.

XI.

Seigneurie du Royaume.

L'illustre écolâtre de Tournai, Odon, devenu évêque de Cambrai, donna l'autel de Maulde à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, qu'il avait fondée en 1092. Cette donation date de 1109.

En même temps, les seigneurs de Maulde cédèrent à l'abbaye, qui, désormais, se trouve chargée d'assurer le service religieux de leurs vassaux et des habitants de leurs terres, la chapelle qu'ils avaient bâtie dans ce but, avec le terrain qui servait de champ de repos. C'est à leur généreuse intervention que l'église dut de posséder, dès l'origine de la paroisse, la terre située en face de l'entrée du cimetière et sur laquelle sont bâties les plus anciennes habitations de la place.

L'abbaye de Saint-Martin ne tarda pas à étendre son pouvoir au-delà de ces limites et à y annexer une partie notable de territoire.

Ces terres, devenues propriété ecclésiastique, ne relevèrent plus désormais que de l'abbé de Saint-Martin et échappaient à la juridiction de Grandmetz dont Maulde relevait au point de vue féodal.

La seigneurie de Saint-Martin fut donc rattachée au Tournaisis et ressortit à son bailliage jusqu'à la fin de l'ancien régime. On lui donna en conséquence le nom de *Royaume*, par opposition au reste du territoire de Maulde qui était *Empire*. Les chartes de Saint-Martin l'intitulaient « seigneurie qu'a l'abbé en la ville de Maulde *soubz le Royaume* ».

On a émis un doute à cet égard, basé sur ce fait que la « déclaration des revenus et charges de l'Etat de Tournay-Tournaisis », dressée à Paris le 23 octobre 1668, laquelle donne la liste des villages dépendant du Tournaisis, porte comme rattaché « administrativement » à cet état le Royaume à Maulde. Les 25 bonniers du Royaume n'auraient donc fait partie du Tournaisis qu'administrativement, après la conquête de Louis XIV, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668 et auraient fait retour à Charles III d'Espagne après la paix de Ryswick, par une convention signée à Lille le 3 décembre 1699.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, pas plus que ceux de Londres en 1518 et de Cambrai en 1529, ne modifia en rien la situation des terres de Saint-Martin à Maulde, de même que la paix de Ryswick respecta cette enclave du Tournaisis, dont les ressortissants portèrent toujours leurs différends devant la justice de Tournai.

Lorsque, par une charte du mois de mars 1240, le châtelain de Tournai, Arnould, reconnut à l'abbaye de Saint-Martin le droit de faire rendre justice dans ses alleux, à ses hôtes et tenants, l'abbé établit un bailli et des échevins en sa terre du Royaume à Maulde.

La première mention que l'on rencontre de cet échevinage se trouve dans un acte de 1246, par lequel la vente d'un jardin par Robert de Maulde est « werpie pardevant les hostes que

ly église de Saint-Martin et ly presbytère de Maulde ont audit Maulde ».

Un conflit de juridiction, qui avait éclaté entre le seigneur de Maulde et l'abbé de Saint-Martin, fut terminé par un compromis daté de « le nuit Saint-Marc 1323 » en ces termes: « Li religieux ont la justice sur leurs hostes et tenures à cinq pieds hors des héritages, et les seigneurs de Maulde ont ès rejets et au remanant des chemins et wareskais leur justice. »

Le pouvoir de Royaume à Maulde s'étendait exactement sur 25 bonniers 75 verges, dont voici le dénombrement :

1. — *L'ancienne cure*, dont l'emplacement est actuellement occupé par la maison de l'instituteur communal, la maison de ville et l'école des garçons.

2. — *La grange de la dîme*, où les dîmeurs remisaient les produits des dîmes de l'abbaye et du curé ; aujourd'hui, c'est un estaminet à l'enseigne de la « Maison communale ».

3. — *Le Camp Poirier*, contenant cinq quartiers compris entre la Place et les Capelleries, aujourd'hui convertis en jardins et vergers. En 1246, c'était une propriété de l'église.

4. — *La Haye de Maulde*, ancienne ferme de onze à douze bonniers de terres labourables et de prés, s'étendant des deux côtés du grand chemin de Tournai et du chemin du trieu de Saint-Martin. Dans ces terres étaient compris le Trieu Saint-Martin, de 6 quartiers autrefois boisés, et le bois de la Haye de Maulde, de 13 quartiers d'aulnois, entre les prés et le chemin du Trieu, mis en culture en 1783.

5. — *Le lieu Saint-Nicolas ou du Chêne*, maison avec jardinage et terre labourable d'un demi-bonnier, où pend l'enseigne « Saint-Nicolas », en face du Cygne. L'erreur de nos contemporains qui donnent à l'ancienne hôtellerie du Cygne le nom de ferme du Chêne provient de ce voisinage trop direct du Chêne.

6. — *La Petite Abbaye*, lieu et cense contenant cinq journels, tenant à l'hôtellerie du Cygne. Au XVIII^e et au XIX^e siècles, les Bernard et les Billouez-Bernard se succédèrent dans cette ferme.

7. — *L'héritage des Pères Jésuites*, avec deux bonniers de terre, aujourd'hui propriété de Joseph de Greeff.

D'après un compte de l'abbaye de 1422-1424⁽¹⁾, les rentes qu'elle percevait sur ses terres de Maulde comprenaient 3 l. 8 s. 4 d. en argent ; 4 ras. et 5 hotteaux d'avoine, à 18 s. la rasière, soit : 4 l. 3 s. 3 d. ; et 14 chapons 1/4 à 3 gros de Flandre la pièce, soit 41 s. 3 d. En totalité : 9 l. 12 s. 10 d.

XII.

La Justice seigneuriale et l'administration communale ; leur personnel. — La « Maison commune ». — Armoiries et sceau communal.

En 1680, un seigneur de Maulde, Errembault, président du Grand Conseil de Gand, constatait que « Maulde n'est pas un village, mais plutôt une paroisse, composée de plusieurs francs fiefs tels que Abaumont, Froidmanteau, Mansart, Fermont et Royaume. C'est pourquoi les actes portent : seigneurie de Maulde, Froidmanteau... Mansart en la paroisse de Maulde, Flandre... »

Cet agrégat de seigneuries distinctes, formant autant d'unités indépendantes, rendait en effet difficile l'organisation proprement dite en village, en « communauté » comme on disait alors, à cause de la dissemblance d'intérêts qu'eût amenée forcément dans cette organisation la diversité des seigneurs.

Juridiction seigneuriale.

Cependant, toutes ces seigneuries offraient des caractères communs dans leur administration et dans l'exercice de leur juridiction.

Il y avait, sous l'ancien régime, trois degrés de juridiction : la haute justice, la moyenne justice ou justice vicomtière, et la basse justice ou justice foncière.

La haute justice comprenait en elle-même tous les droits des deux autres ; elle atteignait les crimes les plus graves qu'elle pouvait punir par l'épée, le feu, la roue, la potence,

(1) Fonds de Saint-Martin, fards 389, aux Archives de l'Etat à Mons.

ou par la mutilation, le bannissement et les autres supplices. Les causes qui lui étaient exclusivement réservées étaient le meurtre et l'homicide, le rapt et le viol, l'incendie et le vol sur les chemins. Le haut justicier pouvait connaître de toutes les causes civiles et de police que des lois expresses n'exceptaient pas de sa juridiction.

La justice vicomtière ou moyenne justice se bornait ordinairement à une sorte de répression correctionnelle. En matière civile, le moyen justicier connaissait en première instance de toutes les affaires réelles, personnelles ou mixtes.

La basse justice ou justice foncière, confinée dans les héritages qui en dépendaient, n'excédait pas de simples amendes de police. En matière civile, le bas justicier pouvait connaître de toutes causes personnelles entre ses sujets jusqu'à soixante sols parisis.

D'ordinaire, le seigneur n'exerçait pas lui-même sa juridiction; il faisait rendre la justice par des officiers spéciaux qu'il nommait lui-même et révoquait à sa volonté.

Le Bailli. — Cet officier était le principal agent du seigneur, le représentant de ses droits et de sa personne; mais pour l'administration de la justice, ses fonctions consistaient uniquement à semoncer, à conjurer, c'est-à-dire à réunir les juges, hommes de fiefs ou échevins, et à provoquer leurs jugements, sans toutefois participer à leurs décisions. En un mot, il faisait les fonctions de ministère public. — Quand le bailli ne résidait pas dans la localité, il était suppléé par un « lieutenant » ou plus ordinairement par le mayer.

Le Mayer. — Cet officier était le premier, le *major* et le chef des échevins, dont nous allons parler. A vrai dire, il était « l'administrateur » des intérêts de la « communauté » composant la seigneurie.

Les Echevins et les Hommes de fief. — Les attributions des échevins, ordinairement au nombre de sept, y compris le mayer, embrassaient toute la gestion des intérêts communs, la justice, la police, la voirie, avec le pouvoir réglementaire. Ils procédaient aux actes de la vie civile : ventes, cessions, baux et hypothèques d'héritages, contrats de mariage et autres, par-

tages de successions, testaments, donations, tutelles et émancipations, etc. Mais leurs fonctions les plus importantes consistaient dans l'administration de la justice, qu'ils partageaient avec les *hommes de fief*, ceux-ci ayant connaissance des matières criminelles et féodales et les premiers, des matières civiles.

Quand des délits ou des crimes étaient commis dans l'étendue de la seigneurie, le mayer faisait appréhender les coupables et les traduisait devant la *cour féodale*, c'est-à-dire devant le tribunal des échevins ou des hommes de fief, pour être jugés et condamnés soit à l'amende, soit à la prison, au bannissement, soit même à la peine de mort. Dans ce dernier cas, l'exécution de la sentence se faisait au pilori ou à la roue de justice de la seigneurie. Le pilori de Maulde était établi à Caumont, sur la motte de l'ancien moulin; celui de Mansart, près de la chapelle, en face de l'entrée du parc; celui du Fermont, à la Louche, près du Pont de fer.

Nos archives nous ont conservé plus d'un exemple de condamnations capitales prononcées par nos cours féodales. En 1452, un seigneur de Dour, Jehan de Leuze, fut exécuté à Caumont pour crimes et maléfices⁽¹⁾. Le 29 avril 1659, une jeune fille de Maulde, coupable d'infanticide, fut attachée à la roue et suffoquée par le feu dans la justice de Ghiebrechies⁽²⁾. En 1560, le sergent de Mansart avait arrêté, sur le grand chemin d'Ath à Tournai, un assassin, Pierre de Mourmault, qui fut condamné à mort et exécuté par l'épée; son cadavre fut exposé sur la roue de justice dressée près de la Verde Vallée. Mais, prétendant qu'à elle seule appartenait le droit de justice sur ladite route, la dame de Maulde fit emprisonner le sergent et abattre le gibet du Fermont. Le Conseil des Flandres, saisi de l'incident, donna gain de cause au seigneur du Fermont⁽³⁾, et par lettres patentes du 9 septembre 1564, Philippe II lui octroya le droit de haute justice et l'autorisa à dresser son gibet sur ses terres à la Verde Vallée⁽⁴⁾.

Comme on ne pouvait exiger de ces juges ruraux les connaissances juridiques et le degré d'instruction nécessaires, ils

(1) Compte du bailli, 1451-1453.

(2) Registre aux décès de Maulde.

(3) 19 février 1563.

(4) Original scellé aux Archives de Mansart.

prenaient soin, avant de prononcer leurs sentences dans ces causes criminelles, de recourir aux lumières et de prendre l'avis d'hommes compétents, avocats et conseillers accrédités près des tribunaux, et des magistrats des grandes villes, où se rencontraient plus de garanties de savoir et d'expérience ; cela s'appelait « aller à l'enquête, aller en conseil ou à sens ». Nos juges locaux, lorsqu'ils reconnaissaient « que de dire loy ni faire jugement ils n'estoient sages, ni d'accord ensemble, sans préalablement avoir le Conseil et l'avis de leur chef-lieu, MMgrs les prévôt, jurés et eschevins des halles de Valenciennes », déléguaient l'un d'eux pour aller soumettre la cause aux Magistrats valenciennois et prendre leur avis. Ajoutons que des sentences de nos cours féodales on pouvait faire appel au Conseil de Frandre.

Le Greffier et les Sergents. — Un greffier, nommé aussi par le seigneur, était chargé de rédiger les actes de la Cour féodale et de les conserver dans le « ferme » ou coffre où se déposaient les archives de la Seigneurie. Enfin un ou plusieurs sergents, ayant pour fonctions d'exécuter les ordonnances, de faire les exploits et de veiller à l'ordre public, complétaient le personnel de la justice seigneuriale.

Tout ce personnel était généralement choisi parmi les notabilités de la seigneurie et les diverses fonctions que nous venons d'indiquer furent toujours un honneur pour les familles où se recrutaient leurs titulaires. Aussi avons-nous recueilli avec soin, au cours de nos recherches, les noms des baillis, des mayeurs et des échevins de nos diverses seigneuries, certain qu'un grand nombre de familles de Maulde seront heureuses de trouver dans les listes qui suivent les noms de leurs ancêtres.

1. — Seigneurie de Maulde et cour d'Abaumont.

Baillis. — Jean du Breucq, 1392. — Jean de Maulde, bâtard, 1445-1465. — Jean des Marghais, 1485-1516. — Michel Lebailly, lieutenant, 1544. — Michel de Bermeraing, 1545. — Jehan de Billemont, vers 1580. — Antoine de le Becq, 1574-1577. — Adrien de le Vigne, lieutenant, 1577. — Michel L'Olivier,

lieutenant, 1604. — Pierre Stamps, 1622-1625. — Jacques le Leup, 1631-1652. — Lambert Chevalier, 1652-1675⁽¹⁾. — Charles-Philippe Meuret, 1680. — Jacques Hennepin, 1681⁽²⁾. — Charles-Philippe Meuret, 1682-1684. — Jacques Hennepin, 1685, mort le 4 avril 1689. — Nicolas de Lorthioir, 1690-1693. — Alexandre-Frédéric Haillet, 1694⁽³⁾. — Charles-Philippe Meuret, 1702-1716. — Philippe-Guillaume Dujardin, 1727-1730. — Jean-Pierre Delcambe, 1733-1748. — Antoine Marcotte, marchand de Leuze, 4 août 1749 - 6 novembre 1751. — Ducoron, 1751-1758⁽⁴⁾. — Noël-François-Joseph André, 1764-1769. — Sleipens, 1771. — André-Joseph Leclercqz, 1778-1796.

Mayeurs. — Ernoul de Quaroube, maire de Wauthier de Maulde. — Jacquemart le Marescault, 1445. — Jacquemart Haneuse dit Libert, 1458. — Jean de Kiefrieu, 1517. — Jean Descaubecq, 1557, mort en 1558. — Jean Thonneau, 1600-1607. — Charles Pottier, 1616-1622. — Jean Lekeux, 1629. — Jean Culem, lieutenant, 1659-1668. — Jean Liétart, lieutenant, 1668. — Philippe Deparis, 1672. — Guillaume Dujardin, 1679 et 1697. — Pierre Beausire, 1691. — Eugène-Alexandre Michel, 1698. — Philippe-Guillaume Dujardin, 1701-1712. — Guillaume Renard, censier de Bruauvent, 1727-1731. — Jean Billouez, 1731-1735. — Simon Fourez, 1740-1748. — Arnould Hautem, 1748-1753. — Noël-Joseph Defontaine, 1754-1766. — Noël-Joseph André, fermier de l'Hôtel, 1766-1774. — Pierre-François Delmée, 1792-1794. — Henri-Joseph Quensier, 1795.

Echevins et Hommes de fief. — Adam de Rocourt, Jake-niel Petit, Mahiul Fauviaul, Ernoul li Flameng, Arnioul et Gilles de le Cambe, 1286. — Jean de le Woncamp, Mathieu Haneuse dit Libiert, Jean Musiau, Antoine de Maulde, 1443. — Jehan de Maulde, Piérart Hocquet, Jack Platoul, 1445. — Fremin Libiert dit Haneuse, Colart le Tourneur, Jehan de le

(1) Il fit une chute mortelle dans l'escalier d'une maison de Tournai le 4 octobre 1675. « Sepultus in ecclesia Maldensi. »

(2) Quand la terre de Maulde fut confisquée, il refusa d'abandonner la cause de son seigneur, M. de Fariaux, et se retira à Ath, d'où il était originaire. L'intendant de Flandre, Le Pelletier, nomma d'office, le 21 février 1682, François d'Archies, de Tournai, qui fut remplacé le même jour par Meuret.

(3) Nommé d'office par l'intendant du Gué, quand la terre de Maulde fut de nouveau confisquée.

(4) Le greffier Simon fut alors nommé bailli provisionnel.

Voucamp, Paul *Chiret*, Piérart *Ravet*, Grard *Chucard*, Hacquinnet *Remy*, échevins des Communes justices, 1448-1458. — Jehan *Botoul*, Anthonin de *Maulde*, fils de Jean, Piérart de le *Becque*, Jacquemart *Canivet*, hommes de fief, 1465. — Jean de le *Vau*, Jean de *Lattre*, Jean *Carlier*, Antoine *Platou*, Baudart du *Kiefrieu*, 1517. — Martin *Legrand*, curé, Légier *Wasteau*, Arnould de de *Vigne*, Jehan *Deroissart*, Jehan *Corbisier*, Grard *Philippes*, Jehan *Lolivier*, hommes de fief, 1545. — Jehan *Deroissart*, Adrien du *Ponceau*, Michel *Lebailly*, Jehan *Corbisier*, 1552. — Paul de *Bermeraing*, Adrien de le *Vigne*, Jehan du *Bois*, Pasquier de le *Barberie*, Arnoul le *Clercq*, hommes de fief, 1574. — Charles *Pottier*, 1597-1640. — Anthoine *Manart*, Simon *Jouret*, 1604. — Jean *Duchemin*, 1604-1607. — Jérôme *Cailleau*, 1604-1608. — Antoine *Corbisier*, 1605-1623. — Mathieu *Lolivier*, 1607. — Jean *Corbisier*, 1631-1668. — Jean *Bloyart*, Jean *Carré*, Jacques *Culem*, Abraham *Clément*, Jacques de la *Haye*, Floris *Caille*, hommes de fief, 1640. — Jean *Liétard*, 1654-1692. — Georges *Caille*, 1654-1697. — Jean et Hubert *Mannart*, Guillaume *Wannez*, 1659. — Jacques *Hennepin*, 1659-1681. — Jean *Culem*, 1664. — Hercules *Parent*, 1664-1668. — Nicolas *Lefebvre*, 1664-1672. — Guillaume *Wain*, 1672. — Pierre *Beausire*, 1680-1694. — Jacques *Caille*, 1680-1702. — Philippe du *Jardin*, Amand *Fouret*, 1680. — Jean *Deparis*, 1681-1694. — Philippe *Chrétien*, André *Herrier*, 1685. — Nicolas *Lefebvre*, Martin *Fournier*, Gilles *Despier*, Sébastien *Leborgne*, Pierre *Delattre*, 1691. — Jean-Baptiste *Culem*, 1694. — Jean *Billouez*, 1697-1724. — Antoine *Boiteau*, 1697-1702. — Hubert *Audré*, 1697-1730. — Jacques *Hennebique*, 1697-1710. — Philippe *Locquegnies*, Martin *Fournier*, 1697. — Maurice *Hautrive*, Antoine *Boiteau*, 1698. — Jean *Delcambe*, Alexandre *Defontaine*, 1701. — Pierre *Defontaine*, 1702. — Jaspert *Hannot*, 1702-1707. — Philippe *Deparis*, D. *Petit*, Maximilien *Wattecamps*, 1707. — Jean-Baptiste *Liétar*, 1710. — Gaspar *Barbieux*, 1711. — Jean-François *Beausire*, 1712. — Joseph *Lefebvre*, 1712-1738. — Jean-Baptiste *Deparis*, 1729-1756. — Pierre *Cailleau*, Pierre *Boiteau*, A.-J. *Dujardin*, 1729. — Noë-Joseph *Defontaine*, 1729-1754. — A.-A. *Delcambe*, 1731-1751. — A. *Descamps*, Jean *Billouez*, 1731. — P.-F. *Wattecamps*, 1734. —

P.-J. *André*, 1734-1748. — N.-J. *Defontaine*, A.-J. *Dujardin*, François-Joseph *André*, hommes de fief, 1737-1764. — Jacques *Dumoulin*, Jean-Baptiste *Wallez*, 1744. — Jacques-Albin *Maurage*, 1747. — Pierre *Caille*, 1747-1750. — P.-J. *Defontaine*, 1748-1750. — J.-F. *Lefebvre*, Simon *Fourez*, P.-J. *Deparis*, P.-F. *Dewattine*, 1750. — Pierre-François *Quensier*, Louis-Joseph *Casse*, 1755. — Jean-Philippe *Auvertin*, 1760. — Jean-Baptiste *Delmée*, Pierre-François *Vendredi*, 1761. — Jean-Baptiste *Delhaye*, 1762. — Jean-Baptiste *Deparis*, Joseph *Delhaye*, 1766. — Jean-Baptiste *Altruy*, Jean-Baptiste *Soyez*, 1766-1770. — Pierre-Charles *Parent*, 1766-1768. — Jean-Baptiste *Leclercq*, Charles-François *Dassonville*, 1774. — N.-J. *André*, P.-J. *André*, P.-F. *Defontaine*, N.-F. *Defontaine*, P.-J. *Deparis*, A.-A. *Delcambe*, Joseph *Delhaye*, J.-S. *Delbauffe*, De *Saint-Martin*, P.-F. *Delcambe*, hommes de fief, 1779-1780.

Greffiers. — Jean *Deparis*, 1680-1730. — Jean-Baptiste *Deparis*, 1741-1751. — François-Louis *Flescher*, 1751, mort en 1752. — Son fils, Maximilien-Louis *Flescher*, 1752. — *Simon*, 1754 ; remplacé par son fils, 1766-1785.

2. — Seigneurie de Mansart.

Baillis. — Jehan *Lebailly*, 1529. — Jean de *Cordes*, 1550. — Jean *Hennebaut*, 1606. — Michel *Martin*, 1647. — François *Le Keulx*, 1663-1665. — Jean *Wattecamps*, 1686, mort en 1704. — Jean *Deparis*, 1704-1725. — Jean-Baptiste de *Paris*, hôte de la Couronne, 1726-1738.

Mayeurs. — Jean *Descarbecq*, 1470. — Mahieu de *Lussegnyes*, 1482. — Gilliard *Dulhait*, 1484. — Loys de la *Rivière*, 1499. — Jehan des *Marghais*, 1500. — Jehan de *Lattre*, 1509. — Ernoult de le *Vigne*, laboureur à la cense des Mortiers, 1519. — Andrieu *Fusseau*, 1520. — Jean *Lebailly*, 1529-1538. — Adrien du *Poncheau*, 1541-1553. — Jean *Descarbecq*, 1555-1557. — Michel *Lebailly*, 1564-1566. — Hermetz de le *Haye*, 1573. — Adrien de le *Vigne*, 1586. — Estievene *Boin*, 1594. — Toussaint *Tonnauc*, 1598-1612. — David *Corbisier*, 1617. — Adrien *Hellin*, 1619-1627. — Bernard *Minoteau*, 1628. — Phi-

lippe Colmadin, 1634-1635. — Adrien Hellin, 1636. — Jean Mannart, 1639-1660. — Paul Hellin, 1663-1665. — Jean Wattecamps, 13 avril 1665-1686. — Jean-Baptiste Billouez, 1693-1708. — Jacques Wattecamps, 1708-1743. — Jean-François Billouez, 1747-1778. — Philippe-Joseph Garçon, lieutenant, 1771. — Jean-Baptiste Detournay, 1792.

Echevins et hommes de fief. — Gilliard de Lattre, Jehan du Poncheau, Jacquemart Canivet, Jehan Haneuse, François dou Fosset, 1470. — Mahieu de Lussegnies, 1470-1482. — Jacquemart-Pol Renart, 1482. — Jehan de le Becq, Hacquinet de Lussegnies, 1482-1484. — Jehan Bouquiau, 1482-1499. — Jehan Maquet, 1482-1500. — Huart Doumont, 1482-1519. — Pierre Lestarkuis, 1484-1500. — Jacquemart dou Pret, Jehan le Drapié, Jehan de Lusegnies, Jehan du Bos, 1499. — Jehan Tonneau, 1500. — Jacquemart Bouquiau, Adrien Yver, 1509. — Jacquemars du Ponceau, 1509-1520. — Loys du Frasné, Jean de Lattre, Jehan Mathon, 1519-1520. — Martin Fusseau, Nicaise de Maulde, 1520. — Jaspar Boyn, Hacquinet Tonneau, 1529. — Jacques Willem, 1529-1530. — Jehan Legros, 1529-1538. — Jacquemart Dumont, 1529-1542. — Jehan Wattier, 1529-1580. — Jehan le Petit, 1530. — Willam Courselle, Jehan Lagneau, 1538. — Druart Fusseau, 1539. — Pol Lormier, 1539-1547. — Jehan de Bonnegnye, 1539-1548. — Jehan Corbisier, 1541-1553. — Simon Hespeaux, 1543. — Willaume Duquesnoy, 1543-1564. — Jehan de le Vigne, 1544-1545. — Jean Devilers, Wille Duquesnoit, 1545. — Jehan de Cordes, Thiéry Créteur, Pasquier Destreux, 1553. — Valentin Boyn, 1553-1564. — Thomas de Courselle, 1564-1575. — Julien Capron, 1567. — Michel de Hacquegnies, 1567-1603. — Jean Wattecamps, 1567-1605. — Adrien Hellin, 1567-1611. — David Corbisier, 1567-1623. — Adrien de le Vigne, 1573. — Michel Duquesnois, Jehan François, 1573-1575. — Bertoul Laigneau, 1575. — Jehan de le Vau, 1580. — David Bohin, 1580-1586. — Tassin de Preys, 1580-1605. — Jehan Barbieux, Christophe de le Vigne, 1586. — Michiel de le Vigne, Jaspar Bertrand, 1594. — Charles Dau-mont, 1594-1619. — Loys Créteur, 1594-1627. — Antoine Regnard, 1598. — Jean Barbieux, 1601-1612. — Toussaint Ton-

neau, Anselme Boyn, Julien Capron, féodaux, 1606. — Toussaint Tonneau, 1611. — Pierre de Hacquegnies, 1611-1612. — Martin de le Court, 1611-1619. — Andrieu Droissart, 1612. — Antoine le Tourneux, 1617-1619. — Antoine de le Fosse, 1617-1626. — Jean Foriez, 1619. — Louis Hovine, 1623. — Hubert Wattecamps, 1623-1627. — Paul Capron, 1623-1635. — Jaspar Hellin, Pierre du Vivier, 1625-1636. — Jean-Baptiste Colmadin. Jean Mennart, Adrien Wattecamps, Jean Leroy, Pierre du Vivier, Antoine de le Fosse, féodaux, 1628. — Adrien Wattecamps 1634-1636. — Arnould Dumont, 1634-1641. — Jean Leroy, 1634-1644. — David Corbisier, 1635-1636. — Jehan Hellin, 1639. — Cornil Corbisier, Jean Corbisier, Quirin Capron, 1639-1644. — Martin Wattecamps, 1639-1664. — Paul Hellin, 1640-1663. — Jean Wattecamps, 1642-1665. — Jacques Wattecamps, 1657-1698. — Jean Duvivier, 1657-1673. — Pierre Corbisier, 1657. — Philippe Deparis, 1661. — Pierre Lekeuche, Pierre Wattecamps, 1661-1673. — Jean Michiel, 1663. — Jean Wattecamps, Mathieu du Ré, Jaspar Hellin, féodaux, 1663. — Jaspar Dumont, 1665. — Jean Miché, 1670. — Maximilien Wattecamps, 1698. — Jacques-Philippe Mortier, 1698-1711. — Pierre Petit, 1698-1714. — Jean Deneubourg, 1698-1738. — Jacques du Rels, Pierre Petit, Jean Clément, Jacques Wattecamps, féodaux, 1698. — Joseph Bourdeaud'hui, 1708-1711. — Etienne Olivier, 1708-1731. — Jean-Baptiste Deparis, 1711. — Jean-François Lejeune, 1718. — Jean-Baptiste Delcambe, 1731. — Albert Dambrun, A. Fontaine, Jean-Baptiste Olivier, François Delannoit, 1739. — Jean-Baptiste Delbecq, 1739-1747. — H.-J. Hautrive, Pierre-François Philippe, Pierre-Antoine Droissart, 1747. — A.-J. Delepierre, Jean-Baptiste Altruy, Jean-Baptiste Delhaye, 1771.

3. — Seigneurie du Fermont.

Mayeurs. — Andrieu du Poncheau, 1541. — Jean d'Escaubécq, 1555. — Maximilien Pottié, 1595-1609.

Baillis. — Jean de le Venne, 1622-1646. — Jacques Delemée, 1646.

4. — Seigneurie de Froidmanteau.

Baillis. — Mathieu *Libert*, 1460. — Louis *Pochon*, 1470. — Jean *François*, 1573-1588. — Pierre *Biétrain*, 1620. — Dominique *Tondeur*, 1691. — David *Petit*, 1706-1720. — Gaspar *Barbieux*, 1721. — Mathieu *Mondez*, 1733.

Mayeurs. — Colart de *Lattre*, 1396. — Jacquemars de *Melle*, 1407-1416. — Toussaint *Megnet*, 1416. — Jehan *Haligos*, 1432-1438. — Toussaint *Megnet*, 1438. — Jehan *Huart*, 1456. — Jehan *Belin*, 1459. — Jehan *Huart*, 1463. — Mahieu de *Lussegnies*, 1471. — Louis de la *Rivière*, 1502-1506. — Adrien *Yviers*, 1518-1526. — Andrieu *Fuchaux*, 1536-1545. — Adrien *Duponcheau*, 1554. — Jehan *Descaubecq*, 1557. — Jehan de *Cordes*, 1558. — Michel *Lebailly*, 1559-1561. — Hermès de le *Haye*, 1562-1590. — Etienne *Bohin*, 1590-1592. — Pierre *Chamart*, 1596-1615. — Antoine *Hellin*, 1615-1626. — Jacques *Haneuse*, 1632-1647. — Jean *Wattecamps*, 1654. — Jean-Baptiste *Defontaine*, 1670-1671. — Pierre *Cailleau*, lieutenant, 1675. — Jacques *Wattecamps*, 1701-1708. — David *Petit*, 1708-1721. — Pierre-François *Lagache*, 1728-1735. — Charles-Jacques *Marchant*, 1752-1769. — Antoine-Joseph *Desmons*, 1775-1784.

Echevins et Hommes de fief. — Jacquemars *Liqualle*, Jehan de *Vitles*, Lotars *Makes*, Pierars dou *Kaine*, 1396. — Nicaise des *Ablens* dit *Gadifier*, 1407. — Lothaire *Bassée*, 1407-1416. — Jehan *Gossrie*, 1407-1426. — Willaume *Plancon*, Colart *Doumont*, 1416-1433. — Jehan du *Mont*, 1416-1438. — Jacquemart le *Poullieriel*, 1416-1456. — Jehan du *Pret*, 1416-1463. — Martin *Huart*, 1426-1433. — Jehan *Maket*, 1432. — Jehan *Pouleriel*, 1433-1460. — Jehan *Haligos*, Jehan de la *Rivière*, 1438. — Huart *Haneuse* dit *Libert*, 1456-1460. — Colart *Leroux*, 1456-1471. — Jacquemart *Haneuse* dit *Libert*, 1457. — Nicaise *Picquon*, 1457-1471. — Jehan *Martin*, 1459. — Jehan du *Mont*, 1460. — Piérart de *Leuze*, 1462. — Piérart *Lefebvre*, Mahieu de *Lussegnies*, 1463. — Jehan *Huart*, Jacquemars dou *Bos*, 1471. — Jehan *Drapier*, 1502. — Jacques *Bouquiau*, Jacquemart du *Pret*, 1502-1506. — Martin *Fuceau*, 1518. — Arnoul de le *Vigne*, Colart de *Los*, 1518-1526. — Jehan *Watieu*,

1518-1571. — Jehan *Rousseau*, 1526. — Nicaise *Procureur*, 1526-1547. — Jean *Laigneau*, 1536. — Jean *Boyn*, 1536-1548. — Jean *Wattier*, 1536-1574. — Rasse *Bouquiau*, Louis *Letourneux*, 1538. — Paul *Lormier*, 1540-1548. — Adrien *Duponchoux*, 1540-1554. — Julien des *Larghes* prés, Jehan *Corbisier*, 1544-1554. — Jacques *Dugauquier*, Louis *Boyn*, 1546. — Pierre *Delattre*, 1546-1548. — Jaspas *Bohin*, 1554. — Paul de *Bermeraing*, Jacques *Procureur*, Pasquier de *Letrée*, 1562. — Michel *Lebailly*, 1562-1570. — Thomas de *Courcelles*, 1562-1574. — Jaspas *Caillau*, 1562-1573. — Estiévenart *Boyn*, 1562-1605. — Jacques *Jouret*, 1570. — Charles de le *Vigne*, 1571. — Berton *Leuniaux*, 1573. — Michiel *Duquesnoit*, 1574. — Jean *François*, 1574-1583. — Adrien *Philippe*, Jean *Letourneux*, 1583-1605. — Hugues *Allart*, 1588-1592. — Guillaume *François*, 1590. — Pierre *Bohin*, 1590-1593. — Gilles *Maiart*, 1597. — Jacques *Haneuse*, 1597-1632. — Olivier *Noël*, 1598-1602. — Paul *Cauvin*, 1599-1602. — Pierre *Notte*, chirurgien, 1602-1608. — David *Wattier*, 1602-1623. — Anselme *Bohin*, 1608. — Jean *Dubois*, Jean *Hellin*, 1613. — Pierre *Cailleau*, 1615. — Pierre *Wattier*, Gilles *Philippes*, 1617. — Charles *Philippes*, 1617-1647. — Florent *Fournier*, Philippe *Cailleau*, 1626. — Jean *Fontaine*, David *Wattier*, 1632. — Philippe *Dujardin*, Floris *Caille*, 1632-1643. — Jean *Wattecamps*, 1632-1653. — Nicolas *Dusart*, 1639. — Antoine *Dubois*, 1639-1644. — Arnould *Dumont*, 1641. — Charles de *Billemont*, 1642-1644. — Jean *Lebailly*, 1644. — Charles *Fournier*, 1647. — Martin *Lebailly*, Adrien *Philippes*, Charles *Philippes*, Jean *Hellin*, 1654. — Jaspas *Delcuignies*, 1670. — Pierre *Cailleau*, Jean *Philippes*, Louis *Duret*, Adrien *Courselles*, 1670-1702. — Pierre *Wattecamps*, Pierre *Lequeu*, 1672. — Jean *Wattecamps*, 1672-1707. — Jean-Philippe *Petit*, Jean-Baptiste *Dubois*, Jean-Baptiste *Marquant*, 1706. — Pierre *Cailleau*, 1706-1708. — Jean *Bilouez*, 1707-1720. — Jaspas *Lefebvre*, Pierre *Delhove*, 1708. — Maximilien *Wattecamps*, 1708-1721. — Pierre *Wattecamps*, Pierre *Petit*, 1717. — Pierre-François du *Renne*, 1717-1721. — Antoine *Fusseau*, 1717-1755. — Pierre-Joseph *Hellin*, 1721. — Guillaume *Renard*, 1733. — Pierre-François *Billouez*, 1733-1767. — Jean-François *Olivier*, 1755. — Jean-Baptiste *Fontai-*

ne, 1758. — Jean-Baptiste *Fucneau*, 1758-1771. — Gaspar *Plaisin*, 1764-1775. — P.-F. *Billouez*, P.-F. *Defontaine*, féodaux, 1767. — A. *Cabilliau*, 1775. — P.-F. *Defontaine*, Paul-Joseph *Quittelier*, Pierre-Joseph *Billouez*, N.-F. *Defontaine*, Louis *Petit*, A. *Cabilliau*, féodaux, 1777. — Louis *Petit*, Noël *Watecamp*, 1779. — Jean-Baptiste *Petit*, Antoine *Desmons*, féodaux, 1784.

5. — Seigneurie de la Motte.

Mayeurs. — Grard *Planchon*, 1400. — Noël *Formariet*, 1458-1465. — Grard *Cugnart*, 1467.

Echevins. — Anthones de *Maulde*, Jehan de *Rassoncamps* dit *Butor*, Jehan *Jacos*, Gontier *Bataille*, Huart *Rivisia*, 1400. — Paul *Chiret*, Piérart *Ravet*, 1458. — Jean de *Maulde*, seigneur du Breucq, Jehan *Voncamp*, Grard *Cugnart*, Antonin de *Maulde*, 1460. — François *Fiévet* dit *Dufossét*, Jacquemars *Pierquin*, 1465-1467. — Julien *Platoul*, 1467. — Jehan de *Maulde*, bâtard, 1485.

Le 15 janvier 1470, la Motte fut vendue à Hugues de Maulde et désormais administrée par les échevins de la Cour d'Abaumont.

6. — Seigneurie du Royaume.

Mayeurs. — Ernoul de *Quaroube*, « au temps de Wauthier de Maulde. » — Bauduin de *Quaroube*, avant 1310. — Jacques de *Melle*, 1390-1399. — Piérart de *le Becq*, 1465. — Antoine de *le Becque*, 1576. — Pierre-Joseph *Hennepin*, lieutenant, 1730. — Noël-Joseph *Defontaine*, mort en 1767.

Echevins. — Gilles *Partis*, Faneriaul de *Galais*, Gilles dou *Sauçoit*, Grégoire de *Dargi*, avant 1310. — Jacques li *Quaille*, Lotars *Bassée*, Piérart *Libiers*, Pierre de *Melles*, Colars de *Latre*, 1399. — Jacquemart *Haneuse* dit *Libiert*, Mahieu de *Lusseignies*, Jacquemart *Willemin* dit *Hacquiné*, Willaume *Lecocq*, 1465.

Administration Communale.

La victoire de Jemappes, 6 novembre 1792, valut à la République française la conquête de la Belgique. La Convention y envoya ses commissaires pour établir dans toutes les communes des administrateurs provisoires que devait choisir le « peuple souverain ». A Maulde, Jean-Jacques *Altruy* fut élu maire ; Simon *Dumont* et Jean-Baptiste *Soyez*, adjoints.

Après la bataille de Neerwinden, 18 mars 1793, et le départ des Français, le gouvernement autrichien réintégra dans leurs fonctions les anciennes administrations locales ; mais, après la journée de Fleurus, 26 juin 1794, nos provinces retombèrent sous le joug de la République Française et bientôt Maulde se trouva faire partie du département de Jemappes, de la sous-préfecture de l'arrondissement de Tournai et du canton de Leuze.

On vit alors se succéder plusieurs administrations, d'aussi peu de durée que les lois qui les régissaient. En l'an IX, le maire était Henri-Joseph *Quensier* ; en 1808, Jean-Baptiste-Isidore *Cossée de Maulde*. Celui-ci fut nommé maire par Guillaume I^{er} le 28 septembre 1818 et par arrêté du 2 novembre de la même année, il devenait « mayeur » de Maulde, « fonctions bien plus agréables que n'étaient celles de MM. les Maires », écrivait le Gouverneur en lui notifiant cet arrêté.

Quant à la composition et au fonctionnement de nos administrations communales actuelles, ils sont suffisamment connus de tous. Il nous suffira de donner la liste des bourgmestres, échevins et secrétaires communaux qui se sont succédé sous le nouveau régime :

Bourgmestres. — Le vicomte Jean-Baptiste-Isidore *Cossée de Maulde*, 1830-1834. — Le vicomte Alfred *Cossée de Maulde*, 1834-1882. — Ernest *Robe*, 15 février 1882-1884. — Le vicomte Armand *Cossée de Maulde*, 12 janvier 1885-1909. — Louis *Brichart de Maulde*, 1911-1921. — Jean-Baptiste *Richart*, 17 septembre 1921, en fonctions.

Echevins. — Hippolyte de *Saint-Martin*, avant 1836, mort en 1870. — Paul *François*, avant 1836, démissionne en 1861. —

Ernest Robe, 26 janvier 1861-15 février 1882 ; 1885-1895. — Louis Wasier, 1870-1872 ; 1882-1906. — Alphonse de Saint-Martin, 1872-1879. — Charles Bruneau, 1879-1882. — Arthur Lizon, notaire, 1895-1903. — Emile André, 1903-1910, démissionne. — Antoine Delcambe, 1906-1910. — Jules Dernaucourt, 1910. — Désiré Deparis, 1910-1913. — Emile Parfait, 1910-1921. — Jean-Baptiste Carette, 1913-1921. — Georges Loix, notaire, et Auguste Leloir, 1921, en fonctions.

Conseillers communaux en fonctions : Edouard Cossée de Maulde, Julien Deparis, Edmond Macquet, Adhémar Dambrin, Joseph Meys, Louis Lejuste.

Secrétaires communaux. — Charles-Joseph Duvivier, 1839-1863. — Cyrille André, 1863-1890. — Charles Hautrive, 1890-1903. — Emile Delcambe, 1904-1919. — Eugène Tourneux, 4 mai 1920, en fonctions.

La « Maison Commune ».

Au début du XVII^e siècle, M. de Carondelet, seigneur de Maulde, fit construire à côté de l'hôtellerie de la Couronne, dont il a été question plus haut, une habitation avec étage comprenant une vaste salle destinée aux plaids c'est-à-dire aux assemblées de sa cour d'Abaumont. Les aiguilles des poutres portent ses armoiries et le millésime 1606.

C'est dans cette salle que se réunissaient les échevins de la seigneurie et les hommes de fief pour exercer les diverses fonctions de leurs charges, procéder à la rédaction des actes publics, à l'audition et à l'apurement des comptes, au jugement des différends, des délits et des crimes. Là aussi se tenaient les diverses assemblées de la communauté appelées à traiter les affaires importantes intéressant le village, l'église, les pauvres, les impositions.

Plus tard, les réunions du Conseil communal se tinrent dans l'annexe de l'ancienne cure, construite en 1771 et actuellement on bâtit sur son emplacement une nouvelle « Maison de Ville. »

Armoiries et Sceau communal.

Aucune des grandes seigneuries qui composaient la « communauté » ou village de Maulde ne possédait d'autres armoiries que celles de ses seigneurs. M. Poncelet ⁽¹⁾ dit bien « que le scel échevinal de Maulde, franc-fief d'Empire enclavé en Hainaut » fut apposé à un acte du 17 décembre 1719 ; ce scel, dont aucune description n'a été relevée, a complètement disparu, mais il nous paraît bien certain qu'il était simplement aux armes du seigneur de l'époque.

A défaut d'un scel « échevinal » proprement dit, qui n'a jamais existé, c'est donc dans la tradition qu'il faut chercher les armoiries de notre village. Or cette tradition est constante ; elle n'a jamais varié. Tous les documents héraldiques sont d'accord pour lui attribuer les armes de la famille seigneuriale du nom même DE MAULDE : *d'or à la bande de sable frettée d'argent*. La magnifique carte héraldique gravée, vers 1588, pour l'atlas de Braun et intitulée : *Nobilis Hannonia Comitatus descriptio* ⁽²⁾ ; une autre carte, gravée en 1653, par Mathieu Borrekens : *Représentation de l'estat tant ecclésiastique que séculier de la très noble et souveraine comté et province de Haynault* ; enfin la carte composée et coloriée, en 1774, par J.-B. Dumont, archiviste des Etats du Hainaut ⁽³⁾ donnent ces armoiries.

Nous devons dire qu'une telle attribution n'est qu'un acte de justice historique. La noble famille de Maulde est en effet la seule qui antérieurement au XIV^e siècle, posséda simultanément toutes les grandes seigneuries qui se partageaient le territoire de Maulde ; de plus elle conserva Maulde et la Motte jusqu'au milieu du XVI^e siècle et Mansart et Fermopt jusqu'au milieu du XVII^e.

Un arrêté royal du 14 février 1913 a réglé la reconnaissance ou la concession d'armoiries communales.

« Considérant qu'il peut y avoir intérêt à concéder aux communes des armoiries rappelant les traditions de leur passé ou des souvenirs attachés à leur territoire... Des armoiries

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXIV, p. 300.

(2) Cette carte est reproduite dans l'*Armorial des Communes du Nord* par M. le chan. TH. LEURIDAN, p. 10-11.

(3) *Ibidem*, p. 166-167.

peuvent être reconnues ou concédées, de l'avis conforme du conseil héraldique et sur la proposition des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères, aux villes et communes qui en font la demande. Les demandes doivent être adressées au Ministre de l'Intérieur, appuyées, s'il s'agit de reconnaissance d'armoiries, de documents qui en établissent l'usage dans le passé, et s'il s'agit de concession, de considérations justifiant la composition des armoiries sollicitées. »

L'administration de Maulde sollicita, en conséquence, sur la proposition de M. le notaire Loix, échevin, l'octroi d'un sceau communal aux armes de la famille seigneuriale du nom, en faisant valoir dans sa requête les motifs exposés ci-dessus. Ces motifs furent admis par le Conseil héraldique dans sa séance du 24 juin 1925 et le département du Ministère de l'Intérieur fut avisé de cette décision le 10 juillet suivant. Il n'y a plus qu'à attendre que l'arrêté et le diplôme nécessaires soient soumis à la signature du Roi.

XIII.

Impositions et finances communales. — Institutions diverses. — Population et statistique. — Topographie et toponymie. Impositions et finances communales.

Il n'existait pas anciennement d'impôt général et régulier; ce n'était qu'accidentellement et en cas de guerre ou de besoins extraordinaires que le souverain demandait des aides ou subsides, dont les Etats fixaient la somme. Quand les aides devinrent un impôt régulier et annuel, elles parurent encore être accordées comme un don libre et volontaire et restèrent soumises au contrôle de l'administration de la province qui se chargeait de les répartir entre les différentes paroisses d'après le nombre de feux et la quantité de terres qu'elles contenaient.

Dès que le montant de l'impôt de chaque paroisse était fixé, les échevins, assistés de quelques notables, en réglaient la répartition entre les habitants, qu'ils divisaient pour cela en deux classes : les occupants de terre et les manouvriers ou masuriers sans terre. L'impôt avait ainsi une double base : le

sol cultivé et le simple domicile. A la première s'ajoutait une taxe proportionnée au nombre de chevaux et de têtes de bétail de chaque cultivateur ; quant aux manouvriers, leur quote-part correspondait généralement à la taille d'un bonnier de terre.

Il faut faire ici une remarque importante :

Maulde, parce que terre libre en Hainaut, jouissait d'une situation privilégiée au point de vue *impôts*. C'est ainsi qu'au cours des années 1680-1687 l'unique impôt exigé était de 12 à 15 patars au bonnier, tandis que les terres du Hainaut payaient XX^{me}, feux, cheminées, impôts de chevaux, vaches, de consommation et autres.

La conséquence fut que le bonnier de terre se louait à Maulde 30 à 33 livres l'an alors que les terres des villages voisins ne valaient que 18 l. au bonnier loué.

Dans les circonstances difficiles, par suite des guerres et de l'occupation du pays, le pouvoir central imposait de plus aux communautés des tailles extraordinaires. Les années 1690 à 1692 furent ainsi particulièrement calamiteuses pour notre village. Sur l'ordre de l'intendant du Hainaut, Blondel, les mayeurs et échevins des seigneuries de Maulde durent dresser, le 14 juin 1690, l'assiette de répartition d'une taille de 11.692 livres tournois, demandée par les ministres de Charles II d'Espagne. Le lendemain, ils procédaient à la répartition d'une taille non moins onéreuse à payer à Lille entre les mains de Simon Berthelot du Belloy, receveur des finances de Flandre et de Hainaut pour le Roi de France.

Pour satisfaire à de telles demandes, nos magistrats cotisèrent la terre à un point pour six quartiers de labour ou un bonnier de bois et de pâture. Le point était évalué 9 livres tournois. En outre, chaque cheval fut taxé 5 livres, la vache et le poulain 25 patars, dix moutons 25 patars ; de plus chaque chef de famille était cotisé à 7 livres.

Les impositions n'ont pas diminué sous le nouveau régime. En 1839, par exemple, Maulde payait 9.095 fr., dont 6.685 fr. de contribution foncière, 1.530 fr. de contribution personnelle, 285 fr. de patentes, et 595 fr. pour 0.07 additionnels ; en 1845, 9.765 fr. 65.

Voici le tableau des impositions de 1922 :

	ETAT	COMMUNE
Impôt foncier	18.438,00	15.239,92
Taxe mobilière	5.600,00	2.914,05
Taxe professionnelle	16.000,00	5.784,74
Taxe sur mobilier	70,00
Automobiles	220,00	79,60
Taxe sur spectacles	265,00	90,00

Les taxes de 1923 se répartissaient ainsi :

PROVINCIALES		COMMUNALES	
Chiens	1.600,00	Chiens	1.280,00
Chevaux	1.580,00	Vélos	1.150,00
Bovidés	4.030,00	Voitures	162,00
Porcs	150,00	Surface de chauffe	
Pigeons	335,00	moteurs	4.632,00
Vélos	2.300,00	Débites de boissons.	400,00
Voitures	340,00	Grillages	350,00
Véhicules	2.500,00	Façades	8.178,80
		Cultures	7.842,20

Les comptes communaux qui, en 1886, présentaient 15.521 fr. 78 en recettes et 12.942 fr. 46 en dépenses, ont suivi depuis lors une progression constante et se clôturaient en 1920 par 123.128 fr. 18 en recettes et 94.025 fr. 17 en dépenses.

RECEVEURS COMMUNAUX. — Philippe *Mabille*, 1838-1862. — Nicolas *Branche*, 1863, mort en 1864. — Lucien *Watte-camps*, 1865, mort en 1870. — Léopold-Frédéric *André*, 1870, mort en 1875. — Alexandre-Gustave *André*, 1875, mort en 1890. — Adolphe *André*, 1890, mort en 1895. — Emile-Ernest *André*, 1895, en fonctions.

Institutions diverses.

Notariat. — Une étude de notaire fut établie à Maulde en 1857. En voici les titulaires successifs ⁽¹⁾ :

(1) Communication de M. Léon LAMBERT, notaire à Tournai.

Olivier-Justin-Joseph *Cherequefosse*, né à Tournai le 9 septembre 1798, notaire à Tournai, 1843-1856, à Chapelle à Wattines, 1856-1857, à Maulde, 1857-1861, décédé à Tournai le 11 août 1884.

Eugène-Robert-Louis *Neesen*, né à Tournai le 14 septembre 1826, notaire à Maulde, 1861-1862, à Celles, 1862-1878, y décédé le 21 février 1878.

Aimé-Charles-Félix *Cauvin*, né à Leuze le 1^{er} octobre 1832, notaire à Maulde, 1862-1866, à Leuze, 1866-1874, y décédé le 11 mars 1874.

Victor-Félicien-Paul *Marousé*, né à Péruwelz le 30 novembre 1833, notaire à Maulde, 1866-1867, à Bury, 1867-1887.

Alphonse *Herchuez*, né à Béciers le 15 mai 1838, notaire à Maulde, 1868-1879 ; notariat transféré à Barry le 26 avril 1879.

Arthur-Sidoine *Lizon*, né à la Hamaide le 30 décembre 1856, notaire à Barry, 1888-1889, à Maulde, 1889-1910.

Georges-Odilon-Marie-Stéphanie-Ghislain *Loix*, né à Flobecq le 9 juin 1881, notaire à Maulde, 1910 ; en exercice.

Archers de Saint-Thomas. — Cette compagnie, établie par les seigneurs de Maulde, jouissait dans le village d'une situation marquée. Elle avait sa place assignée à l'église devant l'autel Saint-Thomas et avait fait graver l'image de son saint patron sur une des cloches. Quand, en 1577, on procéda à la refonte des anciennes cloches, les archers de Saint-Thomas, comme aussi ceux de Sainte-Barbe, maintinrent leur privilège en faisant reproduire sur les nouvelles leurs insignes corporatifs.

Les statuts primitifs sont perdus, mais les semainiers paroissiaux nous apprennent que les archers assistaient en corps, enseignes déployées, fifres et tambour en tête, à la messe solennelle et à la procession de la Dédicace, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, et le lendemain ainsi qu'au jour de Saint-Thomas, à une messe pour tous les confrères.

La Compagnie disposait, pour ses exercices et ses « ébattements » d'un vaste berceau situé au midi de la Vieille Place et appelé « Jardin de Saint-Thomas. » La Révolution s'empara

de ce jardin qui fut vendu comme bien national, puis morcelé. La confrérie se reconstitua en 1802 comme société de tir à la perche.

La Société de Saint-Thomas n'a pas cessé d'être une corporation d'honnête et paisible amusement ; continuant ses traditions plusieurs fois séculaires, elle assiste chaque année à une messe pour ses membres défunts et prend part en corps aux cérémonies publiques du culte ; c'est à ses membres qu'est réservé l'honneur de porter aux processions la statue du patron de la paroisse.

Archers de Sainte-Barbe. — Cette confrérie de « l'arc à main » fut fondée en 1537 par David de Solbreucq, seigneur de Froidmanteau, et ses statuts solennellement reconnus et « jurés » par tous les confrères, en présence d'un notaire apostolique et impérial, pardevant les hommes de fief du comté de Hainaut, le lundi de la Pentecôte 1544 (1).

Les confrères choisissaient parmi eux un connétable, chargé de la direction et de la gestion des finances. Le tir de l'oiselet avait lieu le lundi de la Pentecôte : ce jour-là les confrères accompagnaient le connétable et le roi à l'église pour entendre la messe et aller à l'offrande. Après la messe le roi déposait l'oiselet entre les mains du connétable, devant l'autel de Sainte-Barbe, puis on se rendait en bon ordre, arcs et flèches en mains, au banquet qui précédait le tir. Le confrère qui abattait l'oiselet était Roi pour l'année ; il devait offrir une tarte et un dîner à la Société, selon ses moyens. Celui qui abattait l'oiselet trois années consécutives gagnait « l'image et afficque madame Sainte-Barbe. » Comme les archers de Saint-Thomas, ceux de Sainte-Barbe assistaient en corps, arc et flèches en mains, à la procession de la Dédicace. A la mort d'un confrère, ils faisaient célébrer une messe pour le repos de son âme. De plus, tous les quinze jours, le mercredi, la confrérie faisait chanter une messe « à l'honneur de Dieu principalement et de madame Saint-Barbe, devant son image à l'église dudit Maulde ».

(1) L'original de cet acte, ainsi que celui de l'acte du 8 juin 1579, nous ont été conservés. Nous les avons publiés in-extenso dans le *Bulletin de la Société d'études de la Province de Cambrai*, t. XXIV, p. 261.

David de Solbreucq mit à la disposition de sa société, pour y établir son berceau, un terrain longeant le jardin de la seigneurie, mais sa mort prématurée la priva de son principal soutien ; elle ne put conserver son premier élan et perdit de son importance. Jean Frasnneau, devenu seigneur de Froidmanteau, voulut rendre à la confrérie son ancien lustre ; en 1577, il fit graver sur les nouvelles cloches l'image de sa patronne, et le 8 juin 1579, il renouvela l'acte de confrérie de son prédécesseur pardevant les hommes de fief du Hainaut et le notaire Grand du Vivier, curé de Maulde.

Malgré ses efforts, la confrérie, en butte aux difficultés de cette époque troublée, ne put reprendre un renouveau de vie et dans la suite, ne fut plus en mesure de faire face aux lourdes charges religieuses prévues par son règlement. Elle disparut avec la Révolution.

Sociétés de musique. — Dans le but de rehausser les cérémonies civiles et religieuses, les fils des premières familles de Maulde formèrent, en 1834, une société de musique et offrirent à M. Alfred Cossée de Maulde la présidence d'honneur. Il resta jusqu'à sa mort le haut protecteur de la société naissante.

A une époque où les villes ne possédaient que de rares phalanges musicales, la musique de Maulde fut la première de la région, et grâce aux éléments sérieux qui la composaient, ses débuts furent marqués d'un réel succès.

Devenu vicomte de Maulde en 1858, le président fit don à sa société du drapeau actuel. Il fit construire, en 1865, à côté de l'ancien local dit « Au champêtre », une vaste salle pour les réunions et les fêtes de la Société.

Les divisions survenues au sein de celle-ci obligèrent le Vicomte de Maulde à abandonner le local primitif et à construire, en 1873, le « Salon du Bidet » pour y établir la société qu'il reconstituait.

En effet, en décembre 1872, des différends politiques s'étaient élevés au sein de la société de Musique de Maulde et, dans une réunion extraordinaire, presque tous les membres avaient démissionné ; la société se trouvait réduite à 5 exécutants et 4 membres honoraires.

Malgré l'art. 27 de l'acte constitutif décidant pour ce cas la dissolution de la société, ces quelques membres essayèrent de se maintenir avec l'appui de musiciens étrangers. Ce fut en vain et bientôt l'ancienne société disparut.

Entretiens, les démissionnaires s'étaient reconstitués en nouveau groupe qui comptait 33 exécutants et 25 membres honoraires. La société, qui avait pris le titre de « *Fanfare Sainte-Cécile* », fut agréée par le Conseil communal le 10 juin 1874. Depuis lors, elle n'a cessé de participer à nos fêtes civiles et religieuses. Elle est présidée aujourd'hui par le Bourgmestre J.-B. Richart.

En 1923, des jeunes gens voulant garder leur indépendance, quittèrent la société « Sainte-Cécile » et formèrent, sous la présidence de Camille André, les « *Fanfares de St-Thomas* ». Cette société compte vingt-cinq exécutants.

Sapeurs-Pompiers. — Au début de 1899, sous l'inspiration d'Alexandre André, fut créée une société de Pompiers, qui fut reconnue par décision du Conseil communal du 26 février, sous le nom de « *Sapeurs-Pompiers Communaux Volontaires* ». Elle vint solennellement demander la bénédiction de l'Eglise pour son drapeau et depuis lors, elle tient à faire la garde d'honneur du Saint-Sacrement dans nos processions solennelles.

Les Pompiers ont rendu d'éminents services à leurs concitoyens aux jours de détresse. Laissons aux générations futures ce souvenir que c'est grâce à leur intervention que notre église paroissiale a été préservée de la destruction lorsque la foudre mit le feu à la flèche le 10 août 1913.

La société a célébré son 25^e anniversaire de fondation par des fêtes impressionnantes. Elle assista en grande pompe à la messe solennelle du dimanche 10 août 1924. Les félicitations et les vœux qui furent adressés aux membres par celui qui avait béni leur installation leur restera comme un souvenir de sa considération. Au soir de cette journée, un brillant cortège formé par les sociétés de Pompiers des villes voisines et les sociétés locales parcourut les principales rues du village au son des marches joyeuses des sociétés de musique qui les accompagnaient.

Les Pompiers de Maulde sont dirigés par le Commandant A. André, fondateur, et Edmond Cuvelier, premier lieutenant.

Population et Statistique.

Population. — En 1690, on comptait à Maulde 157 foyers. Or, à cette époque les familles, plus nombreuses que de nos jours, comprenaient en moyenne cinq ou six personnes. On peut donc, sans crainte de s'écarter beaucoup de la réalité, évaluer à environ 800 âmes le chiffre de notre population.

En 1739, on accuse 853 habitants ; en 1752, 868 ainsi répartis par le Curé :

	COMMUNIANTS	NON COMMUNIANTS	MÉNAGES
Mansart et haut Coron..	97	68	35
Froidmanteau	137	56	40
Grand'Masure et Ste-Barbe	126	46	32
Altière et Dieffière	78	32	21
Caumont	43	14	10
La vieille Place	70	26	14
Près de l'église	55	20	15
Châteaux			3
	606	262	170
	868 habitants		

L'almanach de la Province du Hainaut de 1823 porte la population de Maulde à 1356 habitants.

Au 31 décembre 1920, il y avait 1013 habitants et 1082 paroissiens.

En 1922, 987 habitants et 1002 paroissiens.

En 1924, 970 habitants et 981 paroissiens.

Cheptel. — Le chassereau dressé par les échevins de Maulde, le 5 avril 1690, pour la perception de la taille de 11.692 livres imposée par le gouvernement espagnol, énumère ainsi le cheptel de cette époque : 77 chevaux, 20 poulains, 265 vaches, 39 génisses et 350 moutons.

Le cheptel actuel compte: 115 chevaux, 40 poulains, 356 vaches et 466 autres bovidés.

Mesures, poids et monnaies. — Nous croyons utile d'indiquer ici les mesures, poids et monnaies autrefois usités à Maulde, en les réduisant au système décimal.

Mesures agraires : le Pied, 0 m. 29343 ; — la Verge de 20 pieds, 34 m. 44 c. ; — le Journal de 100 verges, 34 ares 44 cent. ; le Bonnier de 4 journaux, 1 hect. 37 a. 76 cent.

Mesures de capacité : pour les liquides : le Pot, 1 litre 06 cent. ; — le Lot, 2 litres, 12 cent. ; — pour les grains : le Bassinet, 1 litre 13324 ; le Hotteau de 14 bassinets, 15 litres 86538 ; — la Rasière de 8 hotteaux pour le froment et le seigle, 1 hect. 269232 ; la Rasière de 12 hotteaux pour l'avoine, 1 hect. 903848 ; — le Muid était de 6 rasières. — La dîme de Maulde avait pour mesure, même pour l'avoine, la rasière de 8 hotteaux.

Poids : la Livre, 0 k. 463841. Elle se subdivisait en 16 onces.

Monnaies de Hainaut : la Livre, 0 fr. 9070, de 10 sous ou patards, 0 fr. 0907, chacun de 12 deniers, 0 fr. 0074. — Argent tournois : la livre, 0 fr. 9877, de 20 sous, 0 fr. 0494, chacun de 12 deniers, 0 fr. 0041. — Florin des Pays-Bas, 2 fr. 1164.

Topographie et Toponymie.

Maulde est commune de la Province de Hainaut ; chef-lieu Mons à 45 kil. 500. — Arrondissement administratif et judiciaire : Tournai, à 12 kil. 500. — Canton : Leuze, à 7 kil. — Recette des contributions et de l'enregistrement : Leuze. — Chemin de fer, postes et télégraphes : Barry-Maulde, à 3 kil. 500. — Téléphones : Leuze.

Maulde est paroisse du diocèse de Tournai et du doyenné de Leuze. Avant le concordat de 1801, elle appartenait au diocèse de Cambrai et au doyenné de Saint-Brice, à Tournai. Elle a conservé les enclaves qu'elle possédait sur Thieulain et Béciers.

Les communes circonvoisines sont : Barry, à 4 kil. 500 ; Béciers, à 4 kil. ; Gallaix, à 3 kil. ; Gaurain-Ramecroix,

à 6 kil. 500 ; Herquegies, à 4 kil. 500 ; Moutreul au Bois, à 5 kil. 500 ; Quartes, à 5 kil. 500 ; Thieulain, à 4 kil. 500 ; Thimongies, à 5 kil.

La position astronomique de la tour de l'église est : Latitude Nord, 50° 36' 47'' ; Longitude Est de Greenwich, 3° 40'. L'heure solaire devance de 17 minutes celle de Greenwich.

L'altitude au seuil de l'église est de 64 m. 2 c. au-dessus du niveau de la mer ; le point culminant du territoire accuse 102 mètres.

L'atlas de Pope évalue la superficie de notre territoire à 878 hectares 47 ares, dont 846 hect. de terres cultivées, 10 hect. de parcs et bois et 22 hect. de chemins. Le territoire s'étend à vol d'oiseau, sur une longueur de 4.400 mètres du Nord au Sud et de 2.800 mètres de l'Est à l'Ouest ; son périmètre ne mesure pas moins de 19 kil. 666 m. Il est sillonné par 21 kil. de grandes voies de communication, par plus de 6 kil. de chemins agricoles et environ 20 kil. de sentiers.

Maulde est situé au pied du point terminus de la ligne de faite qui sépare les bassins de l'Escaut et de la Dendre, son tributaire. Bien que touchant à la plaine basse du Tournaisis, il appartient à la région moyenne de la Belgique. Son territoire a l'apparence d'un rectangle s'étendant du Nord au Sud ; il est formé de collines coupées de vallons larges et fertiles.

Pour se rendre compte de la situation orographique de Maulde, il faut passer de la station du chemin de fer aux Monts de Maulde. Le ruisseau qui sépare Maulde et Barry coule sous la route à 55 m. d'altitude ; le rail est à 57 m. 4 c. ; puis la route monte jusqu'à la chapelle Saint-Roch qui se trouve à 80 m. ; par l'avenue de Froidmanteau on arrive à Goudain, à 60 m., pour remonter le vallon des Ecalettes qui a son point culminant à 72 m. De là, le chemin nous conduit au seuil de l'église placé à 64 m. 2 c. et continue sa descente jusqu'au Pré de la Motte à 55 m. ; le niveau s'élève ensuite jusque Grand Masure à 83 m., d'où la voie romaine aboutit, par Sainte-Barbe, au point culminant, aux Monts de Maulde, à 102 m. d'altitude.

Des Monts, la vue embrasse à la fois de vastes campagnes couvertes de moissons, des prairies bordées de saules où paissent de tranquilles troupeaux. Au second plan, la bourgade et son

vieux clocher, dont la flèche atteint à peine l'altitude où l'on se trouve, puis des fermes éparses, des hameaux séparés par des bosquets et des vallons cultivés ; au delà, des villages et un vaste horizon. A l'autre extrémité du plateau, entre les bois du Fayt et de l'Houppé, un spectacle non moins attrayant s'offre aux regards. Une abrupte dépression de la montagne commence, cinquante mètres plus bas, une délicieuse vallée, avec des chaumines et de coquettes métairies, qui va se perdre dans la plaine de Tournai, dont on aperçoit au loin les tours grandioses, dominant l'antique cité et les villages du bassin carrier.

Le sol de notre village, formé d'un limon argilo-sablonneux, est d'une grande fertilité et produit des récoltes de tout genre : céréales abondantes, plantes textiles, betteraves, trèfles, prairies artificielles. L'industrie agricole s'occupe à la fois de culture et d'élevage. Grâce à une intelligente sélection et aux sacrifices que les éleveurs s'imposaient pour l'achat de sujets choisis, le cheptel de nos fermes était riche et prospère, quand la grande guerre vint tout anéantir. Grâce à Dieu, ces ruines se relèvent.

Passons maintenant une rapide revue d'ensemble, au point de vue toponymique des appellations des divers hameaux et lieux dits de notre intéressant village ; elle sera un utile complément des pages historiques qui précèdent ou qui suivront. (1)

I. — L'AGGLOMÉRATION. — Elle comprend aujourd'hui deux parties bien distinctes : la *Place* et la *Vieille Place*. Cette situation est de date relativement récente ; jusqu'au XVIII^e siècle, le centre du village se trouvait sur l'ancien chemin de Tournai à Ath. La création de la Grande route de Tournai à Bruxelles en 1744, fut la cause du déplacement de l'agglomération, qui désormais se concentra autour de l'église.

1. — *La Place*. — Les documents anciens n'ont jamais donné à la Place actuelle d'autre nom que les *Quaroubes*, les *Couroubles*, le wareschaix des Couroubles et des communes justices de Maulde. C'était un vaste terrain vague, borné au midi par le fossé servant de décharge à l'ancien étang de la Haye de Maulde, et au Nord par une ligne irrégulière partant

(1) Ces notes sont extraites de notre rapport : *Maulde ; toponymie et divisions féodales*, présenté au Congrès archéologique de Tournai de 1921.

de l'entrée du cimetière pour aboutir au chemin du *Trieu Saint-Martin*. Au bout de la place actuelle, ces limites se rétrécissent de façon à partager l'ancien marais en deux parties : le *Grand Courouble* et le *Petit Courouble*. Sur les Couroubles croissaient des arbres de haute futaie et une rangée de quatre tilleuls ombrageait l'entrée de la cure et celle du cimetière ; les deux derniers servaient, l'une de *bretèque*, l'autre de pilori. Les frondaisons qui bordaient l'étang et la limite extrême du Petit Courouble s'appelaient le *Vert Touquet*. Ce nom des Couroubles a disparu, remplacé en 1825 par celui de *Marais du Bidet* ; l'estaminet « Au Bidet » se trouvait en retrait de 15 mètres du front de la Place et nous avons connu les beaux noyers qui l'ombrageaient.

Dépendances : La maison de ville, les deux cures, l'école communale, le couvent, la grange des dîmes, le Quesniau, la Fontaine d'or, la Haye de Maulde.

2. — *La vieille Place*. — C'était par là que s'opérait autrefois tout le transit vers Bruxelles, Tournai et Lille ; les rouliers y trouvaient gîte et relais dans les hôtelleries de la *Couronne*, du *Lion*, de la *Vieille Brasserie* et du *Cerf*. L'appellation la plus fréquente de cette place est : les *Franeaux* ; rejet, waresquais ou place des Franeaux. On la désigna plus tard sous le nom de *Place de Maulde* ou simplement *la Place*. Au centre de ce quartier existait le petit *fief des Franeaux* (de la Frénaie) qui a donné son nom à toute cette section du village. Jadis les habitations étaient à front de rue ; les jardins qui les précèdent aujourd'hui sont des empiètements sur le waresquais. Comme les autres marais de la commune, celui-ci avait son étang, le *vivier des Franeaux* ou du *Cerf*, actuellement converti en pâture.

Dépendances : le Château de Maulde et la cense de l'Hôtel, le jardin des confrères de Saint-Thomas, le moulin de Maulde.

II. — LES HAMEAUX ET ÉCARTS. — Ils sont au nombre de huit.

1. — *Grand'Masure*. — Au XIII^e siècle on disait *Waubiert Masure*. De nos écarts, c'est le plus important ; il compte 46 foyers ; il n'en comptait pas moins de 75 en 1850. C'est là que

nous avons, en 1894, retrouvé les ruines de la villa romaine dont nous avons parlé au début de cette monographie. Le plus grand *Grands Masures* ne se rencontre que rarement et aux temps modernes.

Dépendances : la Motte, Rassoncamps, Libersart, Sainte-Barbe. Ce dernier quartier forme une section distincte de Grand Masure ; il s'appelait autrefois *Renbihaye* ; son nom vient de la maison dite « Sainte-Barbe. »

2. — *Altière*. — Au XIII^e siècle : *Haltières*, puis les *Haltiers* et *Haltier* ; en latin : *alta terra*. La colline au haut de laquelle est planté ce hameau, descend en pente douce vers les fonds de Maulde et par delà vers ceux de Herquegies.

Dépendances : le Marais de la Fontaine ou rejet de Haltière ; plusieurs habitations de ce quartier font partie du Ban de Thieulain, mais relèvent de la paroisse de Maulde ; — les Mortiers, le grand et le petit Mortier ; au XIII^e siècle Tibiert Mortier ; parmi les étymologies diverses données à ce nom selon ses formes latines ou françaises, nous préférons celle de mare, marais, étang, qui s'applique bien aux fondrières profondes et dangereuses et aux vastes étangs changés aujourd'hui en bas fonds avec ou sans eau.

3. — *La Dieffière et la Louche*. — Cet écart, à l'extrémité Est du territoire, vers Leuze, était considéré comme une dépendance du hameau d'Altière ; le nom de Dieffière ne se rencontre qu'aux temps modernes. *Dieffier*, *dieffière* en Tournaisis, c'est le champ de l'argile ; le vieux chemin d'Ath à Tournai monte au travers d'une dieffière, qui a donné son nom à ce quartier. Charmante et gracieuse vallée, entourée de belles campagnes, traversée par des ruisseaux bordés de saules et de trembles, ce petit hameau, dominé jadis par le bois du Breucq, méritait bien le nom plus poétique de *Verde Vallée* que lui donnaient nos pères dès le XVI^e siècle. Il en est de même de *la Louche* ou *Verde Louche*, dont le nom fut réservé au lieu où est bâtie la ferme de la Louche.

Dépendances : le Pont de fer, près duquel s'élevait au XVI^e siècle un gibet et roue de justice ; les *Canivries* ou *Canivryes*, aulnaies marécageuses s'étendant le long de la vallée

et où croissait en abondance une graminée des marais, le roseau à quenouille (*canna*).

4. — *Froidmanteau*. — Froidmantiel, Francmanteau, Franmanteau, pourrait rappeler un mantel ou château fort des Francs, mais ceux-ci n'ont guère employé ce moyen de défense. C'était plutôt un endroit défendu par des haies (en latin *fratta* ou *fracta*) et par des mantelets, mantels, sortes de fortifications dont le nom est conservé dans le mot *démanteler*. Non loin des fossés de l'ancien château-fort se groupent les métairies d'un hameau important dont l'origine féodale n'est pas douteuse.

Dépendances : l'Épinette (le lieu proche de l'Aubépine), le trieu de Froidmanteau, le rejet Boucqueau, le bois de Froidmanteau.

5. — *Brigaude*. — On peut difficilement appeler hameau ce groupe de maisons voisin de Froidmanteau, dont il n'est distinct que par division féodale. Deux seigneuries se partageaient ce coin du territoire : celle de Maulde qui y possédait le *Carnois* et celle de Mansart qui tenait la vallée dite *les Brigaudes*.

6. — *Mansart*. — Hameau créé également par la féodalité. Lorsque Mansart fut détaché de la seigneurie principale, on défricha, on *essarta* un lot de 12 bonniers ou *manse* (manse sart) ; le seigneur y établit sa demeure sur une motte ; on l'appela *la haute maison*. Des métairies s'élevèrent autour du terrain défriché qui conserva le nom de *la pasture de Mansart* ou *le regiet de Mansart*.

Dépendance : la Station ; la voie ferrée coupe trois fois notre territoire à son extrémité Sud.

7. — *Caumont*. — On a donné à ce vocable l'interprétation de *Mont des galets*. De fait, deux parcelles de terrain s'appellent *camp* à *cailleaux* et la plupart des terres *ès camps de Caumont* sont couvertes de galets. Ce n'est pourtant pas la véritable, qui est le *Chaud Mont*, sans doute parce qu'il est bien exposé au soleil du midi.

Dépendances : le chemin des rieux, qui est l'écart le plus distant de l'église ; la Pédart, ferme faisant partie de Caumont au XVIII^e siècle.

8. — *Les Petits Bois*. — Au XII^e siècle, toute la région entre Mansart, Froidmanteau et la limite du territoire constituait un fief dénommé *les Bois de Maulde*. Plus tard une partie de ce fief devint le *bois de Froidmanteau* et *bois Antoine de le Becq*, plus tard *bois Billemont*. Un autre *manse* (ou 12 bonniers, mesure agraire adoptée pour chacun de ces trois bois) fut éclissé en 1426 et s'appela *bois du Fermont*. Au XVIII^e siècle, ces bois furent défrichés ; le long des deux chemins d'exploitation de ces essarts s'échelonnèrent de petites fermes qui formèrent le quartier dénommé *les Petits Bois*.

III. — LES SEIGNEURIES ET LES FIEFS. — Tout ce qui concerne la topographie et la toponymie des seigneuries et des terres qui les composaient ou qui en dépendaient a été relevé dans les premiers chapitres de cette histoire.

IV. — LES REJETS. — Il faut comprendre sous ce nom les terrains vagues, abandonnés et pour ainsi dire rejetés qui constituaient les appendances et annexes des chemins, les carrefours formés par les croisements des routes, parfois même des prairies entières traversées par ces routes. Ces terrains appelés rejets avaient parfois une assez vaste surface, tels le rejet des *Couroubles* et des *communes justices* de Maulde, le rejet des *Frasneaux*, le rejet de *Mansart*, les rejets de *Grand' Masure*, le rejet du *Quesnois*, le rejet de *Zabliou* ou de la Cure. D'autres étaient beaucoup moins étendus ; c'étaient ceux de la fontaine de *Pidaine*, des *Albreucqs*, de *Sainte-Barbe* ou de *Renbihaye*, d'*Altière*, de la fontaine d'*Altière*, de la *Verte Vallée* ou du *Pont de fer*, du *Hayoel* ou *Boucquiau* ou du *Genet*, de *Cau-mont*.

Ces rejets faisaient partie du domaine des seigneurs, mais les riverains y exerçaient un droit de pacage, qui donna lieu à plus d'un long procès. Ce fut seulement en 1850, que la commune et les propriétaires successeurs des seigneurs s'accordèrent pour le partage de ces rejets qu'autorisa un arrêté royal du 16 avril. La famille de Maulde reçut trois lots, contenant ensemble 1 hect. 82 ares 90 centiares, et estimés 6.094 fr. 90 c. ;

la commune, douze lots d'une contenance totale de 1 h. 86 a. 40 c., estimés 6.084 fr. 90 c.

V. — LES CHEMINS. — Nous remanions complètement l'atlas officiel des chemins et sentiers ; ce livre de la voirie vicinale présente trop d'erreurs et de désordre.

1. — *Pavé de la Station à Grand'Masure* : 4.275 mètres ; autrefois la longue Rue, ou chemin de Condé à Audenarde. Cette grande artère prend sur son parcours des appellations différentes empruntées souvent aux sections qu'elle traverse : de Barry au marais de Mansart, c'est le chemin *Haswuyts* ; puis le chemin de Mansart à Froidmanteau, de Boucquiau à l'Épinette, de l'Épinette à Saint-Nicolas ou de l'Épinette au Cygne, Bernerue, chemin des *Frasneaux*, de Maulde à Grand'Masure, de la Motte à Maulde.

2. — *Chemin du Maréchal*, 385 mètres ; du Quesneau aux *Frasneaux*. Trois familles ont successivement exercé la profession de maréchal-ferrant dans cette rue : les Culem, les André, les Damien.

3. — *Grand Chemin de Tournai à Ath*, 2.879 mètres, grand chemin royal avec le *Pont de fer* à la Verte Vallée, pont reconstruit en pierre par Louis-Philippe Errembault en 1723, pour le prix de 68 l. 12 s.

4. — *Chemin de Tournai à la Hamaide*, 990 mètres. Il longe le bois de Pétrieux et continue directement par les *Hauts de Herquegies* vers *Doux*, passe par Moustier et Buisenal et de là va aboutir à la chaussée romaine sous l'ancien château de la Hamaide. C'est le *diverticulum* romain qui reliait à Tournai le poste militaire établi sur la chaussée de Bavai à Gand.

5. — *Route de Leuze à Quartes*, 3.300 mètres, reliant la Grand'Route de Bruxelles-Tournai à celle de Tournai-Frasnes. Dans son parcours sur Maulde, ce chemin, suivant les quartiers qu'il dessert, recevait diverses appellations, dont plusieurs ne sont plus connues de la génération présente. Dans la montée de Pétrieux, c'est le chemin de Grand'Masure à Pétrieux ou le chemin allant à Sainte-Barbe, ensuite le chemin de Grand'Masure à Altière ; d'Altière jusqu'au chemin de la Louche, on

- l'appelle chemin Soreille ; au delà, chemin des Pendus, chemin des Canivries à Hinaumetz et chemin de Chièvres.
6. — *Chemin de la Louche*, 745 mètres ; chemin de la Verde Vallée, des Frasnoux à Thieulain, de Maulde à Thieulain, chemin allant à la Brictrye, le Verd Chemin.
 7. — *Chemin de Gallaix*, 1.700 mètres ; chemin du Moulin, des Frasnoux au Moulin.
 8. — *Chemin de Froidmanteau à Gallaix*, 1.500 mètres ; chemin de Brigaude, du Breucq à Mansart ; de Mansart au Carnoy ; du Breucq à Froidmanteau.
 9. — *Avenue de Froidmanteau au Château de Maulde*, 2.000 mètres. C'est un chemin particulier.
 10. — *Le Cheminet qui mène à Pipaix*, 250 mètres ; chemin allant à Valenciennes, ruelle du Quesnois.
 11. — *Chemin de Brigaude au moulin de Caumont*, 875 mètres ; chemin de Croisette à Caumont ; de Mansart à Leuze ; de Mansart au Moulin.
 12. — *Chemin de Caumont*, 1.140 mètres ; du précédent à la Chaussée de Tournai à Leuze ; queminet de Caumont à Fourdinprés ; ruelle de Caumont ; chemin de Caumont à Fourbelet ; chemin des rieux.
 13. — *Chemin des Petits Bois*, en trois sections : 1° de l'Épinette à la Croix Tassart, 343 mètres ; au delà de la Croix, la route bifurque pour former : 2° le chemin des Petits Bois, 951 mètres ; et 3° le chemin du Bois du Fermont, 577 mètres ; simples servitudes agricoles, ces chemins étaient reconnus comme les plus impraticables du canton ; les piétons n'osaient s'y aventurer. En 1910, la commune les a fait aménager avec soin.
 14. — *Chemin allant à Giebrechies*, 300 mètres ; chemin du bois de Giebrechies à l'Épinette.
 15. — *Chemin du Marais de Mansart*, 1.475 mètres ; délimite le rejet de Mansart.
 16. — *Carrière de la Couture de Mansart*, 525 mètres.
 17. — *Carrière des Prés de Mansart*, 250 mètres.
 18. — *Carrière de la Fraite*, 225 mètres.
 19. — *Carrière des Hospices ou du Bois de Maulde*, 600 mètres. Avant de commencer l'essart du Bois de Maulde, en 1782, le seigneur ordonna à l'arpenteur Trigalet de tracer au

travers du bois un chemin royal ; puis, comme les hospices d'Ath acquièrent une partie de cet essart, on donna à ce chemin le nom de carrière des hospices, qui n'a jamais été connu du public.

20. — *Ruelle du Cimetière*, ruyelle derrière le Moustier, ruyelle de l'âtre. Elle est devenue le sentier n° 2.
21. — *Chemin du Trieu Saint-Martin*, 724 mètres, allant de la Place de Maulde à la ruelle de Libersart.
22. — *Carrière de Rassoncamp et de Libersart*, 1.575 mètr.
23. — *Servitude agricole de la Vieille Place aux Prés de Maulde*, 450 mètres.
24. — *Rue de l'Aulnoit*, 375 mètres ; ruyelle de l'Aulnoit des Mortiers.
25. — *Chemin d'Altière*, 315 mètres ; avec une courte avenue qui s'y embranche et qu'on appelait wuydeneq de la couture d'Escarnes ; aujourd'hui chemin Bleau.
26. — *Carrière d'Altière à la maison du Saulchois*, 365 m.
27. — *Ruelle de Crombin*, 250 mètres.
28. — *Ruelle de la Cabochette*, 200 mètres.
29. — *Chemin du Sarty*, 625 mètres ; au travers du bois de Breucq essarti.
30. — *Chemin du Quesnois*, 85 mètres.
31. — *Voie à chiens*, 250 mètres ; le cadastre a ainsi transformé le nom du chemin *Lequien*, créé pour l'exploitation des terres de François le Quien en 1573.

VI. — LES SENTIERS. — Maulde est sillonné par 34 sentiers représentant une longueur totale de 20 kil. 788 mètres.

1. — *Voie Ferrée*, 1.500 mètres, chevauchoire d'Ath à Tournai.
2. — *Sentier de l'Église*, 1.450 mètres ; allant au hameau du Bois à Béciers et à Thimougies ; converti en servitude agricole sur la plus grande partie de son parcours.
3. — *Sentier du trieu Saint-Martin à Rassoncamps et à Sainte-Barbe*, 1.300 mètres.
4. — *Sentier du Chêne*, 160 mètres ; de la Haye de Maulde au Cygne, en longeant le champ au chêne.

5. — *Sentier de Froidmanteau*, 800 mètres ; piedsenté du Noir Bonnier longeant la prairie de ce nom ; il traversait jadis le parc de Froidmanteau pour se rendre à l'Épinette.
6. — *Sentier de Barry*, 2.100 mètres ; passe à Goudain, à Mansart et aboutit au petit pont du Chemin de fer.
7. — *Sentier d'Herquegies*, 1.050 mètres.
8. — *Sentier des 14 bonniers*, 850 mètres ; de Grand'Masure à la Vieille Place, en coupant les 14 bonniers du Camp de la Motte.
9. — *Sentier des 17 quartiers*, 250 mètres ; du chemin d'Altière à la vallée de Grand'Masure, en longeant les 17 quartiers de la Motte.
10. — *Sentier Mériaux*, 150 mètres, parallèle au précédent et passant près de la maison de Désiré Mériaux, démolie en 1897.
11. — *Sentier de Grand'Masure à Sainte-Barbe*, 440 mètres ; dans Grand'Masure on disait : la ruelle qui mène au vieux four. C'était là que, de temps immémorial, se trouvait un four banal, construit loin des habitations pour éviter les incendies.
12. — *Cachette Hériban*, 230 mètres, qui mène au bois de Pétrieux.
13. — *Sentier du bois des Rahauts*, 210 mètres.
14. — *Sentier de Planquette*, 750 mètres, passant sur la planquette ou passerelle de bois sur le Rieu.
15. — *Sentier du Saulchois*, 200 mètres, du précédent à la maison du Saulchois.
16. — *Sentier de Thieulain*, 620 mètres, de la Planquette à Thieulain, en traversant les terres de Crombin.
17. — *Sentier des Prés des Rieux*, 1.120 mètres, de Crombin à la Dieffière.
18. — *Sentier d'Altière*, 275 mètres, au travers des Epesses.
19. — *Sentier de Gallaix*, 550 mètres, de l'ancien moulin au Breucq.
20. — *Sentier du Breucq à Brigade*, 290 mètres, de l'Envirieu à Mansart.
21. — *Sentier du Carnois à Maulde*, 475 mètres.
22. — *Sentier de la Tassenière*, 300 mètres.

23. — *Sentier de Caumont à Maulde*, 535 mètres.
 24. — *Sentier de la Pédart*, 600 mètres.
 25. — *Chevauchoire de Caumont*, 300 mètres, du bonnier de fief aux prés de Mansart.
 26. — *Sentier du Moulin*, 240 mètres, de Mansart au Moulin de Caumont.
 27. — *Sentier des Prés*, 325 mètres, du vivier Caigniet à Caumont.
 28. — *Sentier du Champ Monseu*, 263 mètres.
 29. — *Sentier de Barry à Gallaix*, 120 mètres, autrefois présente de Fourdenpré, du pré aux fourdènes ou prunelles ; le nom a disparu, mais on retrouve les buissons aux prunelles.
 30. — *Sentier du Marais*, 275 m., de Mansart à Barisécoul.
 31. — *Sentier du Chemin de fer*, 275 mètres.
 32. — *Sentier de Tournai*, 1.000 mètres, de Mansart, par les Petits Bois, à Gaurain et Tournai.
 33. — *Sentier du bois de Maulde*, 890 mètres, de la Croix Tassart, au travers du bois de Maulde, jusqu'aux prés de Mansart.
 34. — *Sentier Petit*, 375 mètres, du Fermont au Mauvais Camp.
- Chemins et sentiers supprimés.* — Chemin du Quesneau à la Place par le marais de Zabliou. La route entre le Couvent et la Cure était jadis une impasse s'arrêtant à l'escalier du Cimetière, et donnant accès à l'église, à la cure et à la grange des dîmes. Devenu inutile et impraticable, ce chemin fut supprimé par décision du Conseil communal du 11 décembre 1850 approuvée par arrêté royal du 25 juin suivant.
- Sentier du Clerc, le long du bosquet du couvent.
- A Grand'Masure, les sentiers du Cauderlier et du Calvaire.
- A Altière, les sentiers du bois de Rahaut, du bonnier de la Planche et de Leuze.
- Les sentiers des Ecalettes (de Goudain à la Chapelle du Carlier) ; du Château ; de la drève du Château ; des murs du Château vers Gallaix.
- Les présentes de Verdy ; du camp Baron ; du Château de Mansart (de la chaussée de Tournai en face de la gare, à travers le Parc et les prés jusqu'au Hupé).

A Caumont, le sentier n° 26, de la ferme de Caumont à Croisette.

VII. — LES BOIS ET AULNOIS. — Maulde, autrefois couvert de bois et de marais, ne prit son caractère rural et l'aspect champêtre d'un village entièrement agricole qu'à la fin du XVIII^e siècle. La toponymie ancienne nous apprend ce qu'étaient ces zones importantes du territoire avant leur transformation en terres arables.

Les bois de Maulde, de Froidmanteau, de Billemont, du Fermont, ont trouvé leur histoire dans celle des fiefs dont ils faisaient partie.

Il faut mentionner aussi : les *Sarts*, 10 hectares essartés en 1770 et 1774 ; le bois ou aulnois de *Brigaude*, 6 quartiers dérodés en 1778 ; le bois au saulehoit de la motte, 3 bonniers ; les aulnois de *Bruauvent*, 12 bonniers ; le bois des *Rahauts* ou aulnois des *Mortiers*, 13 quartiers ; le bois du *Breucq* et des *Caniveryes*, 10 bonniers dérodés en 1779 ; la *Haye de Maulde* et les trieux *Saint-Martin*, 19 quartiers défrichés en 1783.

L'existence d'autres bois de moindre importance nous est indiquée par les dénominations suivantes : le bocqueteau de Caumont ; le Carnois ; le Quesnois ; le Quesneau ; le Sauchois ; le camp des hayettes ; les aulnois de Caumont ; de Libersart ; de Flandre ; la Follye.

VIII. — LES COURS D'EAU, ETANGS ET FONTAINES. — Au point de vue hydrographique, Maulde appartient au bassin fluvial de l'Escaut ; mais, en grande partie, ses eaux se déversent dans les affluents de ce fleuve. Le *droit rieu* descend du plateau qui aborde le village pour se diriger presque en ligne droite vers l'Escaut par Béciers, Havinnes et Rumillies. Les terrains situés au-delà du chemin de la Hamaide à Tournai versent leurs eaux dans un petit ruisseau qui prend sa source sur notre territoire, sous le bois del Houppes, délimite Maulde et Béciers jusqu'au bois de Pétrieux et va se jeter dans la Petite Rhosne au Bas-Forest.

Il faut observer que les deux ruisseaux dont il est ici fait mention n'intéressent qu'une faible étendue de notre territoire.

La plupart des eaux courantes se dirigent vers la Dendre occidentale par trois bras distincts. Le *Rieu des Prés de Maulde* prend sa source dans la vallée de Grand'Masure, au lieu dit les Ebasses, court au travers des prés de Maulde, reçoit à la Louche les rieux de *Crombin* et de *Canivry*, puis le ruisseau qui alimente les étangs de Froidmanteau et de Maulde, pour aller, au delà de Gallaix, grossir la Dendre à la Cattoire. Le *Rieu Fourbelet*, venu du bois de Grau, délimite les communes de Gaurain et Béciers, de Maulde et Gaurain et enfin de Maulde et Barry ; à sa sortie du territoire, il sépare Barry de Pipaix, jusqu'au moment où il se déverse dans la Dendre près de l'Orgelot. Il reçoit deux tributaires, le rieu du Bois de Maulde et celui des prés de Mansart. Enfin le rieu de Grand'Masure sépare Maulde de Herquegies.

Maulde ne possède plus que les étangs de Maulde, de Froidmanteau, du Breucq, et la Foursière de Mansart. La toponymie nous a conservé le souvenir de nombreux viviers : les fossés de la Motte, de Rassoncamps, du Parc et de Mansart ; les viviers de la Cure, de la Haye de Maulde, de l'Épinette, du Cherf dit wez des Frasnoux ; le wez de la Foursière dans le wareskais de Grand'Masure ; le long vivier près de Salbreucq ; le Roucour ; le vivier à le Cambe ; le vivier Caigniet et la Goette à Mansart ; les marlières ou marnières de Grand'Masure, du Grand Mortier, de la Brictrye. Il faut y ajouter les prés marécageux de Maulde et du Breucq.

La fontaine dont il est le plus fréquemment question dans les documents anciens est la fontaine *Pidain* ou *Bidaine* ; elle se trouve derrière le jardin de l'ancienne cure ; la suppression en 1850 du chemin de Zabliou a rendu son accès impossible aux habitants et depuis lors elle alimente un abreuvoir de prairie. La fontaine des Ebasses est la source du rieu de Maulde. Les autres fontaines sont celles de Libersart, de l'aulnoit de Bruauvent, du bois du Breucq près de la Dieffière, la fontaine Gellée près du camp à cailloux et enfin la fontaine d'Altière. Jusqu'en 1850, cette dernière sourdait de la berge du chemin d'Altière ; tarie subitement elle reparut quelque temps après dans la prairie à contre-bas où nous la trouvons aujourd'hui.

DEUXIEME PARTIE

**L'ÉGLISE ET LA PAROISSE.
LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET
CHARITABLES.
LES ÉCOLES.**

XIV.

La Paroisse. — Le Patron. — La Dîme.

1. — La Paroisse et le Patron.

Autour de la première demeure seigneuriale qui s'établit à Maulde, se groupèrent des serfs domaniaux et des hommes libres. Le seigneur ne tarda pas à mettre à leur disposition un lieu de réunion pour la prière en commun, une chapelle ; puis leur nombre s'étant accru par suite de la concession de terres et de la division du domaine en plusieurs seigneuries, un prêtre fut attaché à cette chapelle pour la célébration régulière des offices liturgiques. L'intervention de l'autorité épiscopale ne devait pas tarder à transformer le modeste oratoire en église paroissiale. Ce fut fait par un acte solennel qui porte la date de l'année 1109.

Odon, l'illustre écolâtre de Tournai, fondateur, en 1092, de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin en cette ville, ayant été appelé au siège épiscopal de Cambrai, et connaissant les besoins religieux de la population du village de Maulde, voisin de son abbaye, résolut de donner son autel à Saint-Martin, et spécialement à l'aumônerie de cette abbaye et pour les besoins

des pauvres. En retour l'abbé était obligé d'établir à Maulde un prêtre chargé de desservir la paroisse, l'évêque se réservant de conférer à ce curé les pouvoirs de juridiction ou la charge d'âmes qu'il exercerait comme délégué et au nom de l'évêque de Cambrai. (1)

Cette donation fut confirmée par les papes Innocent II en 1131 (2) et Lucius III en 1183 (3) dans les actes pontificaux où ils assurent à l'abbaye la possession de ses biens.

Le droit de patronat accordé à l'abbaye sur l'église de Maulde assurait à l'abbé la collation de la cure et en même temps la perception sur tout le territoire de la paroisse de toutes les dîmes que les lois canoniques accordaient au recteur principal. De plus, les donations pieuses faites à l'église rentraient dans la mense abbatiale, seule légalement propriétaire.

Aussi longtemps qu'un religieux de Saint-Martin fut chargé de la paroisse de Maulde, ces dispositions n'offrirent aucune difficulté ; il n'en fut plus de même lorsque l'abbé fut forcé de conférer la cure à un prêtre séculier. D'après les lois canoniques, une part des dîmes devait être attribuée à ce prêtre pour sa subsistance ; mais, loin de lui assurer la compétence qui lui revenait, les prévôts de l'abbaye la réglèrent d'une façon arbitraire. De là, entre le curé de Maulde et les religieux de Saint-Martin, des conflits qui nécessitèrent l'intervention de l'autorité diocésaine et la création d'un régime spécial pour les dîmes de Maulde. Nous exposerons la question en détail.

Mais auparavant, afin de n'avoir pas à y revenir, notons que la paroisse de Maulde possédait sur les territoires des villages voisins quelques portions sur lesquelles s'étendait sa juridiction. Elles sont minutieusement décrites dans les cartulaires des dîmes. C'étaient : 1° à *Béclers* : un héritage et lieu manoir tenant au Bas-Chemin, avec deux petits prés et un quartier 1/2 de terre ; le wareskais touchant au bois de la Haye de Maulde ; le Camp à Hormeaux, de 7 quartiers tenant au Trieu Saint-Martin ; trois bonniers de bois tenant au pré de Libersart

(1) Archives de l'Etat à Mons, Fonds de S. Martin, Cart. n° 240.

(2) *Ibidem*, Cart. n° 81.

(3) *Ibidem*, original.

et 6 quartiers pris en 3 bonniers tenant aux précédents, aux terres de Maulde et au chemin de la Hamaide ; 2° à *Thieulain* : 6 bonniers éclissés du fief de la Motte, tenant au chemin d'Altière et aux terres de la cense des Mortiers et au pré Wuillau-préau ; le fief de la cense de Grand Mortier, dépendant de la seigneurie de la Croix au Mont à Leuze, avec 15 bonniers appelés le Camp de Grand Mortier ; toute la couture d'Escarnes, y compris une enclôture d'un demi-bonnier, et devant la dîme à l'onzième, levée indifféremment par le dîmeur de Maulde ou de Thieulain, premier arrivant ; le bonnier Coulombier, tenant au vivier de Grand Mortier ; un lieu et héritage d'un demi-bonnier ; le bonnier de M^{me} de Vernal, tenant à la wuideneq de la couture d'Escarnes et au rejet d'Altière ; les 6 quartiers tenant au rejet de la fontaine d'Altière, y compris les trois quartiers des pauvres de Maulde, le vieux Courtil et trois héritages.

Le décret d'organisation des paroisses du 16 octobre 1803 a maintenu les droits paroissiaux de Maulde sur ces portions de territoire.



SCEAU PAROISSIAL DE MAULDE

2. — La Dîme.

La Dîme était un impôt qui se prélevait sur les produits de la terre pour la subsistance du clergé paroissial. En réalité, elle n'atteignait pas la dixième partie de ces produits, mais seulement la 11^e, la 15^e, la 20^e et même parfois la 30^e. Sa quotité était réglée par les usages locaux qui avaient force de loi en cette matière. Quel qu'en fût le taux, la dîme ne devait pas être pour les populations rurales une charge aussi lourde qu'on n'a cessé de le répéter. C'était un impôt foncier et comme tous les impôts de cette nature, elle s'était bien vite fondue avec le revenu foncier, le prix des terres se réglant toujours en raison des charges qu'elles ont à supporter.

La dîme prélevée sur les produits de la terre s'appelait la *grosse dîme*; celle qu'on prenait sur le menu bétail, les agneaux, la laine des troupeaux, les porcelets, les poulets et les fruits s'appelait la *menue dîme*. Nos cartulaires de Saint-Martin de Tournai montrent qu'à Maulde la première se percevait au onzième sur la plupart des héritages; un petit nombre de terres, ainsi que tous les jardinages, la payaient au trentième. Quant aux terres nouvellement mises en culture, elles étaient soumises pendant trois ans à la *dîme novale* sur le pied de trois gerbes du cent. La menue dîme, dite aussi *dîme de vif et de sang* s'acquittait le plus souvent en nature à la onzième pièce ou suivant convention spéciale avec les fermiers.

La dîme était recueillie par des employés sermentés appelés *dîmeurs, tergeurs, tourneurs de gerbes*, chargés d'en amener et enclorre le produit dans la grange des dîmes voisine de la cure; plus tard, les dîmeurs furent choisis parmi les fermiers du village, parce qu'ils étaient pourvus d'attelages et plus aptes à donner aux grains engrangés les soins de battage et de conservation nécessaires.

Dès le XVI^e siècle, les décimateurs de Maulde mirent en fermage ou en location leurs droits de dîme. C'est ainsi qu'en 1700, ces droits furent affermés 1200 florins; en 1771, 3200 livres pour l'abbaye et 1200 l. pour le curé; en 1789, 1870 l. 10 s. pour le canton du curé. La menue dîme valait 120 l. en 1771 et 250 l. en 1789.

Arrivons à l'histoire de la dîme à Maulde.

Dans les premiers temps, nos seigneurs, comme ceux de beaucoup d'autres villages, s'étaient réservé la dîme locale; mais dès les XII^e et XIII^e siècles, l'intervention de l'Église les amena à se dessaisir de leurs privilèges au profit des religieux de l'abbaye de Saint-Martin, seuls décimateurs légitimes. Le cartulaire dit *Livre Rouge* de Saint-Martin de Tournai (1) ne renferme pour ainsi dire que des chartes mentionnant ces pieuses cessions consenties par nos seigneurs durant le premier quart du XIII^e siècle.

(1) Archives de l'État à Mons, Cartulaire n° 81.

L'abbaye fut bientôt en possession de la totalité de la dîme à Maulde. Tout alla bien, nous l'avons dit, aussi longtemps que le curé de Maulde fut un des religieux, mais quand ce fut un prêtre séculier, les difficultés commencèrent.

D'après les lois canoniques de l'époque, l'abbaye devait abandonner au curé pour son entretien une part congrue de la dîme, soit, d'après les coutumes, le sixième de la totalité, augmenté du casuel. Or, l'abbaye régla arbitrairement, au-dessous de ce taux, la part du curé de Maulde; celui-ci ne manqua pas de protester, et, après de longues discussions, ce différend fut réglé par un concordat que sanctionna l'évêque de Cambrai, par une charte du mois d'août 1259.

Voici les termes de ce concordat:

Le curé actuel et tous ceux qui viendront après lui recevront :

1°. Le quart de tous les grains battus et la moitié des pailles de tous les grains des dîmes, avec cette réserve que, pour leurs frais d'avoir amené en leur grange la part du curé, les religieux de Saint-Martin garderont la dixième partie de ce quart dû au curé.

2°. Tous les revenus de l'autel, avec la menue dîme, moyennant cent sous de reconnaissance annuelle envers l'abbaye, à payer en deux termes, à Noël et à Pâques.

3°. Les revenus des anniversaires fondés seront partagés entre l'abbaye et le curé, et les frais d'exonération seront communs; toutefois, pour les fondations faites avant le présent concordat, les religieux, tout en conservant la moitié du revenu, laissent au curé les charges d'exonération. De plus, si un prêtre lègue pour l'usage du curé, un revenu annuel à distribuer en aumônes, l'abbaye se réserve la moitié de ce revenu.

4°. Le curé sera tenu, pour sa part, aux réfections de la grange des dîmes, lorsqu'elles n'excéderont pas vingt sous de la monnaie courante.

5°. Le curé aura enfin le quart du revenu des novales.

« Moyennant ce que dessus, ajoute l'évêque, le curé de Maulde ne pourra rien réclamer de plus sur les revenus de la paroisse; il s'oblige à verser la somme de cent sous et il veut

que les revenus ecclésiastiques restent engagés à l'église de Saint-Martin. S'il venait à y toucher et ne donnait pas satisfaction aux religieux concernant la somme susdite, il accepte que, sur simple plainte de l'église de Saint-Martin, Nous portions contre lui une sentence de suspense et au besoin d'excommunication. »

Ce concordat fut fidèlement observé de part et d'autre jusqu'au XVI^e siècle. Mais à cette époque, les curés se virent forcés de réclamer leurs droits méconnus ou lésés par les fermiers dîmeurs, et jusqu'à la fin de l'ancien régime, ce fut une série de difficultés, de réclamations, même de longs procès. Il faudrait plus de cent pages pour en faire l'histoire; nous ne pouvons donc que la résumer brièvement.

Le 2 août 1614, le curé Motte, après trente-cinq années de ministère à Maulde, toutes marquées par ses réclamations auprès des abbés successifs de Saint-Martin pour obtenir intégralement la part que lui attribuait le concordat de 1259, se décide à soumettre sa cause à l'avocat Hovine de Tournai. Il veut tout au moins faire cesser les vexations auxquelles il est en butte de la part des dîmeurs. L'avocat lui donna raison sur tous les points; mais obtint-il gain de cause? En partie peut-être; en tout cas pour peu de temps, car M. Dendal, son successeur, dut recommencer la lutte au sujet de la dîme de la moitié des « estrains » ou pailles des grains battus.

Sous le curé suivant, M. Lecomte, les discussions portèrent sur les réfections de la grange auxquelles on voulait l'obliger au delà de sa quote-part.

En 1680, M. Ruzette arrive à Maulde et aussitôt il doit se défendre contre les prétentions de Jacques Hennepin, dîmeur de Saint-Martin, qui veut laisser à sa charge la totalité des anniversaires et des fondations, et en plus l'assujettir, comme les curés du Hainaut, aux tailles assises sur les dîmes, tandis que sa cure est du ressort du bailliage de Tournai. M. Ruzette, cette fois, obtint gain de cause et, au nom de l'abbé, il fut ordonné à Hennepin « d'accommoder le curé ».

Dix ans plus tard, l'abbé, Dom Rupert de Los, eut l'idée d'établir un mode de perception capable d'obvier aux difficultés sans cesse renaissantes. Il divisa la dîme en trois lots ou can-

tons et céda au curé, pour remplacer les droits que lui concédait le concordat de 1259, un des trois cantons auquel il adjoignit la dîme de 9 bonniers situés sur Royaume, à charge pour le curé de lever lui-même sa part.

Désormais, le curé nomme ses dîmeurs particuliers, ou bien il divise son canton en un certain nombre de parties qu'il passe aux enchères, ou bien encore il adopte le système de taxation des diverses céréales au bonnier.

De 1740 à 1765 surgirent de nombreuses difficultés au sujet de la menue dîme que certains fermiers ne voulaient point acquitter ou tout au moins ne payer qu'à la trentième pièce au lieu de la onzième. Après plusieurs procès traînés en longueur et entravés par les changements de domination, les tribunaux donnèrent finalement raison au curé.

Sous le pastorat de M. de Batty, en 1771, fut soulevée la question de reconstruction du presbytère reconnu inhabitable même par le prévôt de Saint-Martin. Pour la trancher, il fallait du même coup résoudre celle des dîmes. Le curé de Maulde était-il vraiment décimateur ou seulement curé à portion congrue et en conséquence devait-il ou non contribuer aux frais de la reconstruction? La question était fort délicate. M. de Batty consulta plusieurs juristes spécialistes en la matière; leurs réponses le laissèrent tellement perplexe qu'il renonça à son idée d'intenter un procès et préféra « s'accommoder avec Messieurs de Saint-Martin ».

Les dîmes furent abolies chez nous par l'arrêté des représentants du peuple du 14 frimaire an IV, ou 5 novembre 1795, qui appliqua à la Belgique le décret du 21 septembre 1789 portant suppression du régime féodal. L'article 5 de cet arrêté porte que « les dîmes de toute nature et les redevances qui y tiennent lieu sous quelque dénomination qu'elles soient connues et perçues, possédées par les corps séculiers et réguliers, par les bénéficiers, les fabriques et tous gens de main morte, sont abolies, sauf à aviser aux moyens de subventions d'une autre manière à la dépense du culte divin; à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des églises et presbytères, séminaires, hôpitaux, à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées ».

XV.

L'Église Saint-Thomas ; extérieur et intérieur. — Le Cimetière. — Les Chapelles du village.

I. — L'Église Saint-Thomas.

Il ne reste aucun vestige de l'église primitive de Maulde, qui, sans doute, n'était qu'un modeste édifice construit par nos premiers seigneurs dans le but de pourvoir aux besoins spirituels de leurs vassaux, hôtes et tenanciers, groupés aux alentours de leur manoir féodal. Les rares documents écrits que l'on possède en signalent l'existence, mais ne fournissent aucun renseignement sur le caractère de l'édifice ni même sur son emplacement exact.

A la fin du XII^e siècle, notre population s'accrut dans des proportions relativement notables ; l'église primitive devint insuffisante et il fallut lui substituer un édifice plus important. Dans la première moitié du siècle suivant on en jeta les bases. Le plan fut celui des églises romanes secondaires : une nef large, accolée de bas-côtés étroits, et précédée d'un chœur et de collatéraux à chevet rectangulaire. Toutefois, la chapelle de la Vierge, bâtie en hors d'œuvre au côté Nord du chœur laisse l'impression d'une construction remontant à une époque bien rapprochée de l'église primitive.

Au début du XV^e siècle, Hugues V de Maulde fit reconstruire la chapelle Sainte-Catherine et dota l'église de son clocher. Puis un accord conclu entre l'abbaye de Saint-Martin et la communauté de Maulde permit d'agrandir le chœur et de remplacer le chevet ancien par l'élégante construction actuelle. Enfin, au cours du XVII^e siècle, d'importants travaux de restauration furent exécutés aux bas côtés.

En mettant ces données en rapport avec les caractères architectoniques de l'édifice, on peut conclure que dans sa partie principale, notre église est de transition romano-ogivale ; elle a conservé ce caractère, malgré les transformations et remaniements qu'on lui a fait subir au cours des siècles.

Dans son état actuel, l'édifice comporte, au point de vue archéologique, deux parties bien distinctes : 1^o les restes de l'époque romano-ogivale, comprenant la grande nef, l'avant chœur, les amorces des bas côtés ; 2^o les constructions des âges suivants, la tour, le chœur et les nefs qui, extérieurement, masquent les formes archaïques du monument.



ÉGLISE DE MAULDE

Notre église est constituée dans son ensemble par un vaisseau divisé en trois nefs de trois travées et terminé par trois absides, deux polygonales et une à chevet plat. Un grand arc.

jeté au travers de la nef, sépare le vaisseau du sanctuaire; au delà de cet arc triomphal, la grande nef se prolonge d'une travée romane, qui forme avant-chœur et donne accès aux chapelles latérales.

Les bas côtés sont clôturés par des cloisons en forme d'ogive, de manière à contrebuter la poussée de la haute nef. Ces arcades terminales et celles des travées reposent sur des colonnes trapues portant sur des bases à huit pans et surmontées de lourds chapiteaux à crochets. Le chevet Nord s'élargit sur le bas côté et forme une chapelle de grande dimension accolée au chœur. Les fenêtres sont en ogive obtuse.

Une grande tour placée à l'Ouest sert de porche.

Les nefs, comme le chœur et les chapelles, sont couvertes de voûtes en arc brisé. Un affreux plafonnage a remplacé l'ancien lambris qu'on pourra facilement rétablir; la plupart des nervures sont intactes et attendent le remplacement des bardeaux. Dans ce travail, le restaurateur devra prévoir la disparition du plafond à pans coupés du bas côté Nord qui brise la régularité du plan, et admettre, à sa place, une voûte lambrisée en forme d'appentis.

L'édifice est orienté.

Tout son revêtement extérieur a été remanié et n'a d'autre motif décoratif que les ébrasements des fenêtres et les chaînes d'angle en assises de grand appareil, ainsi que le cordon de pierre courant au-dessus d'une base en blocage; ailleurs, c'est la brique qui domine. La façade occidentale comprend en retrait le grand pignon des nefs et en avant une tour sur plan carré, ayant presque la même largeur au sommet qu'à la base, et couronnée d'une flèche à huit pans, gracieuse et élancée. Au midi, trois galbes percés de grandes fenêtres gothiques donnent à cette élévation un aspect svelte et dégagé.

Le regard se porte tout d'abord sur le chevet du chœur qui ressort bien de la construction. C'est, sans contredit, la plus belle partie de l'édifice; ses cinq grandes baies, séparées par des trumeaux en pierres et briques appareillées, lui donnent une allure légère et élégante qui frappe le visiteur. Ce genre de construction, avec un heureux mélange de matériaux, a prévalu, dès le XV^e siècle dans notre région agricole. On en

retrouve d'heureux spécimens dans les églises de Thiulain et de Buissenal; le chœur de l'église de Maulde étant resté dans l'état de construction, on peut le donner comme un modèle du style adopté à cette époque pour nos églises rurales.

Nous avons signalé plus haut les travaux malheureux exécutés au XVIII^e siècle. Pour être complet, nous devons dire encore que notre église, un siècle plus tard, faillit être complètement démolie. A peine arrivé dans la paroisse, le curé Lambert conçut le projet de la faire disparaître et de la remplacer par un nouvel édifice sur un plan d'ailleurs fort mal compris. La sage lenteur de nos magistrats municipaux dans l'examen de ce projet sauva notre antique monument; après de nombreux pourparlers, de 1868 à 1870, on se borna aux réparations les plus urgentes.

Le curé Windal ne resta que peu d'années dans notre paroisse, mais on lui doit les premiers travaux de restauration sérieuse. Il eut le bon goût de dégager les colonnes de leur enveloppe de briques et de plâtras; l'église reprit ainsi, en 1880, les grandes lignes de son état primitif. Les traces du martelage exécuté pour rendre les surfaces rugueuses et aptes à recevoir le plâtras, furent effacées à la boucharde; mais on ne put conserver aux moulures leur délicatesse de style.

Quelques années plus tard, le curé Respilleux fit abattre le grand pignon de la nef qui voilait le sanctuaire et le remplaça par l'élégante galerie ajourée que l'on admire en entrant dans l'église. Il entreprit ensuite la peinture de tout l'édifice. Exécutée d'après un plan d'ensemble bien conçu, cette riche décoration murale se trouve malheureusement vouée à une précoce et prochaine destruction, à cause de l'état de décomposition de l'enduit sous-jacent.

Il fallait prévoir, avant des travaux de cette importance, le renouvellement des toitures. Une partie importante de celles-ci était remise en bon état, lorsque les destructions de la guerre vinrent anéantir ces travaux exécutés à grands frais.

Dans le but d'aider les ouvriers privés de travail pendant les journées douloureuses de la guerre, le Conseil de fabrique, d'accord avec l'autorité communale, fit procéder au grattage

des pierres et des briques des façades de l'église et de la tour, et à leur rejointoiement. Cette heureuse initiative a rendu à l'édifice toute sa fraîcheur, en lui conservant cependant son cachet archaïque.

En la même année 1915, le Conseil communal fit poser à l'entrée du cimetière l'escalier monumental dont le plan est dû à M. J. Croquet, et qui conservera le souvenir de son esprit de charité chrétienne pendant les mauvais jours.

Pour terminer cette description générale, nous donnons les dimensions de notre église :

Longueur totale dans l'œuvre, 24 m. 75 c. ; hors d'œuvre, 26 m. 40 c.

Largeur totale des nefs dans l'œuvre, 17 m. 15 c. ; hors d'œuvre, 18 m. 50 c.

Largeur au travers des absides dans l'œuvre, 19 m. 65 c. ; hors d'œuvre, 21 m. 25 c.

Longueur des nefs, 14 m. 5 c. ; du chœur, 10 m. 70 c.

Largeur de la nef centrale, 8 m. 75 c.

» » sud, 4 m. 60 c.

» » nord, 3 m. 80 c.

Hauteur de la nef centrale, sous clef, 10 m. 30 c. ; du comble, 13 m. 60 c.

Hauteur de la nef sud, sous clef, 7 m. 27 c. ; du comble, 9 m. 35 c.

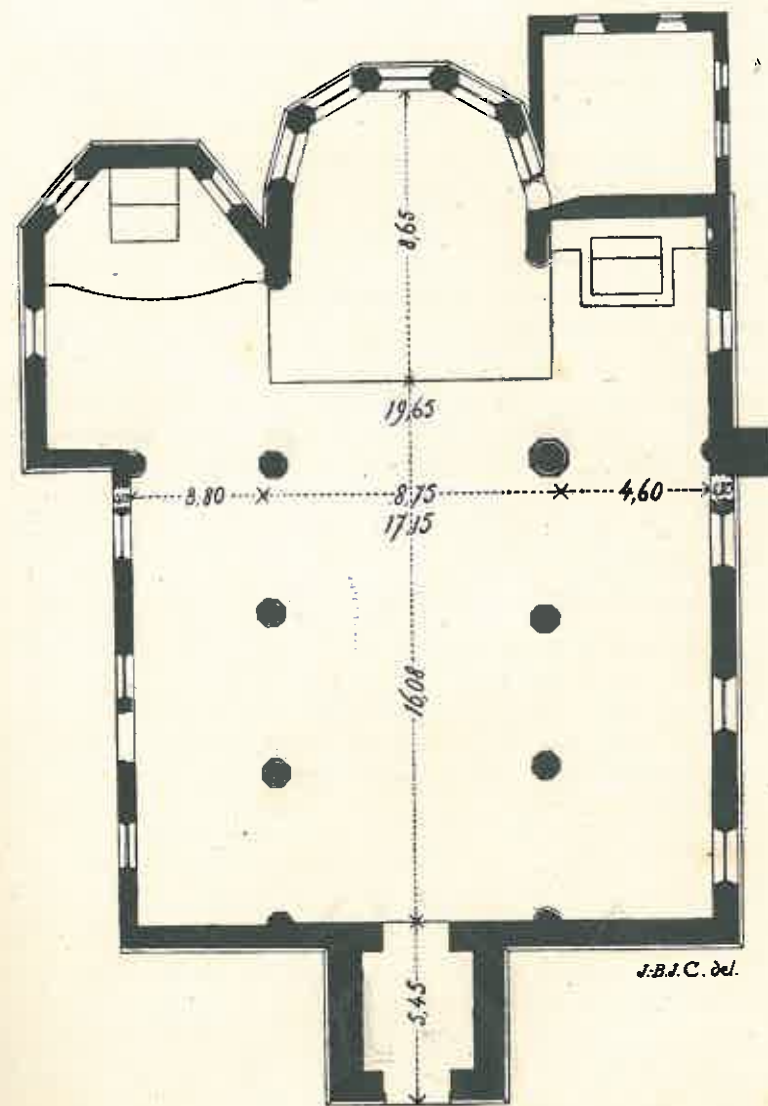
Hauteur du chœur, sous clef, 10 m. 10 c. ; du comble, 13 m. 50 c.

Hauteur de la Chapelle N. D., sous clef, 8 m. 45 c. ; du comble, 11 m. 10 c.

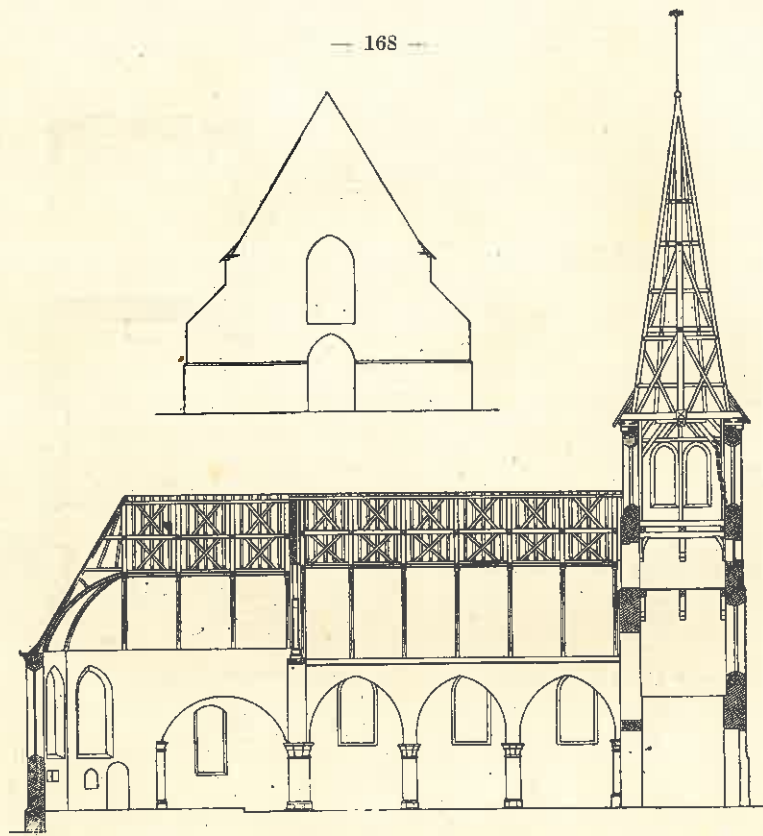
Hauteur de la chapelle Ste Catherine, sous clef, 7 m. 65 c. ; du comble, 9 m. 35 c.

Hauteur de la tour, 16 m. 40 c. ; de la flèche, 14 m. 25 c. ; totale, 30 m. 65 c.

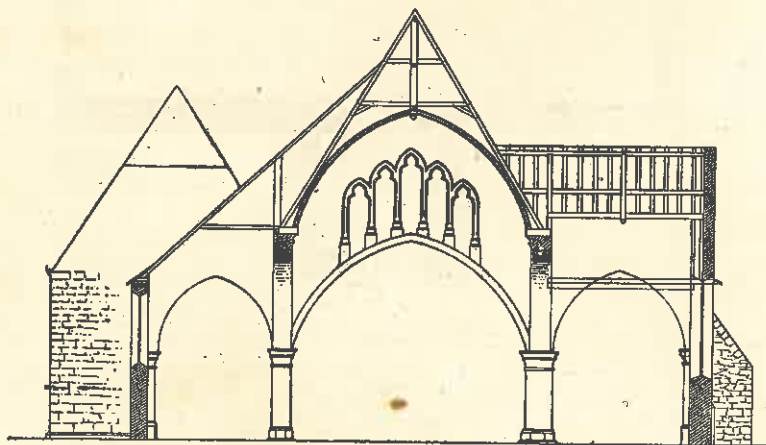
Nous allons maintenant étudier en détail chacune des parties de l'édifice.



PLAN PAR TERRE DE L'ÉGLISE DE MAULDE



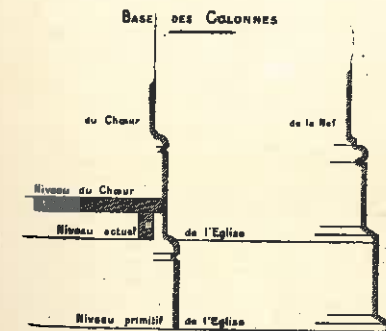
COUPE LONGITUDINALE DE L'ÉGLISE
En haut : AMORCES DE L'ÉGLISE PRIMITIVE



COUPE DE L'ÉGLISE EN TRAVERS DES NEFS

La grande nef. — Au point de vue archéologique, elle constitue la partie la plus remarquable de l'église. Les agrandissements apportés à l'édifice n'ont pas enlevé à la grande nef son caractère archaïque de transition romano-ogivale. Le plan primitif comportait à l'avant un vaste pignon percé d'un porche, surmonté d'une large lumière pour éclairer le vaisseau. Ce mur n'a subi aucune restauration et conserve les amorces des anciens bas-côtés. Il est construit en pierres régulières comme l'était toute l'église à l'origine ; un cordon saillant court au-dessus d'une base en blocage. Le mur goutterot est supporté par trois travées en arc brisé posant sur des colonnes et deux demi-colonnes engagées dans le massif du pignon d'entrée. L'enlèvement du grand arc triomphal ne peut être que regretté ; la gracieuse galerie ajourée qui le remplace est cependant du plus heureux effet, malgré la discordance de style. Le Christ et les statues de la Vierge et de Saint-Jean de cet arc triomphal, curieux spécimens de l'iconographie du XV^e siècle, sont conservés au Calvaire du Carlier, dont nous parlerons plus loin.

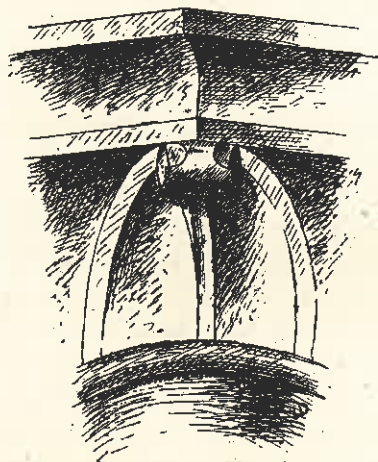
Les Colonnes. — La grosse colonne monocylindrique romane avec chapiteaux à crochets de l'église de Maulde est un des types qu'on retrouve dans les monuments élevés en pierre de Tournai sur les rives de l'Escaut et de ses affluents.



La base, il est vrai, s'affranchit de la forme classique ; elle repose sur un socle octogonal, mais elle conserve le tore aplati. Une mince moulure composée d'un congé et d'un listel réunit le fût de la colonne à la base. D'autres types de bases se rencontrent dans les colonnes engagées ; ici, le listel est séparé du tore

par une scotie allongée, caractère distinctif des monuments de transition ; là, la plinthe est arrondie et l'une des colonnes offre deux tores séparés par un tronçon cylindrique.

Le chapiteau est le membre d'architecture le plus caractéristique de notre église. C'est le chapiteau scaldisien en forme de corbeille évasée et surmontée d'un tailloir polygonal ; celle-ci prend dans le double ressaut de son évasement la forme octogonale de l'abaque, mais garde vers le bas une section circulaire au-dessus du tore tronqué qui la sépare de la colonne. Les angles saillants du ressaut inférieur sont amortis par des feuil-



les sculptées au pourtour de la corbeille. La feuille, peu variée comme essence, sorte de fleur d'eau à nervure vigoureuse, est plantée dans le tore et collée au chapiteau ; elle est large à sa base, effilée vers le haut, et se replie à son extrémité par un enroulement semblable à la volute de la jeune pousse de fougère, ou mieux par un bourgeon de plante grasse, pour former un élégant crochet en saillie sur la cor-

beille. La plupart de ces crochets ont été brisés par le vandalisme des constructeurs du XVIII^e siècle, lorsqu'ils enveloppèrent nos colonnes romanes d'un massif de maçonnerie pour les convertir en piliers carrés. Ceux des colonnes engagées dans le massif du chœur échappèrent au désastre parce qu'ils étaient enveloppés par le lambris entourant le sanctuaire. Ils pourront servir de types pour une éventuelle restauration.

Les Combles. — La nef centrale est couverte d'un vaisseau en arc brisé, occupant la moitié inférieure de la hauteur comprise sous la charpente. Celle-ci est formée de 36 paires de combles portant faix, établis sous une inclinaison de 60 degrés et posant à l'aide de blochets sur une double sablière ancrée jadis par quatre sommiers jetés au travers de la nef. Deux rangs superposés de faux-entraits réunissent deux à deux tous les combles au-dessus de la voûte. Ces entraits reposent sur

des filières entretoisées par des croisillons régnant entre celles-ci et le faîte et servant au contre-ventement longitudinal de la charpente.

Quatre maîtresses-fermes étaient établies sur les sommiers pour supporter le poids du comble ; un poinçon partait du sommier pour aller soutenir le faîte ; c'est dans ce poinçon que sont assemblées les pièces longitudinales ou filières, de même que les faux-entraits des maîtresses-fermes. Lorsque le lambris fut remplacé par un plafond sur lattes, les sommiers disparurent et le poinçon fut scié au ras de la clef de voûte. La charpente ne paraît pas avoir été déforcée par ce travail ; l'admirable assemblage de toutes les pièces embrévées et chevillées entre elles en donne l'explication.

La disposition de ce comble n'est pas le seul indice de son ancienneté ; il faut aussi remarquer la légèreté de toutes les parties dont il se compose. Les chevrons n'ont que 0,09 × 0,09 d'équarrissage ; ceux des maîtresses-fermes, les faux-entraits et le faîte ont 0,10 × 0,12 ; les poinçons 0,20 × 0,20 ; la filière formant clef de voûte, 0,14 × 0,22 et l'autre pièce longitudinale, 0,14 × 0,14. Point de pannes, point de ferrures. Ajoutez le système d'assemblage et vous aurez les principaux caractères d'une charpente du XIII^e siècle. Elle est intacte, sauf l'enlèvement des sommiers ; le vaisseau semble attendre le rétablissement de son ancien lambris.

Les Bas-Côtés. — Les petites nefs n'avaient pas dès le principe le développement qu'elles ont aujourd'hui. C'était jadis une construction de modeste apparence, couverte de toits en appentis. Les amorces de cette partie de l'église primitive sont parfaitement visibles dans les pignons qui accostent la tour. Toutefois il est à remarquer que les cloisons terminales des petites nefs reposent sur des demi-colonnes engagées dans les murs actuels des nefs. Comme les piliers de l'église, ces colonnes sont romanes et appartiennent au plan primitif. Il n'en reste pas moins vrai que vers le porche les bas côtés n'avaient pas alors l'importance actuelle. Il reste à admettre l'existence vers les absides de modestes chapelles collatérales.

Il est fait mention de ces chapelles dans le procès soulevé entre les seigneurs de Maulde et de Froidmanteau au sujet d'une question de préséance à l'église. On y voit que les archers de Saint-Thomas et ceux de Sainte-Barbe avaient leurs chapelles patronales respectives dans l'église et que celle de Sainte-Barbe exigeait de promptes réparations. Outre cela, la population s'accroissant assez sensiblement à cette époque, l'église devenait insuffisante. On résolut d'agrandir les nefs. Cette transformation ne remonte pas au delà de 1635. Pour éviter de trop grands frais, on adopta l'alignement extérieur de ces chapelles, ce qui amena leur disparition.

On établit le bas côté méridional sous trois doubles toits avec pignons aigus percés de grandes fenêtres ogivales. Des sommiers jetés au travers de cette nef reçoivent le comble et les voûtes en arc brisé qui la recouvrent. Cette disposition donne à la façade extérieure une forme dégagée qui plaît, mais à l'intérieur l'effet n'est pas heureux, par suite d'une banale superposition des poutres et du peu d'élévation prévu, au point que l'un des châteaux coupe la pointe de l'arcade terminale. Comme dans beaucoup de monuments de la moitié du XVII^e siècle, le type ogival est conservé dans les fenêtres et la pierre et la brique appareillées alternent comme parement de celles-ci.

Sans doute les ressources manquèrent lorsque l'on aborda le bas côté septentrional. On se contenta de le couvrir d'un simple toit en appentis. Le comble qui le constitue s'en va reprendre le grand toit à la hauteur des entrants qui surmontent la voûte ; il est soutenu au milieu de sa portée par une maçonnerie élevée sur le mur goutterot. Ce versant de toiture a une très forte pente et enlève tout cachet architectural à ce côté de l'édifice. De plus, on n'abandonna pas seulement le plan adopté pour l'autre façade, mais on rejeta la forme ogivale pour les fenêtres qui sont en arc surbaissé comme dans les constructions civiles.

Un petit porche fut ménagé vers le bas de la nef.

Le Chœur. — Du chœur principal roman, à chevet plat et de proportions restreintes, il ne reste qu'un vestige marquant dans la travée qui forme l'avant chœur actuel et met ce dernier

en communication avec les collatéraux ; cette arcade s'appuie sur la colonne de l'arc triomphal et sur deux demi-colonnes engagées dans le massif du chœur.

Ce chœur ayant souffert beaucoup de l'action du temps, on le remplaça au XV^e siècle par celui que nous avons décrit dans la notice d'ensemble de notre église. Pour cette importante construction, les habitants commencèrent par solliciter l'intervention de l'abbé de Saint-Martin, collateur et décimateur ; ils n'en purent obtenir la construction totale, mais seulement une allocation qui fut loin de suffire à la dépense d'un tel travail. Les seigneurs y contribuèrent très généreusement et les paroissiens suivirent leur exemple ; et ainsi Maulde fut dotée d'une œuvre architecturale dont elle peut légitimement se montrer fière.

Les Chapelles collatérales. — La grande chapelle établie en abside polygonale sur la nef Nord est dédiée à la Sainte Vierge. Elle est éclairée par des baies ogivales obtuses ; ses proportions, qui s'élargissent sur la nef, lui donnent l'apparence d'un second chœur. La disposition du comble et la forme des fenêtres révèlent l'ancienneté de cette construction, qui semble bien remonter à une époque assez proche de celle où fut construite l'église primitive.

La chapelle de Sainte-Catherine reconstruite, comme on l'a vu plus haut, vers 1400, par Hugues V de Maulde, a été remaniée lors des travaux du XVII^e siècle.

La Tour et la Flèche. — La tour haute de 16 mètres 40, jusqu'à la base de la flèche est bâtie sur plan rectangulaire ; ses faces mesurent à la base 5 m. 45 c. La construction forme avant-corps sur la nef et repose sur l'ancien pignon de celle-ci ; elle n'est munie d'aucun contrefort et n'est épaulée que par les nefs.

Les étages qui la divisent sont marqués par les minces retraits d'un cordon de pierre. Le rez de chaussée sert de porche à l'église ; il est surmonté d'une vaste baie éclairant le premier étage mais destinée en réalité à jeter sa lumière dans le vaisseau de l'église par la fenêtre percée dans le pignon primitif. Cette heureuse disposition faisait valoir toutes les

lignes de l'édifice aujourd'hui cachées par l'obstruction de la baie du vaisseau central ; le déplacement de l'orgue s'impose pour rendre la clarté à l'édifice. L'étage supérieur contenant les cloches est percé d'élégantes baies à deux lumières qui servent d'ouïes au clocher.

Le portail, remanié en 1843 par le curé Blervacq, a perdu tout cachet architectural ; il eût été plus sage de rétablir l'ancien porche ruiné par les intempéries.

Une belle corniche en pierre couronne la tour et sert de base à une flèche élançée à forme de pyramide octogonale, haute de 14 m. 25 c. Tour et flèche offrent le type de l'architecture de la fin du XIV^e siècle. Elles datent en effet des dernières années de ce siècle, ayant été élevées par Hugues V de Maulde, qui, dit son épitaphe : « une tour moult belle en son temps à Maulde fonda. » Depuis lors, svelte et gracieuse, la flèche domine le village et ses hameaux et les Mauldois, non sans une légitime fierté, vous la montrent toujours « moult belle. »

Elle connut cependant de mauvais jours. Elle fut renversée par l'ouragan du 16 mars 1606, comme le rappelle l'inscription gravée sur le sommier servant de base à sa charpente :

ABATU . 1606 . 16 MAR.
AVEC LA TOUR.

En réalité il ne s'agit que de la flèche ; la tour fut seulement endommagée. Le curé Motte s'empessa de réparer le désastre : il obtint deux gros chênes du marais des Couroubles, déracinés par la tempête ; Paul de Carondelet fit un don en argent auquel s'associèrent les paroissiens (1).

La nouvelle flèche a résisté à l'action du temps. Il fallut seulement, en 1848, quelques réparations importantes à la charpente ; on en voit très bien les traces dans cette charpente si curieuse.

Pendant la tourmente révolutionnaire, ordre fut donné d'enlever la croix du clocher ; on se contenta d'en scier les bras, laissant la tige verticale, qui donna quelque temps l'illu-

(1) Acte du ferme de Grandmetz, en la possession de M. d'Espierres.

sion d'un paratonnerre. Le calme revenu on y réadapta deux bras. L'un d'eux fut arraché par une tempête en 1894 ; c'est alors que fut placée la croix actuelle.

Les Cloches. — « Avant l'érection des cloches nouvelles, dit un document de nos archives paroissiales, les trois vieilles estantes donnaient le témoignage de la communauté des justices en Maulde, car sur l'une, à la plus grosse, estoit engravé un crucifix et ymaige de Notre-Dame, sur l'autre, un Saint Thomas, et la troisieme, une sainte Barbe ; ce qui suyt l'érection des deux confréries d'archers. »

La suite de ce document nous apprend que Jean Frasneau et la dame de Froidmanteau, son épouse, se fondant sur leurs droits anciens, firent baptiser une des nouvelles cloches du nom de Marie et y firent graver leur titre de hauts-justiciers ès-communes justices en Maulde, avec la date de 1577. Guillaume de Maulde, seigneur de Mansart et Fermont, voulant aussi marquer son droit de haute-justice, avait fait graver sur l'autre cloche les armes de feu Jean de Maulde, au dessus de celles d'Hector de Clèves, seigneur de Maulde et Abaumont, second mari de Guillemette de Maulde. Celle-ci, niant ce droit, les fit effacer ; d'où procès au Grand Conseil qui ordonna de rétablir ces armes. Quelques années plus tard, Paul de Carondelet, ayant acquis la seigneurie de Maulde, fit à son tour effacer les armes des Frasneau, mais une sentence du Conseil privé de Flandre, du 3 janvier 1611, le condamna à les rétablir.

Les cloches actuelles ont été fondues en 1844.

La plus grosse (1.500 kil. — note Si), d'un galbe élégant et ornée seulement de quelques filets autour du cerveau et des faussures, jette au loin sa note élevée et d'une grande pureté. Elle porte cette inscription :

Je m'appelle Victoire-Joseph. J'ai pour parrain M. Edouard-Auguste-Joseph vicomte Cossée de Maulde ; pour marraine son épouse, dame Victoire-Clotilde Tons d'Incourt. M. P.-J. Blairvacq, curé de Maulde 1844. Les Drouot me firent.

Sur la seconde cloche, on lit :

Je m'appelle Hyacinthe-Joseph. J'ai pour parrain M. Alfred-Isidore-Charles-Joseph, chevalier Cossée de Maulde,

bourgmestre de cette commune ; pour marraine dame Hyacinthe Bouchelet de Neuville, comtesse d'Hust et du Saint-Empire, douairière de M. J.-B.-Isidore Cossée de Maulde. M. P.-J. Blairvacq, curé. Drouot me fit en 1844.

Le Pavé. — Le pavé actuel, en pierre de Basècles, est de date récente. Les travaux exécutés en 1916 pour la pose du banc de communion ont permis de retrouver, à 33 cent. sous ce pavé, le dallage primitif en petits carreaux de pierre du pays. L'exhaussement du sol de l'intérieur de l'église a eu pour effet regrettable d'enterrer les colonnes jusqu'à mi-hauteur des bases ; les proportions du monument en sont altérées ; le rétablissement du niveau primitif serait heureux.

Dans l'ancien pavé se trouvaient de nombreuses dalles funéraires, qu'on enleva et qu'on relégua au pied de la tour. Elles furent peu à peu dispersées pour servir à des usages profanes. Leur disparition est profondément déplorable.

Les Vitraux. — Ce qu'il faut non moins déplorer, c'est la disparition des anciens vitraux ; quand on les remplaça vers 1870, plusieurs d'entre eux auraient pu être restaurés. Voici les quelques renseignements que nous ont conservés nos archives :

Le 26 septembre 1558, le curé Martin Legrand expose à Léon de Maulde, seigneur de Maulroit, et à Guillaume de Maulde, seigneur de Mansart, que parmi les verrières du chœur « il en est une blanche, ayant seulement une ymaige S. Jehan Baptiste au mitant, laquelle par sa térébration du soleil, baille grand empeschement au prêtre célébrant la messe au grand autel », et leur demande de la remplacer par une verrière historiée de plusieurs couleurs. Ceux-ci déclarent vouloir faire œuvre pie en accédant à sa requête et s'engagent à placer le nouveau vitrail.

En 1542, Antoinette de Bachelier, épouse de David de Solbreucq, seigneur de Froidmanteau, fit poser au côté droit du chœur, une verrière avec son effigie et les armes de Solbreucq et de Bachelier.

D'après J. Cordonnier ⁽¹⁾ on voyait aussi, en 1768, dans la chapelle Notre-Dame et dans la nef, deux verrières aux armes et aux effigies de Catherine de la Woestyne, veuve d'Hubert de Maulde, et de Thomas de Palmer, son second époux.

En 1871-1872, furent placés les cinq vitraux du chœur : au chevet, le Sacré-Cœur, avec les armes du vicomte Armand de Maulde et de la vicomtesse, née Ruyant de Cambronne, et la date 1871 ; du côté de l'épître, S. Joseph, aux armes du baron G. del Fosse et d'Espierres et de la baronne née Caroline du Maisnil et du Coutre ; et S. Louis, roi de France, *Ex dono familiae Lebailly-Dupret, 1872* ; du côté de l'Evangile, la Sainte Vierge, *Ex dono F.-E. Lambert, pastoris, et sororum ejus, 1871* ; et S. François de Sales, *Ex dono familiae Wattecamps-Dumoulin, 1871*. — Ces vitraux, peu en rapport avec le style de l'édifice, furent anéantis par les explosions du 8 novembre 1918 provoquées par les Allemands durant leur retraite.

Les autres vitraux sont :

A la chapelle Sainte-Catherine : Notre-Dame du Sacré-Cœur, avec les armes du baron del Fosse et d'Espierres et de la baronne née Errembault.

A la chapelle de la Sainte-Vierge : trois grisailles, la première, *Pia memoria vice-comitis de Maulde, + anno 1909*, avec ses armes ; la 2^e, aux armes du vicomte de Maulde et de la vicomtesse, née d'Hespele, *anno 1910* ; la 3^e, aux armes des d^les de Maulde, *anno 1910*.

Dans la nef, au midi : deux vitraux, le Sacré-Cœur avec St-Louis et Saint-Georges, et Notre-Dame de Lourdes : *Lud. Brichart et Georg. de Maulde, juncti die 2^a maii 1910. DD.* ; et le vitrail de St-Joseph : *Ex dono Croquet-Salembier. 1911*, ont été détruits par l'explosion de 1918.

Dans la nef, au Nord : S. Thomas : *E collatis parochianorum donis, 1911* ; — Sainte-Catherine : *Dono dederunt neo-communicantes* ; — le baptême de Notre-Seigneur, donné par

(1) *Généalogie de Maulde.*

M. J.-B. Dupont, aumônier des Augustines du Câteau réfugiées à Froidmanteau en 1904.

Grâce au concours de généreux donateurs les fenêtres de l'église, anéanties par les explosions des derniers jours de la guerre, vont retrouver leurs anciennes décorations par le placement de vitraux peints conçus dans le style du XV^e siècle.

Deux principes ont présidé à leur exécution : dans le développement du tracé ornemental, le respect de l'ordonnance architecturale des fenêtres ; à la vitrerie la conservation de son caractère essentiel lequel est de fournir la lumière et non de former un tableau.

Les sujets représentés dans ces vitraux forment une magnifique page d'histoire religieuse locale. Nous voudrions pouvoir décrire convenablement l'élégance et la beauté des sujets et de l'architecture qui les encadre, comme aussi la fidélité historique du vêtement des personnages. Ceux-ci posent sur un terre-plein soutenu par un large socle architectural. Un dais svelte et élancé d'un ravissant dessin abrite la scène religieuse représentée.

Cette ornementation est l'œuvre du peintre-verrier Camille Wybo de Tournai.

1. — Dans le vitrail de l'abside est représenté le Sacré-Cœur bénissant et assis sur son trône de gloire. Cette figure d'une grande majesté est entourée de groupes d'anges, les uns portant les emblèmes du grand sacrifice de son amour consommé sur la croix et à l'autel ; d'autres chantent sa divine royauté : « Rex ego sum » et déposent à ses pieds l'humble désir et l'ardente prière du peuple chrétien : « Que nos yeux et nos cœurs s'attachent à Lui, tous les jours ». Ces pensées sont rappelées sur les phylactères qui se déroulent dans le vitrail (1).

Il porte les armes de la famille Cossée de Maulde et cette inscription : *Munificentia Lud. Brichart de Maulde donatum An^o Dni M. CM. XXII.*

(1) Ce travail a valu à l'artiste les éloges les plus flatteurs de la Commission des Monuments.

2. — Le vitrail placé au côté de l'Evangile rappelle la fondation de la paroisse de Maulde par la donation de l'autel du lieu, faite en 1109, par Odon, évêque de Cambrai, à l'abbaye de Saint-Martin. L'ancien écolâtre de Tournai et fondateur de la célèbre abbaye est représenté assis sur son siège épiscopal, accompagné d'un chambellan et d'un clerc. Il montre l'autel à l'abbé agenouillé devant lui et au religieux bénédictin qui fut choisi comme premier desservant de la paroisse.

Don du curé et de ses paroissiens.

3. — Au côté de l'épître, le vitrail figure la fondation canonique de la chapellenie de Sainte-Catherine en l'église de Maulde. L'artiste a placé les nobles fondateurs aux pieds de Ingerram, évêque de Cambrai. Devant son père qui marque du geste son adhésion, et de sa pieuse mère agenouillée devant l'autel de la sainte, Hugues de Maulde présente au prélat la charte de fondation. Ce dernier montrant la statue de Sainte-Catherine marque qu'il approuve la pieuse donation et lui accorde l'institution canonique.

L'inscription placée au bas du vitrail rappelle le nom des généreux donateurs :

Georgius Loix et Johanna Noulet conjuges D. D. An^o Dni M. CM. XXV.

Puisse la série de nos vitraux du chœur, si heureusement commencée, se compléter bientôt par l'image du Saint Patron de la paroisse et le souvenir de l'institution de l'école paroissiale du Parc qui donna naissance à la Congrégation si prospère des Religieuses de Saint-François de Sales de Leuze.

Les dons déjà multiples qui ont été consacrés dans ces dernières années à l'œuvre de la restauration de notre antique église seront, nous en avons le ferme espoir, suivis de nouvelles libéralités. La munificence des donateurs sera l'objet de la pieuse gratitude des générations qui viendront après nous s'agenouiller dans ce sanctuaire, où du reste chaque jour sont et seront adressées au Tout-Puissant les plus ferventes prières

pour qu'il daigne récompenser au centuple ceux qu'anime le zèle de la beauté de sa sainte Maison.

La Sacristie et le « Trésor ». — Notre sacristie fut construite vers 1622, époque où existaient fort peu de « trésoreries » dans les églises rurales. A la demande du curé Motte déclarant qu'une « trésorerie étoit du tout nécessaire pour garder les ornemens de l'église », Paul de Carondelet fit dresser un plan et passa contrat pour sa construction au chevet de la chapelle de Sainte-Catherine. Cette sacristie fut incendiée en 1887, par l'imprudence des choraux ; des anciens et précieux ornemens sacerdotaux, on ne sauva que deux chasubles et une chape. Le bâtiment fut modifié complètement en 1900 ; mais si l'aménagement intérieur est parfait, l'extérieur devra, tôt ou tard, être mis en accord avec le style de l'église.

Notre « trésor » comprend :

1. — Un calice en vermeil. La fausse-coupe est ornée de cuirs et de médaillons ronds à têtes d'anges sur un fond d'émail rouge ; la tige ronde avec nœud ovoïde ; le pied rond à 6 lobes plats et rebords à palmettes ; date de 1663. — On y voit 4 poinçons de Tournai ; T. couronné — Tour — (lettre) M — orfèvre : H. V. surmontés d'une croix tréflée. C'est l'œuvre de l'orfèvre tournaisien Hermes Volcar.

2. — Un ciboire en argent avec fausse-coupe ; le nœud et la partie supérieure du pied godronnés. Quatre poinçons de Tournai : Tour — T. — 90 — marque d'orfèvre : le triangle symbolique de la Providence (1).

3. — Six chandeliers en laiton de différentes grandeurs (XVII^e siècle).

4. — Un ostensor soleil en argent.

5. — Un encensoir avec navette en argent (modernes).

6. — Une chasuble en velours rouge de Gênes avec orfrois (Renaissance).

(1) Inventaire des objets d'arts du canton de Leuze par Soil de Marialmé, 1923.

7. — Un ornement, chasuble et chape, avec bandes et chaperon en brocart d'or (Louis XVI.)

Les Autels. — Jusqu'en 1870, les autels de notre église étaient à grands rétables classiques. Celui du chœur fut enlevé pour restituer au chevet sa belle fenêtre ; celui de l'autel de la Vierge tombait en ruine ; seul, celui de l'autel de Sainte-Catherine est conservé. En forme de portique, flanqué de colonnes et de pilastres composites et surmonté d'un fronton brisé, il s'élançait jusqu'à la voûte et offre au centre un tableau médiocre représentant la sainte ; quoique de dimensions disproportionnées et d'un désaccord criard avec le style de l'église, il n'en est pas moins une œuvre d'art ancien.

L'autel du chœur a conservé l'urne de la table et le tabernacle avec son tour pour l'exposition du Saint-Sacrement ; il date de 1630 et fut donné par les Carondelet dont on voit les armes sur le palier ; il remplaçait un autel gothique dont il est fait mention en 1558. Notons que jusqu'en 1630, l'usage s'était maintenu à Maulde de placer la réserve eucharistique, non dans un tabernacle fixé sur le gradin de l'autel, mais dans un repositoire ménagé dans la muraille au côté de l'épître, où on le voit encore aujourd'hui près de la crédence aux oblations.

L'autel de la Vierge est constitué par une table de pierre posant sur un massif en maçonnerie. Un beau tabernacle ancien sert de piédestal à la statue ; il est de bon style, orné de niches avec statuette et de colonnes torsées de la dernière époque de la Renaissance, et fera partie d'un rétable en projet.

Banc de communion. — Il date de la belle époque de la Renaissance. Depuis longtemps déjà il se trouvait relégué à l'autel de la Vierge et on ne se préoccupait guère de sa valeur artistique. Des mesures de préservation devenaient urgentes ; lors des travaux entrepris en 1915 pour venir en aide à nos ouvriers sans travail, nous prîmes la responsabilité de le faire restaurer dans son état primitif. Ce délicat travail fut confié à un artiste sculpteur bien connu, Ach. du Rieu, de Tournai, et cette pièce si intéressante de notre mobilier reprit sa place comme clôture du chœur.



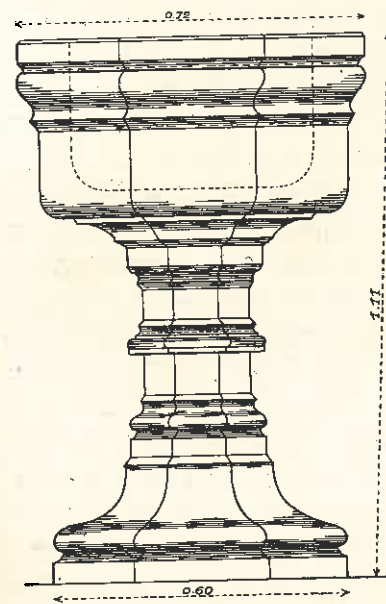
LE BANC DE COMMUNION

Cette clôture présente une base continue en menuiserie pleine posant sur le degré du sanctuaire et haute de 0.35 centimètres ; ensuite une galerie ajourée surmontée d'une corniche, le tout assemblé dans des balustres et de solides traverses formant la table de communion. La face des pareloses est chargée de cartouches ornés comme la corniche de moulures caractéristiques. Sur les pieds-droits sont sculptées en haut relief des cariatides ou figures engainées que surplombent les saillies de la corniche en têtes de lion. Ces figures représentent alternativement une tête d'homme et une tête de femme et sont d'un fini très remarquable.

Aux deux vantaux de la porte centrale sont gravés sur les cartouches et dans la corniche les écus des donateurs, Charles de Roisin et Jeanne de Franeau qui vinrent habiter Froidmanteau en 1620. Sur la marche se lit l'inscription suivante : *Ad sacrae Eucharistiae honorem, in memoriam dilectae sororis + XXVI aprilis M. CM. XV, J.B.J. Croquet, parochus, posuit A° Dni M. CM. XVI.*

Le banc de communion est accosté de piédestaux du même style portant des anges avec couronnes de lumières. Cet ensemble constitue le joyau de l'église.

Fonts baptismaux. — Ils sont en pierre et de construction récente. Mais les débris des anciens fonts, recueillis avec soin,



ont permis d'en reconstituer le plan primitif et pourront servir à une prochaine restauration. Ces fonts, en pierre de Tournai, sont monopédiculés, à support et à réservoir octogonal ; les moulures et la forme du pédicule et de la coupe contenant l'eau baptismale accusent la fin du XV^e siècle.

Chaire et confessionnaux. — La chaire à prêcher, sculptée en chêne, est adossée à une colonne de l'arc triomphal. C'est une œuvre de mauvais goût, de même que les deux confessionnaux.

Orgues. — En 1882, le curé Pétilion voulut doter l'église d'un orgue ; il ouvrit dans la paroisse une souscription qui répondit largement à son attente. La maison Delmotte de Tournai exécuta le travail pour le prix de 8.000 francs ; le nouvel instrument fut inauguré le 4 mars 1883.

Contrairement aux anciens usages liturgiques qui placent les orgues vers le chœur, on préféra les installer contre la tour, sur le jubé construit en 1848, en dehors de toutes règles de style. Cette mesure fut désastreuse pour l'église qui, privée de la grande fenêtre éclairant la nef, fut assombrie à l'instar d'une crypte.

Tableaux. — L'église possède quelques tableaux auxquels on ne peut guère attribuer une valeur artistique.

Ceux qui ornent les bas-côtés donnent des scènes bibliques où on voit Salomon agenouillé devant l'Arche dans la dédicace

du temple, et, comme pendant, la chute du grand roi sacrifiant aux divinités étrangères ; ensuite Esther et Mardochée devant Assuérus. Ces quatre tableaux, avec cadres du XVIII^e siècle, proviennent d'anciens lambris.

Il existe dans la chapelle de la S. Vierge un mariage mystique de S. Catherine de Sienne et une grande toile représentant une scène d'exorcisme.

Au fond des nefs sont appendus divers tableaux : S. Joseph portant l'Enfant-Dieu et entouré d'anges ; la Transfiguration ; l'institution du Saint Rosaire, si fréquente dans nos églises ; la mort du Juste. On voit enfin sur le Jubé une jolie peinture de l'Assomption de Marie. La Vierge et les anges sont d'une belle expression et les draperies d'une richesse qui offre un certain intérêt.

Pierres tombales et épitaphes. — L'église de Maulde était autrefois couverte de pierres tombales ; un certain nombre d'entre elles, et non des moins intéressantes, ont disparu, notamment les mausolées érigés à la mémoire de nos seigneurs, dont plusieurs furent « ensépulturés » dans notre église. Nous avons espéré en retrouver les vestiges au cours des fouilles pratiquées en 1915, mais celles-ci n'ont point donné de résultats. Nous avons pu cependant citer dans l'histoire de nos familles seigneuriales quelques épitaphes qui se lisaient sur leurs monuments disparus.

Une vingtaine de pierres tombales existent encore ; elles ont été récemment relevées et disposées symétriquement dans le pavé de l'église. Nous allons reproduire les inscriptions qui y sont gravées, car le temps qui ronge toutes choses « Tempus edax rerum » les oblitère peu à peu. Nous réservons celles de nos curés pour le chapitre qui leur sera consacré.

Dans l'allée centrale de la grande nef à partir du chœur :

1. — Ici reposent les corps de *Antoine-Joseph DESMONS*, natif d'Ellignies Sainte-Anne, en son temps censier au château de Froidmanteau, décédé le..... et de *Marie-Angélique MARCANT*, son épouse, native d'Ormeignies, décédée le 3 février 1777, âgée de 26 ans.

2. — Le curé *Pierre FOUREZ*.

3. — Cy devant reposent les corps de *Jean BILLOÉ*, natif d'Ellezelles, en son temps mayeur de Maulde et de Mansart, censier du Brœueq, décédé le 10 avril 1734, âgé de 75 ans, et de *Marie-Catherine DELCROIX*, son épouse, décédée le 25 de novembre 1753, âgée de 87 ans. Requiescant in pace.

Dans la grande nef, côté de l'Evangile :

4. — de *Noël-Joseph DEFONTAINÉ*, en son vivant censier, brasseur à la Fontaine, lieutenant bailli de Royaume et mayeur de Maulde plusieurs années, décédé le 12 de février 1767, âgé de 66 ans, et de damoiselle *Marie-Jacqueline LEROY*, son épouse, décédée le 6 de novembre 1775, âgée de 75 ans, ayant fondé à perpétuité en cette église deux obits par an, avec séquence, à la rétribution chacun de 14 patars au curé, sept au clerc, sept à l'église pour pain, vin et luminaire et sept aux pauvres ; pour quoi ils ont donné une somme de deux cents livres. Amis lecteurs, priez Dieu pour leurs âmes. Requiescant in pace. Amen.

5. — Ici reposent les corps de *Jean-François BILLOEZ*, en son temps fermier de la cense du Brœueq à Maulde, décédé le 19 mars 1779, âgé de 73 ans, et de *Marie-Jeanne CAUDRON*, son épouse, décédée le 21 mai 1748, âgée de 29 ans, et de *Marie-Thérèse RUTTEAU*, sa seconde épouse, décédée le, âgée de Requiescant in pace.

6. — D. O. M. Ici repose le corps de *Marie-Madeleine BAUSIRE*, native de ce lieu, en son temps censière du château de Framenteau, décédée le 25 juillet 1767.

7. — D. O. M. Ici reposent les corps de *Jean-Baptiste BERNARD*, censier de l'abbaye à Maulde, décédé le 30 décembre 1771, âgé de 47 ans ; et de *Marie-Joseph WIBEAUT*, son épouse, décédée le 12 décembre 1778, âgé de 54 ans ; et de *Joseph*, leur fils, mort âgé de 6 mois. R. I. P.

Dans la grande nef, côté de l'épître :

8. — Ici repose le corps de *Catherine DESPLANQUES*, décédée le 1 de l'an 1723, âgée de 65 ans, femme de *Pierre DEFONTAINES*, en son temps hôte de la Fontaine d'or, décédé à Brugellette le 4 de janvier 1728, âgé de 79 ans et inhumé en l'église

dudit lieu, lequel a laissé à l'église de Maulde, sa paroisse, une rente de 8 livres l'an, hypothéquée sur une maison et héritage contenant 4 verges, appartenant à la Vve Jacques Ergot à Willaupuis, à charge de deux obits chacun an, pour le repos de son âme, de sa femme et parents trépassés. Requiescant in pace.

9. — Ici reposent *Philippe-Guillaume* DUJARDIN, vivant censier de la cense de l'Hôtel et bailli de ce lieu, décédé le 2 avril 1730, âgé de 56 ans, et de *Marie-Joseph* RENARD, son épouse, décédée le 19 juin 1732, âgée de 46 ans. Requiescant in pace.

Au bas-côté de l'autel de la Sainte-Vierge :

10. — D. O. M. Dans cette église reposent les corps de *Jean-Baptiste* WALEZ, charron de profession, originaire de la paroisse d'Ellignies Sainte-Anne, décédé le 26 février 1755, âgé de 38 ans ; et de *Marie-Christine* VANNAISE, son épouse en premières noces, décédée le 10 avril 1784, âgée de 63 ans ; et *Philippe-Joseph* BACROIX, son époux en secondes noces et charron de profession en ce lieu, décédé le 2 mars 1760, âgé de 30 ans. Requiescant in pace. Amen.

11. — En cette église reposent les corps de *Pierre* BAUSIRE, en son temps censier de Bruauvent, mort le 3 d'août 1721, âgé de 82 ans ; et de *Hermine* POTIER, sa femme, morte le 10 août 1706, âgée de 63 ans ; et de *Jean-François* BAUSIRE, leur fils, aussy en son temps censier de Bruauvent, lequel avait épousé *Marie-Marguerite* DOIGNON, mort le 27 de septembre 1721, âgé de 39 ans. Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

12. — D. O. M. Ci-devant reposent les corps de *Jean-Baptiste* AUVERTIN, natif de Braffe, censier à la cense du Petit Mortier, décédé le 12 juillet 1763, âgé de 67 ans ; de *Jeanne-Thérèse* LEBAILLY, son épouse, native de Pipaix, décédée le 18 septembre 1780, âgée de 100 ans ; de *Philippe-Joseph* AUVERTIN, leur fils, décédé le 2 janvier 1792, âgé de 66 ans ; de *Marie-Claire* DEPARIS, son épouse, décédée le 31 août 1793, âgée de 62 ans ; et de *Jean-Baptiste* AUVERTIN, décédé libre de condition, le 10 mai 1761, âgé de 27 ans. Amis lecteurs, priez Dieu pour le repos de leurs âmes. Requiescant in pace. Amen.

Près des Fonts baptismaux :

13. — Icy gist *Jacqueline* DE LEHAYE, décéda le 10 d'avry 1671 ; *Philippe* DE PARIS, son esp. décédé au mois de nov. 1676. Priez Dieu pour leurs âmes.

14. — Icy repose le corps de *Humbert-Ignace* DE RAISMES, natif de la ville d'Ath, décédé le 28 de juillet 1691. Priez Dieu pour son âme.

Dans le bas-côté méridional :

15. — *Hugues* DE MAULDE ; fragment dans la muraille aux abords de la chapelle Sainte-Catherine.

16. — Le curé *Rémi* STAUMONT.

17. — Ici repose le corps de *J.-B.* QUINSIEZ *Marie-Joseph* ANDRÉ décédée le 23 juillet 1771, âgée de 52 ans

18. — D. O. M. Cy-devant reposent les corps de *Jean-Baptiste* DEPARIS, censier de ce lieu, décédé le âgé de et de *Marie-Madeleine* FOURMANOIR, son épouse, native de Rameignies, décédée le 25 mars 1765, âgée de 40 ans. Requiescant in pace.

A l'extérieur, dans le mur de la façade méridionale :

19. — Le curé *Alexis-Joseph* TETTELAIN.

20. — D. O. M. En attendant la résurrection générale, ci-devant repose le corps de *Rosalie-Joseph* DEVAUX, fille d'Antoine-Joseph et de *Judith-Joseph* DESBONNETS, censiers du Grand Marais à Ramecroix, décédée en célibat à l'école des sœurs de ce lieu, le 21 juillet 1784, âgée de onze ans, laquelle se recommande à vos charitables prières ut requiescat in pace. Amen.

21. — Cy devant reposent *Philippe* QUIÉVY, vivant laboureur à Caumont, décédé le 26 juin 1737, âgé de 57 ans ; *Anne-Jacqueline* LEBAILLY, son épouse, décédée le 6 décembre 1746, âgée de 62 ans, tous deux natifs de Pipaix ; et *Jacques-François*, leur fils, décédé le 18 avril 1739, âgé de 21 ans. Requiescant in pace.

22. — D. O. M. Attendant la résurrection, cy devant reposent les corps de *Jean* DEPARIS, vivant greffier de Maulde et de plusieurs autres lieux, décédé le 27 de février, âgé de 79 ans ; et de *Marie-Archange* BILLOUEZ décédée

23. — Le curé *Philippe-Edouard* CONNART.
24. — Le curé *Jean-Baptiste* DE BATTY, à la sacristie.

II. — Le Cimetière.

L'église de Maulde est isolée dans son vieux cimetière. Ainsi entourée par le champ des morts, avec ses croix funéraires, avec son chemin de ronde silencieux que l'on parcourt recueilli et la prière aux lèvres, elle en paraît plus belle et plus imposante. Cette terre bénite et son mur d'enceinte protègent le sanctuaire contre les bruits profanes et, en se rendant à la maison de Dieu, les fidèles ont la consolation de saluer les tombes où reposent leurs chers défunts et de s'y arrêter un instant pour prier.

Le courant des idées modernes veut reléguer le champ des trépassés loin des yeux qui redoutent les spectacles austères. Pressés plusieurs fois de déplacer leur cimetière, nos magistrats ont refusé d'abandonner la dépouille mortelle de ceux qui nous quittent, à de prétendues exigences de l'hygiène. Comme chrétiens, ils veulent les voir reposer à l'ombre du sanctuaire.

III. — Les Chapelles du Village.

Outre les chapelles semi-publiques des couvents de Maulde et de Froidmanteau, et les chapelles privées de Maulde et de Mansart, Maulde possède sur divers points de son territoire plusieurs chapelles, calvaires ou croix funéraires que nous allons énumérer.

1. — *Chapelle de Notre-Dame de Lourdes*, devant le Cygne, gracieux monument construit en pierres et briques par la famille Wattecamp. Inscription: *Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous. Anno Domini 1896.*

2. — *Calvaire* en face de la Fontaine. On y invoque aussi Saint-Georges.

3. — *Calvaire du Carlier*, construit par Jean-Baptiste Wallez, charron (carlier). On en fit la bénédiction solennelle le 19 mars 1811. Le Christ et les statues de la Vierge et de Saint Jean qui l'ornent sont l'ancienne *Croix triomphale* de l'église. Renversé par les Allemands lors de leur retraite, dans

la nuit du 8 au 9 novembre 1918, ce calvaire vient d'être reconstruit sur un plan plus gracieux; en même temps, le sculpteur a restauré les statues et leur a rendu leur caractère artistique du XV^e siècle.

4. — *Chapelle des piliers du Château*. — Vers 1890, une personne restée inconnue attacha à un grand saule du pré de Goudain une jolie niche comme on en rencontre fréquemment dans les Flandres, et y plaça une statuette de la Vierge, sans que personne connût jamais le motif de cet acte de piété. L'arbre fut abattu en 1900, mais M. le Vicomte de Maulde voulut remplacer la petite chapelle qui disparaissait avec son soutien par un édifice plus beau qu'il dédia à Notre-Dame de Lourdes; l'exécution de ce projet dut être retardée, et en 1915, l'emplacement actuel fut choisi. — Inscription: *Notre-Dame de Lourdes, p. p. n. Anno Domini 1901.*

5. — *Chapelle des Anges gardiens*, élégante construction gothique en pierre, érigée près de la Louche par M. Auguste du Sart de Bouland, à la suite d'un accident de voiture. — Inscription: *S.S. Anges gardiens, veillez sur nous. Janvier 1878.*

6. — *Chapelle de la Sainte Vierge à Ressoncamp*, d'origine ancienne.

7. — *Calvaire de Grand'Masure*. Le même M. du Sart de Bouland, qui habitait Pétrieux, remplaça un antique calvaire construit sur le rejet de Grand'Masure et tombant en ruines, par une croix de pierre sur un socle monolithe. Une inscription rappelait les dates du décès de sa fille Jeanne, et de la première communion de sa fille Marthe: *J. S. 28 avril 1867. - M. S. 8 juin 1873*. Ce calvaire eut le même sort que celui du Carlier, et comme lui fut relevé de ses ruines.

8. — *Chapelle Saint-Joseph à Mansart*, érigée par M. Gustave del Fosse et d'Espierres, en 1873, avant la construction du Château de Mansart, ce qui lui faisait dire qu'elle était « la première pierre du Château ». — Inscription: *Saint-Joseph, p. p. n.*

9. — *Chapelle Saint-Roch à Froidmanteau*. Une jolie chapelle, entourée de charmilles et dédiée à Saint-Roch, marquait jadis l'entrée du bois de Maulde. Sur son emplacement on construisit une habitation ouvrière dans la façade de laquelle

on enchâssa une niche avec la statue du saint. Les Allemands en retraite minèrent la route, et l'explosion fit disparaître la maison et la chapelle.

10. — *Chapelle du Sacré-Cœur*, dans le parc de Froidmanteau.

11. — *Chapelle de Saint-Nicolas* à Froidmanteau.

12. — *Chapelle de la Vierge* à Brigaude.

13. — *Chapelle de Notre-Dame de Lourdes* à Brigaude, érigée par Gustave Roland-Delbecq en 1905.

14. — *Chapelle de Saint-Antoine ermite*, à Caumont. — Inscription: *Erigée par la famille Boudailliez en l'honneur de Saint-Antoine. 1886.*

15. — *Croix funéraire* en pierre, à Petits Bois. — Inscription: *Ici fut mort malheureusement François Petit de Maulde, âgé de 22 ans, le 11 novembre 1849. Requiescat in pace. Amen.* — Cyprien-Joseph Hennart, cousin de François Petit, fut convaincu de l'avoir assassiné et condamné par contumace, en 1850, aux travaux forcés à perpétuité.

16. — *Croix funéraire* en pierre, à Sainte-Barbe. — Inscription: *Ici périt malheureusement Nicolas Petit, décédé âgé de 68 ans, le 15 juin. Priez pour moi. 1821.*

XVI.

La Cure et le Presbytère. — Les Curés ; les Vicaires ; les Prêtres originaires de Maulde.

I. — La Cure et le Presbytère.

La portion la plus importante de la dotation affectée à la subsistance du curé de Maulde était sa part de dîme ; il en a été longuement question plus haut. A ce revenu se joignait le casuel provenant de l'acquit des fondations ou de la célébration des divers offices religieux demandés par les paroissiens.

De plus, le curé avait la jouissance de la maison presbytérale et de son vaste jardin. Dans sa déclaration de 1699, M. Ruzette indique comme bien de cure sa maison avec jardin,

chargée d'une rente d'une demi-rasière d'avoine et d'un chaupon au profit de l'église. « J'en fais mention, ajoute-t-il, non pour grossir les revenus de ma cure, mais pour maintenir les droits de l'église sur la rente. En outre, je jouis d'un journal de pâture chargé d'une rasière d'avoine vers l'église, qui ne fait pas partie du gros de la cure, pour avoir été donné par des séculiers. »

Pour établir l'exacte origine des biens de la cure, il faut en effet distinguer ces deux fondations. Vers 1585, Jean Billemont et Catherine Delbecq, sa femme, donnèrent au curé de Maulde la jouissance d'un verger tenant au jardin du presbytère et appelé dans la suite le « courtil de la cure », à charge d'une rasière d'avoine à l'église pour leur obit. Mais le presbytère et son jardin ont une origine beaucoup plus reculée. Le 5 juillet 1246, Robert de Maulde et Isabeau, sa femme, vendirent un jardin situé près de l'église à l'abbé de Saint-Martin de Tournai, qui y établit la maison du curé de la paroisse.

L'emplacement de cette première cure est aujourd'hui occupé par la maison de l'instituteur, la maison de ville et l'école des garçons. L'entrée principale de ce presbytère faisait face à la Place ; une porte cochère, précédée de deux vieux tilleuls, donnait accès à l'habitation située au centre d'un vaste jardin qui s'étendait des murs du cimetière à la route passant autrefois à Pidaine. Les archives paroissiales conservent un plan par terre de cette première maison ; c'était une construction simple de 5 m. 37 de largeur, comprenant trois petites places communicantes, une cuisine de 3 m. 57, une sallette de 4 m. 02 et une chambre de 3 m. 27 pour le pasteur ; un étroit corridor donnait accès d'une part à la cuisine et de l'autre côté à un escalier et à la chambrette du domestique ; comme annexes, une étable et un poulailler.

A la fin du XVII^e siècle, elle tombait littéralement en ruines, et le curé Ruzette, après d'infructueuses démarches auprès des religieux de Saint-Martin, ses patrons, dut recourir aux tribunaux pour les forcer à lui bâtir une nouvelle habitation. Cette charge incombait en effet aux décimateurs, mais leur avocat prétendait la rejeter sur les manants ou à leur défaut sur le curé. La chambre du Bailliage de Tournai, par

sentence du 5 octobre 1699, condamna l'abbaye à remettre en bon état la maison pastorale endéans un mois, faute de quoi, il serait procédé à une expertise. Celle-ci fut ordonnée le 1^{er} décembre et fut faite le 28 : la cure fut déclarée inhabitable et non réparable, et les experts présentèrent plan et devis pour un nouveau presbytère.

L'abbaye le rejeta et en proposa un autre que le curé accepta en demandant quelques modifications : une seconde cave, une étable et une remise. Tout lui fut refusé en termes blessants pour le curé : « La cave est suffisante (3^m87 × 2^m68). Le curé ne peut demander une cave pour la bonne bière, une pour la petite bière, en attendant qu'il en demande une troisième pour le vin. Le grenier peut suffire pour le bois et pour les grains du curé, car il n'est pas à supposer qu'il puisse devenir marchand. Une écurie pour cheval est une prétendue nécessité, puisque la plupart des curés n'en ont pas, etc. »

Un tel plaidoyer attira aux religieux une verte réplique : « Si le curé a souffert jusqu'ici de l'incommodité d'une cave trop petite, il ne s'ensuit nullement qu'il doive continuer. Pour calmer les craintes ou plutôt la raillerie des religieux touchant la demande d'une cave au vin, il est bon qu'ils sachent que sa cure ne peut fournir à une telle dépense et qu'il doit se contenter de bière ; il laisse le vin aux moines qui, en quittant les cures qu'ils ont primitivement desservies, ont enlevé à leurs successeurs la faculté d'en boire, etc. »

Le tribunal termina le différend en laissant à l'abbaye la faculté de suivre son plan, mais en y ajoutant les annexes demandées. Le curé avoue qu'en somme, l'abbaye fit plus qu'il n'avait demandé, mais la mauvaise volonté qui avait présidé à cette construction et la précipitation qu'on mit à la terminer, la vouèrent à une ruine rapide ⁽¹⁾. En 1770, une complète restauration s'imposa.

Au mois de mai 1771, sur les instances du curé De Batty, le prévôt de Saint-Martin visita la cure de Maulde et la reconnut inhabitable ; il engagea le curé à patienter, car, disait-il, il était intentionné de la rebâtir. Le 15 novembre, M. De Batty

(1) Sur les portes de ce bâtiment, on a retrouvé le millésime 1701, date de sa construction.

fit une nouvelle démarche auprès de l'abbé qui se laissa convaincre et lui donna commission de préparer les travaux et d'acheter les pierres nécessaires au château de Gybrechies, récemment démoli. Le plan du nouveau presbytère, dressé par l'architecte Vandaele, de Tournai, fut remis au Prélat le 29 novembre ; mais celui-ci fit alors connaître que le prévôt ne voulait pas assumer la totalité de la dépense et prétendait y faire intervenir le curé pour un tiers, comme jouissant du tiers de la dîme. De nouveau, M. De Batty recourut au Prélat qui trouva ses raisons sérieuses, mais qui, pour lever toute difficulté, décida de demander l'avis des juristes.

Quoique les conclusions émises par les avocats de Mons et de Malines fussent quelque peu divergentes, elles furent en somme favorables au curé, mais M. De Batty, homme pacifique, ne put se résoudre à courir les chances toujours incertaines d'un procès et préféra suivre le conseil que lui donna le bailli de Maulde de s'arranger le moins mal possible avec Messieurs de Saint-Martin. En fait, des réparations importantes furent effectuées aux anciens locaux et on les agrandit par l'adjonction de l'annexe avec étage qui a servi jusqu'ici de maison de ville.

Les pasteurs de Maulde ne purent jouir bien longtemps de leur presbytère ainsi restauré. D'abord séquestré par le Directoire exécutif le 26 octobre 1797, il fut plus tard vendu comme bien national au sieur Dapsens, qui, après la tourmente, le loua au curé pour le prix de cent francs. Cette situation dura jusqu'en 1852.

Le Conseil communal avait déjà décidé de construire une nouvelle maison curiale et dès 1847, il commença les démarches nécessaires auprès des pouvoirs compétents. Pourquoi ne fit-on pas simplement l'acquisition de l'ancien presbytère, il est difficile d'en trouver la raison, d'autant plus que la commune fit cet achat quelques années plus tard pour y établir son école et le logement de l'instituteur.

L'emplacement choisi fut d'abord la prairie du couvent, tenante au cimetière ; l'accord était fait quand intervint le partage des biens vagues de Maulde entre les anciens seigneurs et la commune. Celle-ci choisit alors une des parcelles qui lui

étaient attribuées, le marais de Zabliu, pour y établir la nouvelle cure et son jardin. Les plans furent dressés par Marcellin-Joseph Lecrivain, géomètre arpenteur à Maulde, et les travaux adjugés à Louis Hauteœur, maître menuisier, pour la somme de 12.000 francs, dont la moitié fut couverte à parts égales par l'Etat et la Province. C'est une construction à étage, simple et sans luxe, mais parfaitement appropriée à usage de presbytère.

II. — Les Curés et les Vicaires de Maulde. Les Prêtres originaires de la paroisse.

Les pages qui suivent, en faisant revivre le souvenir des prêtres qui ont exercé le ministère à Maulde, rappelleront à la génération actuelle les inappréciables bienfaits de ces pasteurs, à qui elle est redevable d'un précieux héritage de foi et de tant d'œuvres charitables qu'ils ont fondées ou inspirées. Pour plusieurs d'entre eux, nous ne pouvons donner qu'un nom et une date; leur vie s'est écoulée sans bruit, sans éclat, à l'ombre du sanctuaire, et leur renommée passagère s'est éteinte avec eux.

Les Curés.

1. — HUGUES, était curé de Maulde en 1207.
2. — JEAN, en 1259 « Johannes, rector ecclesie de Malda ».
3. — MARTIN LEGRAND, notaire apostolique, curé propriétaire⁽¹⁾ de Maulde, de 1540 à 1558, fut ensuite promu chapelain des hautes formes de la cathédrale à Tournai. Il mourut en 1565.
4. — GRARD DU VIVIER, exerça de 1568 à 1579. Il fit fondre les trois cloches en 1577. Par suite des démarches qu'il fit auprès d'un chanoine de Tournai pour l'engager à se rendre acquéreur de la seigneurie de Maulde, il encourut la disgrâce du nouveau seigneur, messire Paul de Carondelet; en consé-

(1) Il faut remarquer la distinction qu'on faisait alors entre le *curé propriétaire* et le *vice-curé*. Le premier était le titulaire, le possesseur proprement dit de la cure ou du bénéfice; le second en était le *desservant* pour et au nom du bénéficiaire qui ne résidait pas. Cette distinction n'avait d'ailleurs aucune portée pour le spirituel.

quence, il demanda et obtint une autre cure. Il mourut avant 1605.

5. — ROGER AUBERT, qui remplissait la charge pastorale à Maulde vers 1579, était un religieux de Saint-Médard de Tournai, qui avait quitté cette abbaye à cause de l'état d'excessive pauvreté dans lequel elle se trouvait.

6. — LOUIS MOTTE, natif de la Bouverie, près de Mons, fut curé de Maulde durant quarante-six ans, jusqu'en 1625. Il légua à l'église une rente de 5 livres assise sur une maison et héritage à Gallaix. Nous avons dit plus haut la persévérance et l'énergie qu'il apporta dans ses revendications contre l'abbaye de Saint-Martin au sujet de la dîme pastorale. Il fut d'ailleurs suivi dans cette voie par ses successeurs.

7. — GILLES DENDAL, promu à la cure de Maulde en 1627, fut transféré à Saint-Nicolas de Tournai en 1645. Il légua à son ancienne paroisse une rente de 5 livres 12 sous.

8. — GILLES PATTE, 1645 à 1649.

9. — N... 1649 à 1654. — Son successeur nous dit qu'il fut curé de Maulde pendant cinq années, mais il omet de citer son nom.

10. — PIERRE LECOMTE, nommé à la Saint-Jean-Baptiste 1654, mourut dans sa cure de Maulde le 5 juin 1679. C'est à son pastorat que remontent nos plus anciens registres paroissiaux. L'église et les pauvres lui sont redevables d'une rente de 5 livres 12 sous.

11. — DANIEL VANDERKEN, nommé à la Saint-Jean 1679, n'exerça qu'une année à peine.

12. — JACQUES RUZETTE lui succéda le 24 juin 1680 et conserva sa cure jusqu'à la Saint-Jean 1715, où il devint membre du chapitre d'Antoing. C'est à lui que Maulde doit l'établissement des Sœurs de Saint-François de Sales.

13. — JEAN-HENRI SOHIER, né à Ellignies Sainte-Anne en 1689, fut curé de Maulde de 1715 à 1739. Promu à la cure de Saint-Brice à Tournai, il y mourut le 9 janvier 1759. Son épitaphe est conservée au chœur de cette église:

Christo Salvatori sacrum et memoriae magistri Joannis-Henrici SOHIER, presbyteri, nati in Ellignies Sainte-Anne, parrochi primum in Malda Hannonia per annos XXIII, deinde

in hac ecclesia Sancti Brixii per annos XIX mens. VI, viri pii, docti, disertis, charitate, religione, zelo et mansuetudine eximii, qui forma gregis factus est, et omnibus carus, omnibus venerandus, magnum sui desiderium reliquit. Vixit annos LXX. Obiit V idus januarii M.D.CC.LIX. Maria SOHIER fratri colendissimo mœrens posuit. Requiescat in pace.

14. — PIERRE FOUREZ, d'Ormeignies, promu à la cure de Maulde à la Saint-Jean 1739, y décéda le 27 décembre 1759 et fut inhumé dans l'église, où son épitaphe est conservée :

D.O.M. Icy repose le corps de maître Pierre FOUREZ, natif du village d'Ormeignies, bachelier formé en la sacrée théologie, lequel, après avoir été pasteur au village de la Plaigne l'espace de trois ans, le fut pendant vingt ans et demy en cette paroisse, qu'il gouverna en digne et vigilant pasteur pour le salut de ses brebis, et y décéda le 27 décembre 1759, âgé de 58 ans, ayant fondé à perpétuité en l'église de ce lieu deux obits l'an avec séquence, à la rétribution chacun de quatorze patars au curé, sept au vicaire, sept au clerc et sept à l'église pour pain, vin et luminaire, ce qui fait sept livres de rente, qui se trouve constituée au fœur du denier trente. R. I. P.

15. — JEAN-BAPTISTE-JOSEPH HELLIN, né à Maulde en 1712, fut nommé curé de cette paroisse, sur la présentation de l'abbé de Saint-Martin, au début de l'année 1760. En même temps, le 11 janvier, la faculté des arts de l'Université de Louvain conférait cette même cure à Jean-Baptiste de Batty. De là, un procès canonique dont la sentence maintint ce dernier en possession de la cure de Maulde. Maître Hellin cessa son ministère en notre paroisse le 5 mars 1762.

16. — JEAN-BAPTISTE DE BATTY, né à Wavre en Brabant en 1731, bachelier en théologie, d'abord professeur de dialectique au collège Saint-Paul à Tournai, puis curé de Maulde, y exerça durant vingt ans. Les sœurs de la congrégation de Saint-François de Sales lui confièrent la direction de leur institut. Il mourut le 9 novembre 1781, frappé d'apoplexie chez son confrère, le curé de Saint-Jean-Baptiste de Tournai; il fut inhumé le 11 dans l'église de Maulde, vis-à-vis de son confessionnal; son épitaphe est conservée à la sacristie :

Icy, en attendant la résurrection des morts, reposent les cendres de maître Jean-Baptiste DE BATTY, natif de Wavre en Brabant, bachelier formé en théologie à Louvain, qui, après avoir été professeur en dialectique au collège de Saint-Paul à Tournay pendant deux ans, remplit avec zèle les fonctions pastorales dans cette paroisse l'espace d'environ vingt ans, et décéda supérieur des Filles de la Charité sous l'invocation de Saint-François de Sales, le 9 novembre 1781, âgé de 51 ans, regretté des pauvres. Il fonda un obit à perpétuité pour le repos de son âme. Que Dieu lui fasse paix et miséricorde pour jouir de la gloire éternelle. Ainsi soit-il.

17. — MICHEL-JOSEPH PETIT, né au Rœulx, nommé curé de Maulde le 11 juin 1782, mourut en fonctions le 16 avril 1788, à l'âge de 67 ans.

18. — REMY STAUMONT, né à Boussoit-sur-Haine en 1729, fit ses humanités à Mons, étudia la philosophie deux ans et la théologie quatre ans à l'Université de Douai, passa un an au séminaire archiépiscopal de Beuvrages et fut ordonné prêtre en 1762. Il fut dix-sept ans vicaire à Warquignies, puis à Anor, curé de Blicquy et Moulbaix en 1772 et enfin curé de Maulde en août 1788. Pendant les mauvais jours de la tourmente révolutionnaire il ne cessa point d'exercer avec zèle et non sans danger les fonctions du saint ministère. Maintenu dans sa cure à l'organisation du nouveau diocèse de Tournai, il y mourut le 10 janvier 1807. Voici son épitaphe :

D.O.M. Ici est inhumé le corps de Maître Remi STAUMONT, natif de Boussoi, en son temps curé de ce lieu pendant 18 ans et demy et avant de Blicquy, décédé le dixième jour de l'an 1807, âgé de 78 ans. Amis, dites : Requiescat in pace. Amen.

19. — NICOLAS-JOSEPH GODART, né à Harmignies le 14 avril 1763, ordonné prêtre à Cambrai le 28 mars 1789 par Mgr d'Aigueville, remplit pendant deux ans les fonctions de sous-préfet au collège des Oratoriens de Mons. Puis il fut sept ans chapelain et directeur des Orphelins. Chassé de cette maison en 1797 pour avoir refusé le serment exigé par les agents de la République, il demeura à Mons, où il continua à exercer en cachette le saint ministère. Vers 1803, il devint professeur puis directeur du collège de Mons, tout en remplissant les fonctions de vicaire

à Saint-Nicolas en Bertaimont. Nommé recteur de Maulde, il ne fit qu'y passer ; entré en fonctions le dimanche de la Passion 1807, il quitta cette paroisse, le 21 mars 1808, pour celle de Quaregnon, où il mourut le 14 septembre 1821.

20. — ANTOINE-FRANÇOIS DEMORY, né à Saméon le 2 mai 1760, ordonné prêtre à Tournai le 23 décembre 1786, fut d'abord desserviteur d'Erquinghem le Sec, vicaire à Auchy, puis à Ere. Emigré le 29 avril 1792, il revint après deux ans à Auchy qu'il desservit durant quinze mois ; il fut ensuite missionnaire pendant deux ans et demi à Estaimpuis, Pecq, Ramegnies, Esquelmes, Rumes, et Esplechin. En 1800, il rendit service à la paroisse d'Annœullin et en mars 1803 devint curé d'Hellebecq, d'où il fut transféré à Maulde le 26 mars 1808. Promu à la cure d'Hacquegnies en 1812, il devint vice doyen en 1818, puis doyen du canton de Frasnes en 1830 et mourut à Hacquegnies le 6 juin 1846.

21. — ALEXIS-JOSEPH TETELAIN, né à Saint-Sauveur le 20 mars 1763, entra en 1782, sous le nom de dom Ildephonse, à l'abbaye de Lobbes et fut ordonné en 1787. A la suppression du monastère, il se retira à Arc-Ainières, chez son frère. A la fin de 1803, il devint coadjuteur de Maulde, en 1807 vicaire à Belœil, puis curé de Maulde le 3 juillet 1812. En 1827, il fut promu à la cure de Saint-Nicolas de Tournai, où il mourut le 29 décembre 1843. Il fut inhumé à Maulde, près de l'entrée de la sacristie, avec cette épitaphe :

Ici repose le corps de Monsieur Alexis-Joseph TETELAIN, abbé ⁽¹⁾ de Lobbes 1782, curé de Maulde en 1812 et de Saint-Nicolas à Tournay en 1827, décédé en cette ville le 29 Xbre 1843, à l'âge de 80 ans, R.I.P.

22. — PIERRE-CHARLES HAEX, prêtre hollandais, succéda à M. Tetelain. Démissionnaire en 1830, il quitta Maulde le 23 juin et se retira à Anvers.

23. — PIERRE-JOSEPH BLERVACQ, né à Pottes le 2 octobre 1802, prêtre le 10 août 1825, vicaire de Ghoy le 16 septembre 1825, curé de Maulde le 23 juin 1830, curé de Wodecq le 19 octobre 1846, décédé le 28 janvier 1881.

(1) Lire : religieux.

24. — PHILIPPE-ÉDOUARD CONNART, né à Chièvres le 1^{er} octobre 1801, ordonné prêtre à Malines le 6 août 1824, vicaire à Horrues, curé de Ronquières en 1826, curé de Maulde en 1846. Démissionnaire en 1866, il se retira à Pommerœul, où il mourut le 31 mai 1873. Il voulut être inhumé à Maulde où une chapelle de pierre est élevée sur sa tombe ; on y lit l'inscription suivante :

D. O. M. Ici reposent les corps de Charlotte CONNART, née à Moustier en 1810, décédée à Maulde en 1858 ; de Monsieur Edouard CONNART, né à Chièvres en 1801, vicaire à Horrues en 1824, curé à Ronquières en 1826, curé à Maulde en 1846, décédé à Pommerœul en 1873 ; et de Monsieur Eric CONNART, né à Moustier en 1808, décédé à Frasnes en 1891. R.I.P.

Pour exécuter les pieuses intentions de M. le curé Connart, M. Eric Connart, son frère, par acte notarié du 26 janvier 1874, fit donation à la Fabrique de l'église de Maulde, d'une somme de 1.325 frs pour en affecter les revenus à la célébration annuelle de messes pour le défunt et ses deux sœurs. Il légua de plus 675 frs au Bureau de Bienfaisance à charge de distributions aux pauvres assistant aux messes fondées.

Par testament olographe, M. Eric Connart, mort en 1891, accrut la fondation de sa famille de deux nouveaux obits pour le repos de son âme.

25. — FLORENT-ÉDOUARD LAMBERT, né à Frasnes lez Buisenal le 29 décembre 1826, professeur au collège d'Enghien en 1850, prêtre en 1851, curé d'Herquegies en 1863, curé de Maulde en novembre 1866, curé-doyen de Chièvres en février 1879, chanoine honoraire de Tournai en 1895, décédé le 7 octobre 1896.

26. — DESIRÉ-FRANÇOIS WINDAL, né à Wodecq le 24 octobre 1842, ordonné le 23 mai 1869, vicaire à Beaumont, puis à Braine le Comte le 21 mai 1871, curé d'Erbaut le 25 septembre 1876, de Maulde le 8 février 1879, de Steenkerque le 7 septembre 1884, démissionnaire en 1900, retiré à Tongres, puis en 1905 aux Anciens Prêtres à Tournai, où il mourut le 21 novembre 1909.

27. — EDMOND PÉTILLON, né à Péruwelz le 24 février 1835, professeur au collège de la Tombe à Kain en 1862, ordonné en

1863, vicaire à Péruwelz en 1869, curé de Forest en 1872, préfet des études à la Tombe en 1876, directeur du collège de Leuze en 1879, curé de Maulde le 20 septembre 1881, de Saint-Ghislain en 1884, décédé le 20 juillet 1895.

28. — **BENOIT-JOSEPH RESPILLEUX**, né à Graty le 18 avril 1844, prêtre le 28 mars 1868, vicaire de Seneffe le 13 juin, de Notre-Dame à Tournai le 15 octobre 1872, curé de Saint-Vaast le 28 juin 1879, de Maulde le 15 décembre 1884, d'Hornu le 20 janvier 1892, d'Ham sur Heure en 1894, démissionnaire en 1921 ; il se retira à Tournai.

29. — **JEAN-BAPTISTE-JOSEPH CROQUET**, né à Ecaussines d'Enghien le 10 janvier 1857, ordonné le 18 novembre 1881, vicaire à Braine le Comte, curé de Maulde le 21 janvier 1892, actuellement en fonctions.

Les Vicaires.

1. — **JEAN-JACQUES DU TRIEU**, premier vicaire de Maulde, commença son ministère le 21 mai 1727. De novembre 1732 à septembre 1733, il fut chargé de desservir la paroisse de Montreuil au Bois, puis il reprit son poste à Maulde jusqu'en juillet 1734.

2. — **R. F. BONNIAU**, de novembre 1732 à septembre 1733.

3. — **JOACHIM DELEUS**, de juillet 1734 à juin 1741.

4. — **C.-P. HALLART**, de juin 1741 à mai 1742.

5. — **J.-F. LEFEBVRE**, de mai 1742 à juin 1750.

6. — **JEAN-FRANÇOIS DELWARDE** fut vicaire de Maulde pendant 17 ans. Il prêta son ministère à trois curés successifs et au coadjuteur **A.-F. BEAUMONT**, envoyé pour desservir la paroisse durant le procès entre MM. Hellin et de Batty.

7. — **JEAN-BAPTISTE LEFEBVRE**, de juin 1767 à juillet 1777.

8. — **P.-J. GLINEUR**, de juillet 1777 à juillet 1778.

9. — **LÉOPOLD-FRANÇOIS-JOSEPH CHEOIR**, né à Mons le 19 février 1741, bachelier en théologie de Louvain, ordonné à Cambrai le 1^{er} juin 1765, coadjuteur de Ghlin pendant quatre ans et demi et de Ghoy pendant cinq ans et demi, puis vicaire de Beceil, ensuite de Maulde en juillet 1778. Il se retira après sept mois, pour infirmités, mais reprit le ministère, pendant la

Révolution, à Cambron-Casteau, où il fut nommé curé en 1803 et mourut le 21 avril 1815.

10. — **J.-F.-J. RUELLE** commença son vicariat en février 1779 ; à la mort du curé De Batty, il fut nommé desservant provisoire et reprit ses fonctions de vicaire à l'arrivée du curé Petit, le 11 juin 1782, jusqu'en juin 1783.

11. — **JEAN-GILLES-FERDINAND DE BAY**, né à Sirault le 9 juillet 1752, ordonné à Cambrai le 20 décembre 1777, coadjuteur d'Hautrage, puis desserviteur en 1780, durant six mois, vicaire à Lessines un an et demi, à Maulde en 1781-1782, et à Vezon, deux ans. En 1784, il obtint le bénéfice de Notre-Dame de Bermerain en la collégiale de Leuze. Il mourut le 18 février 1817, curé d'Aubechies depuis 1815.

12. — **AMAND-GRÉGOIRE DELMAZURE**, né à Wodecq le 16 mars 1758, ordonné à Cambrai le 16 mars 1782, vicaire de St-Jean-Baptiste à Tournai, puis de Maulde du 1^{er} juin 1784 au 30 mai 1787. Il eut à souffrir de la part du Magistrat de Maulde qui voulait appliquer à la fabrique les revenus du bénéfice de Sainte-Catherine affectés, depuis 1730, à la sustentation du vicaire. Un procès s'en suivit, encore pendant quand Joseph II, par son édit du 22 mai 1786, exigea la déclaration des biens du clergé ; notre vicaire présenta celle des biens de son bénéfice, le 29 mars 1787⁽¹⁾. M. Delmazure, transféré à Flobecq, y résida jusqu'au 1^{er} août 1794, jour de l'arrivée des Français. Envoyé alors pour aider le curé de Lessines, il y exerça le ministère au péril de sa vie. Après la tourmente il fut nommé curé de Graty, puis de Silly, où il mourut le 6 juin 1814.

13. — **JACQUES-JOSEPH COLLART**, né à Hautrage le 1^{er} février 1754, ordonné à Cambrai le 22 décembre 1781, fut deux ans coadjuteur à Rumillies et Warchin, et trois ans à Cordes. Nommé vicaire de Maulde en janvier 1787, il remplit les fonctions de desservant provisoire pendant trois mois avec l'aide du vicaire Deneubourg ; il fut ensuite le digne coopérateur du curé Staumont et exerça avec un zèle vraiment apostolique le saint ministère pendant la période révolutionnaire. En 1803,

(1) Chambre des Comptes, Etat des biens du clergé, tome 97, n° 46.635.

il devint recteur à Ligne, puis en 1810, recteur à Irchonwelz, et enfin en 1824 curé de Blicquy, où il mourut le 8 mai 1826.

14. — FRANÇOIS-JOSEPH DENEUBOURG, né à Braffe le 1^{er} avril 1762, ordonné le 8 mars 1788, fut vicaire à Maulde d'avril à août 1788, puis vicaire à Blaton cinq ans et demi et en 1794 vicaire chapelain à Saint-Germain de Mons. En 1803, il fut nommé vicaire à Sainte-Waudru et en 1805 curé de Saint-Nicolas en Havré, où il mourut le 31 décembre de la même année.

15. — ALEXIS-JOSEPH TETELAIN, vicaire de 1803 au 15 avril 1807, puis curé de Maulde.

16. — AUGUSTIN-JOSEPH DÉSIR, né à Marly (Nord) le 12 juin 1756, ordonné prêtre à Cambrai le 25 mai 1782, remplit d'abord les fonctions du ministère dans des paroisses françaises du diocèse. Incorporé en 1806 au diocèse de Tournai, il fut deux ans confesseur à Bon Secours, puis vicaire à Maulde en 1807-1808, ensuite à Lens. Il fut nommé curé de Mévergnies en 1811, puis en 1816, curé de Béciers, où il mourut le 14 mars 1825.

Il fut le dernier titulaire du vicariat de Maulde, qui fut supprimé à son départ.

Les Prêtres originaires de Maulde.

1. — ANTOINE DE LE BECQ, né à Tournai en 1584, était fils du bailli de Maulde. Il entra dans la Compagnie de Jésus et enseigna au noviciat de Tournai. Il légua à cet établissement sa maison de l'Hôtellerie qui fut plus tard « la Fontaine d'or » et les autres propriétés de sa famille (19 juillet 1629)⁽¹⁾.

2. — JEAN-BAPTISTE DEMOUTIERS, chapelain à Pottes, 1698-1711.

3. — PHILIPPE DEPARIS, né le 28 avril 1681, fut curé de Santes (Nord), où sa pierre tombale est conservée au chœur de l'église :

Ici gist le corps de maître *Philippe* DE PARIS, natif de Maulde en Hainaut, vivant pasteur de Santes l'espace de 36

(1) Voir ci-dessus, page 62.

ans, décédé le 29 juin 1726, lequel a légué à la pauvreté dudit Santes 100 florins à charge d'un obit à perpétuité pour le repos de son âme et de celles de *Philippe* et de *Jacqueline* DELAHAYE, ses père et mère, et de leurs enfants trépassés.⁽¹⁾

4. — PIERRE-JOSEPH BILLOUEZ, fils de Jean, fermier du Breucq, naquit le 29 juin 1709. En 1740, il était vicaire d'Arc-Ainières et en 1754, curé d'Arbre et de Maffles.

5. — CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH MARCHANT naquit à Ormeignies, le 2 octobre 1743, mais il vint habiter Maulde dès sa plus tendre enfance ; son père, Jacques-Charles était bailli de Froidmanteau. Entré à l'abbaye de Saint-Martin, il y fit profession en 1767, sous le nom de dom Michel et en fut promu abbé le 31 octobre 1791. A la suppression du monastère, il se retira à Kain et à l'organisation du nouveau diocèse de Tournai, il devint chanoine titulaire. Il mourut le 15 janvier 1814.

6. — JEAN-BAPTISTE-JOSEPH BERNARD, fils de Jean-Baptiste, fermier de la Petite Abbaye, naquit le 5 décembre 1765 ; il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1793 et envoyé comme vicaire à Thieulain. Lorsque sévit la persécution religieuse, il devint missionnaire à Ath ; il y remplit les fonctions de vicaire et de secrétaire de M. Defrenne, curé de Saint-Julien à Ath, alors vicaire général. En 1803, il fut nommé vicaire à Lessines ; en 1810, accusé de refuser la prière pour Napoléon il fut condamné à la réclusion. Transféré l'année suivante à Frasnes lez Buissenal, il y déploya un zèle de véritable apôtre, assumant seul tout le ministère et le soin des malades. En 1830, il fut nommé recteur à Wannebecq ; démissionnaire en 1837, il alla résider à Bon Vouloir sous Havré, comme chapelain du duc de Croy. Ce prêtre vénérable, accablé d'infirmités, mourut à 83 ans, le 21 mars 1849⁽²⁾.

7. — HIPPOLYTE-JOSEPH DELCAMBE, né à Maulde, vicaire à Saint-Jacques à Tournai en 1815, curé d'Ellignies Sainte-Anne en 1824, de Marquain en 1830, de Lodelinsart en 1831.

(1) Chan. TH. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord*, t. III, p. 837 (*Mém. de la Société d'études*, tome X).

(2) Voir son oraison funèbre par M. le vicaire général Descamps.

8. — EMMANUEL DELHAYE. — Une pierre tombale placée sous le petit portail de l'église d'Horrues porte cette inscription : *Emmanuel Delhaye, né à Maulde le 24 juillet 1801, nommé à la cure d'Horrues le 1^{er} juillet 1833 et y décédé le 23 mai 1838.*

9. — FRANÇOIS-JOSEPH DELCAMBE, né à Maulde en septembre 1804, ordonné prêtre le 12 juin 1827, vicaire à Lens pendant quatre ans et demi, puis curé d'Obaix. Il se joignit à d'autres confrères ayant comme lui le don de la parole pour consacrer aux missions paroissiales le temps dont ils pouvaient disposer. Le 12 septembre 1840 il fut appelé à la cure de Thieusies qu'il desservit pendant 42 ans. En 1882, il se retira à Rœulx où il mourut le 28 mars 1884⁽¹⁾.

10. — FIDÈLE PETIT, curé de Leval Trahegnies, en 1843, puis curé de Gougnies où il mourut.

11. — AUGUSTE-FRANÇOIS RUTTEAU, né à Maulde le 7 avril 1813, prêtre le 11 août 1839, vicaire à Jumet puis à Escanaffles, curé de Melle en 1850, démissionnaire en 1883, se retira dans sa paroisse natale où il mourut le 8 juillet 1884.

12. — CLÉMENT-CÉLESTIN WATTECAMPS, né à Maulde le 6 avril 1821, ordonné le 18 septembre 1847, vicaire à Lens le 26 septembre 1850, curé à Charleroi (Ville basse), le 10 mars 1855, professeur de théologie morale au grand séminaire le 21 septembre 1855, curé doyen de Charleroi le 23 mai 1870, chanoine titulaire le 24 décembre 1873, décédé le 1^{er} septembre 1886.

13. — EDOUARD-JOSEPH WATTECAMPS, frère du précédent, né à Maulde le 17 octobre 1824, prêtre le 22 septembre 1849, maître d'études au collège de Soignies, vicaire de Sainte-Marguerite à Tournai le 24 octobre 1851, curé de Rongy le 20 janvier 1863, transféré à Oreg le 19 mars 1885, démissionnaire en 1890, chanoine honoraire le 23 août 1892, décédé le 25 octobre 1903.

14. — AUGUSTE-CÉSAR BILLOUEZ naquit à Maulde le 10 septembre 1846 dans la ferme de la Petite Abbaye qu'habitaient ses parents et qui avait vu naître l'abbé Bernard, son grand oncle. Il fut admis en 1867 au séminaire des Missions

(1) Voir son oraison funèbre par M. le chan. Boucquiaux, doyen du Rœulx.

étrangères à Paris. Pendant les mauvais jours de la Commune il rentra en Belgique et fut ordonné prêtre à Liège le 17 décembre 1870.

Quand la France fut un peu calmée, le jeune prêtre retourna à Paris pour y recevoir sa destination. Ses supérieurs l'envoyèrent en Chine, dans le Kouy Tchéou. Il mit le pied sur cette province le 1^{er} janvier 1872. Ses premiers travaux apostoliques étaient à peine commencés que les Supérieurs de la Mission, appréciant ses rares talents dans les arts mécaniques, lui confièrent la reconstruction de l'église principale de Kouy-Yang-Fou, ruinée par les persécuteurs chinois. Mgr Lions, vicaire apostolique, fit entreprendre les travaux en 1874, avec les indemnités que le Gouvernement chinois dut verser aux missions. On achevait la toiture et la charpente du clocher au commencement de 1875, lorsqu'un incendie dû à l'imprudence ou à la malveillance des ouvriers réduisit en cendres tout l'édifice en trois quarts d'heure. Malgré leur pauvreté, missionnaires et chrétiens se cotisèrent pour réparer le désastre. Billouez se remit au travail avec ardeur et terminait son église en 1876. Fier de son œuvre, contemplant avec amour sa chère cathédrale, il écrit à son vieux père : « Jamais la croix ne s'est élevée plus haute et plus fière au milieu des idoles de la ville et de la province ». Et à sa sœur : « La maison du vrai Dieu efface par sa splendeur, les pagodes des fausses divinités ».

Après avoir mené son entreprise à bonne fin, notre vaillant missionnaire s'occupa du district qui lui avait été confié. A ses chères ouailles, il veut aussi bâtir une chapelle ; hélas ! il n'avait pas compté sur sa santé que ses fatigants travaux avaient minée. Le 9 juin 1877, succombant aux suites d'une grave maladie de poitrine, il rendait sa belle âme à Dieu entre les bras d'un confrère qui nous a transmis les détails de ses derniers jours.

Ses concitoyens gardent religieusement le souvenir de ce jeune prêtre à l'âme ardente, généreuse, que le souffle tout puissant de la grâce entraîna dans l'Extrême-Orient, où il se rendit plein de zèle, avec l'espoir légitime d'y combattre longtemps les combats du Seigneur et que la mort coucha dans la tombe à la fleur de ses ans. Maulde, sa patrie, trouvera dans la

vie de cet illustre fils une réponse au reproche d'égoïsme que l'on fait à ses enfants. (1)

15. — OSCAR PETIT, né à Maulde le 25 septembre 1844, prêtre le 2 avril 1870, vicaire à Beaumont, curé de Marquain le 29 septembre 1882, curé de Wiers le 9 août 1884, curé doyen de Fontaine l'Evêque le 18 janvier 1892, curé-doyen de Frasnes lez Buissenal le 28 janvier 1898, décédé le 28 avril 1914.

16. — JEAN-BAPTISTE-DÉSIRÉ-JOSEPH BOUTTIAUX, né à Maulde le 17 mai 1859, ordonné le 15 août 1883, décédé vicaire de Celles.

17. — FRANÇOIS-XAVIER HUCQUE, né à Maulde le 2 septembre 1862, prêtre le 25 février 1888, professeur au collège d'Enghien, vicaire de Saint-Ghislain en 1897, curé de La Hamaide en 1902, curé de Saint-Sauveur en 1906, décédé le 2 avril 1908.

18. — OSCAR DUVEILLER, né à Maulde le 6 décembre 1859, prêtre en 1889, vicaire à Lodelinsart, puis à Saint-Piat de Tournai et chargé de construire l'église de Saint-Antoine, curé de Boussu-Bois en 1905, de Petit-Rœulx lez Braine en 1908, y décédé le 8 juillet 1921.

19. — COURONNÉ DUVEILLER, frère du précédent, né à Maulde le 10 mai 1863, prêtre en 1887, vicaire de Chièvres, vicaire de Saint-Quentin à Tournai en 1891, directeur du couvent des Sœurs de la Providence en 1900, curé de Thimougies en 1916.

20. — BIENVENU-JOSEPH DUVEILLER, frère des deux précédents, né à Maulde le 21 mars 1865, ordonné prêtre en 1888, vicaire à Lodelinsart, puis à Binche en 1895, y décédé le 3 juin 1903.

21. — CAMILLE-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH LEJEUNE, né à Maulde le 18 juin 1883, prêtre le 24 juin 1908, professeur au petit séminaire de Bonne-Espérance, vicaire de Saint-Piat à Tournai en 1918.

22. — HENRI-JOSEPH-EUGÈNE-LÉON DELCROIX, né à Maulde le 3 mars 1884, prêtre le 24 juin 1908, vicaire de Boussu, puis d'Horrues en 1919.

(1) Sa vie a été écrite par M. Delers, professeur de rhétorique à Enghien, 1878.

XVII.

Fondations de l'Eglise et des Pauvres. — Biens, revenus et charges de l'Eglise. — Comptes. — Chapelle Sainte-Catherine. — Confréries.

I. — Les Fondations.

Les fondations formaient un des principaux revenus de l'Eglise ; dans le principe, elles étaient presque les seules ressources qui lui permirent de subvenir à ses charges ordinaires, à la rétribution de son personnel, à l'entretien des objets du culte. Ces fondations provenaient des dons faits, soit directement à l'église, soit aux pauvres, ces derniers ménageant à l'église une part du revenu destinée à l'acquit de messes ou d'obits pour le repos des âmes des bienfaiteurs, soit enfin par moitié à l'église et aux pauvres qui contribuaient à part égale aux frais des offices religieux stipulés par les actes de donation.

Un précieux registre *Obituaire*, conservé dans les Archives paroissiales, contient la liste complète des fondateurs de l'église et des pauvres de Maulde. C'est pour nous un devoir de pieuse gratitude de la reproduire.

1. — Gauthier de Maulde ; vers 1180.

2. — Jacquemart de Melle et sa femme ; vers 1416.

3. — Pierre Procureur et sa femme.

4. — Jacquemart de le Becque et sa femme.

5. — Pierre Liber et sa femme ; vers 1426.

6. — Nicaise du Prez et sa femme.

7. — Hugues V de Maulde, Isabeau de Haynin, sa première femme, et Jeanne de Wervicq, sa seconde femme ; testament du 26 avril 1430.

8. — Hugues VI de Maulde et Marguerite de Haudion, sa femme ; 13 juin 1443.

9. — Pierre de Maulde et Jeanne de Rosières, sa femme, seigneurs de Mansart et Fermont ; après 1460.

10. — Jacquemart Haneuse et sa femme ; vers 1465.

11. — Jacquemart Pierquin et sa femme.

12. — Mahieu Martin et sa femme.

13. — Jean de Maulde, seigneur de Mansart et Fermont, mort en 1481, et Marie-Marguerite de Corbion, sa femme.
14. — Rasse de Maulde, fils de Hugues VI ; après 1481.
15. — Jehan de le Becque et sa femme ; vers 1482.
16. — Pierre de le Becque et sa femme.
17. — Antoine Platoux et sa femme.
18. — Jean de Maulde, châtelain de Leuze, prévôt Valenciennes, mort le 10 août 1496 et Suzanne de Miraumont, sa femme.
19. — Antoine de Maulde, seigneur du Breucq, et Catherine de Luxembourg, sa femme ; après 1502.
20. — Hugues VII de Maulde, mort en 1506, et Guillemette de Fresnoy, dite de Loyaucourt, sa femme.
21. — Hubert de Maulde, seigneur de Mansart, mort en 1511, et Catherine de la Woestyne, sa femme.
22. — Jean de Lattre et sa femme ; vers 1520.
23. — Monique Platoux.
24. — Jean de Maulde, seigneur de Mansart et Fermont, mort en 1542, et Marguerite de Very, sa femme.
25. — Charles de le Vigne ; 1578.
26. — Arnould de le Vigne ; 1578.
27. — Jean Hellin.
28. — Jean Billemont et Catherine de le Becque, sa femme ; 1585.
29. — Etienne Bohin ; 1592.
30. — Laurent Laurent et Catherine Gontier, sa femme ; 1614.
31. — Maître Louis Motte, curé de Maulde ; 1625.
32. — Martin Wattecamps ; 1642.
33. — Maître Gilles Dendal, curé de Maulde ; 1650.
34. — Pierre Lenoir ; avant 1654.
35. — Jérôme Liétard ; avant 1654.
36. — Marguerite Duchemin ; avant 1654.
37. — Elisabeth Frasnneau ; avant 1654.
38. — Louis Michel et Adrienne Olivier, sa femme ; avant 1654.
39. — Adrien Delvigne et Marie Février, sa femme ; avant 1654.

40. — Jean Deparis, Marie-Bauduine Wince et leurs enfants.
41. — Laurent Desplancq, Marie-Jacqueline Deparis et leurs enfants.
42. — François Delbecq et sa femme.
43. — Jean Corbisier et Anne Aubert, sa femme.
44. — Jacques Deparis, Anne Tonneau et leurs enfants ; 1658.
45. — Jean Poulain et sa femme.
46. — Antoine Quivy et sa femme.
47. — Maître Gilles Carré, prêtre.
48. — Maître Jacques Torineau, prêtre.
49. — Jean Manart et sa femme ; 1660.
50. — Lambert Chevalier et Marie Delcourt, sa femme ; 1664.
51. — Jean-Charles Billemont ; 1667.
52. — Jean Culem et Elisabeth Manart, sa femme ; vers 1668.
53. — Anne Frasnneau ; 1668.
54. — Michel Olivier ; 1669.
55. — Julien Capron et sa femme ; 1670.
56. — Pierre Duchemin et Adrienne Clément, sa femme ; 1674.
57. — Jean Wattecamps et Catherine Manart, sa femme ; 1674.
58. — Philippe Deparis, Jacqueline Delhaye et leurs enfants ; vers 1675.
59. — Jean Waugermez et Jeanne Foucart, sa femme ; 1675.
60. — Maître Pierre Lecomte, curé de Maulde ; mort en 1679.
61. — Jean Piquet et Marie Florens, sa femme ; 1680.
62. — Maître Jean Bloyart, curé d'Arc-Ainières, et ses parents ; 1684.
63. — Hubert Manart et Marie Dewattine, sa femme ; 1690.
64. — Pierre Beausire, Hermine Potiez et leurs enfants ; 1694.

65. — Jacques Hennepin ; 1695.
66. — Alexis Fournier et Marie-Jeanne Dewattines, sa femme ; 26 février 1698.
67. — Antoine Hellin et sa femme ; vers 1700.
68. — Jacques Wattecamp et Adrienne Duchemin, sa femme ; 1701.
69. — Maître Jacques Ruzette, curé de Maulde ; Margrite et Marie-Anne Preumont et Marie-Anne Duray ; vers 1715.
70. — Michel Fontaine ; 1722.
71. — Sœur Marie-Anne Duray ; 23 septembre 1724.
72. — Maître Philippe Deparis, curé de Santes et ses parents ; 1726.
73. — Pierre Defontaine et Catherine Desplanques, sa femme ; 1728.
74. — Marguerite Courouble, veuve Pottier ; 1728.
75. — Sébastien Altruy et Pasquette Ris, sa femme ; 1729.
76. — Marie-Joseph Despierre, Marie-Anne Bouzin et leurs frères et sœurs ; 1734.
77. — Jean Detombre et Marie-Madeleine Delhaye ; 1735.
78. — M. de Lombecq et Marie-Thérèse, sa sœur ; 1737.
79. — Etienne Olivier ; 1738.
80. — Sœur Thérèse Durot ; 1740.
81. — Jean-Baptiste Liétart et Thérèse Culem ; 1744.
82. — Antoine Locquenie et Aldegonde Lelièvre ; 1744.
83. — Alexandre Fourez et Marie-Barbe Fourez, veuve de Jean-Baptiste Duchemin ; 1745.
84. — Philippe Quivy et Anne-Jacqueline Lebailly ; 13 avril 1751.
85. — Jacques Hannot ; 28 mars 1754.
86. — Hubert André et Marie-Thérèse Fourmanoir ; 1756.
87. — Maître Pierre Fourez, curé de Maulde ; 30 juillet 1760.
88. — Ursule Fourez ; 24 juillet 1767.
89. — Noël-Joseph Defontaine et Marie-Jacqueline Leroy ; vers 1767.
90. — Maître Jean-Baptiste Debatty, curé de Maulde ; 1781.
91. — Thomas Delmée et Joséphine Miché ; 1795.

92. — Antoine Delepierre, sa femme et sa fille ; 1805.
93. — Maître Jean-Baptiste Bernard, prêtre ; 26 septembre 1848.
94. — Vicomte Gusmar Cossée de Maulde et dame Elisa de Wolff de Clerbois ; 1858.
95. — Antoine-Joseph André et ses père et mère ; 14 novembre 1860.
96. — Baron Frédéric del Fosse et d'Espierres et dame Henriette van de Kerkhove, baronne d'Espierres ; 5 juin 1864.
97. — Marie-Catherine Quintin ; 1865.
98. — Marie-Thérèse Wallez ; 4 novembre 1867.
99. — François frère et sœurs ; 1868.
100. — Jean-Baptiste Wallez, Albertine Delbeuf et leurs enfants ; 1869.
101. — Hildebert Honoré et Antoinette Tettelain ; 6 novembre 1870.
102. — Louis-Hubert Lebailly, Julie Dupret et leur fils Alphonse ; 1871.
103. — Pierre-Joseph Rutteau et Marie-Thérèse Lenoir ; 1872.
104. — Maître Philippe Connart, ancien curé de Maulde, Charlotte et Elisa, ses sœurs ; 1874.
105. — Hippolyte Petit ; 1875.
106. — Rosalie Hautrive et sa famille ; 1877.
107. — Maître Auguste Rutteau, ancien curé de Melle, Pierre-Joseph et Marie-Thérèse Rutteau ; 1884.
108. — Couronnée Sabay ; 1884.
109. — Famille Plaquet ; 1885 et 1898.
110. — Marie-Anne Malghem ; 1888.
111. — Famille Wattecamp ; 1888.
112. — Marie-Catherine Delbecq ; 1890.
113. — Eric Connart ; 1891.
114. — Elisa Roteux ; 1895.
115. — Charles Bruneau et Léonie Brunin ; 1903.
116. — Pierre-Joseph Delory et Elisa Abrassart, sa femme ; 1905.
117. — Famille Wasier ; 1905.
118. — Thérèse-Odile Tison ; 1905.

- 119. — Emile Harchies ; 1909.
- 120. — Famille Carette-Desablens ; 1909.
- 121. — Euphrosine Darmanche.
- 122. — Edouard Lemaire.
- 123. — François Roland et Joséphine Quintard ; 1911.
- 124. — Famille Brichart-Baliseau ; 1920.
- 125. — Gustave Durez et Catherine Locheignies ; 1920.
- 126. — Les victimes de la guerre ; 1921.
- 127. — M^e Oscar Petit, ancien doyen de Frasnès ; 1921.
- 128. — Léonie Brunin.
- 129. — Léopold Clément.
- 130. — Maître François Hucque, ancien curé de Saint-Sauveur, et ses sœurs Flore et Léonie ; 1924.

II. — Biens, revenus, charges, comptes de l'église.

Les fondations ne formaient pas la seule branche de revenu de l'église de Maulde. Il faut y joindre en premier lieu la chapellenie de Sainte-Catherine à laquelle nous consacrerons un article spécial. L'église possédait aussi quelques autres biens : fonds, rentes, mobilier, argenterie, ornements. etc.

C'est ainsi qu'au XVI^e siècle, on constate que le pré de la cure, le bonnier Saint-Thomas au Quesnois et le bonnier Bourgogne à Caumont, lui appartenaient ; en outre, la confrérie Notre-Dame possédait un pré dans les terres de la Haye de Maulde et des rentes sur la maison des Albreucqs.

Ces biens et ces revenus, ainsi que les deniers des fondations, étaient gérés par des *gliseurs*, *mainbours* ou *marguilliers* qui étaient choisis par le seigneur ou ses représentants. Ce droit de nomination est soigneusement mentionné dans les rapports et dénombremens : « Le seigneur de Maulde a pouvoir, puissance et autorité de commettre et sermenter un mayer et sept échevins ; lequel mayer, à l'adjonction desdits échevins, a droit de créer un mainbour qu'il peut choisir dans toute la paroisse, pour, pendant un an, desservir l'église et les pauvres, recevoir et administrer leurs biens et revenus et de lui faire rendre compte pardevant lui et les échevins, à l'exclusion des mayer et échevins de Froidmanteau, Mansart et

autres de la paroisse ; item ledit seigneur a la surintendance de tous les biens et revenus des église et pauvres de la paroisse à l'exclusion des autres seigneurs. »

En principe, l'acceptation de l'honorable office de mainbour était obligatoire ; cependant, pour des motifs jugés valables, on pouvait le décliner et « s'en racheter », moyennant une somme taxée selon la position sociale de l'intéressé et payable au profit de l'église et des pauvres. C'est ainsi que le compte de 1578 mentionne une somme de quatre livres versée par Philippe de Ronne, censier du Breucq, « pour être exempté de la mainbournie de ladite église et des povres. »

Le mainbour prêtait serment avant de commencer ses fonctions, lesquelles consistaient à fournir au clergé les cires, le pain et le vin nécessaires au culte, à faire les quêtes les jours de dimanches et de fêtes, à recevoir les rentes, oblations, donations, à assister aux obits, lorsqu'ils étaient accompagnés de distributions de secours aux pauvres.

A l'expiration de son mandat, il présentait ses comptes aux échevins, en présence du curé, du bailli et des principaux manants ; mais il n'était pas sans exemple que le seigneur présidât en personne cette assemblée, comme en 1489, 1492, 1498. De ces comptes, la plupart sont perdus ; un seul nous est parvenu complet, celui de 1578-1579. Il mérite d'être analysé.

Le mainbour, Jean le Tenrin, manouvrier, établit ses recettes en cinq chapitres :

1^o Rentes héritables. Elles sont au nombre de vingt, assises sur divers héritages, entre autres sur la seigneurie de Froidmanteau, et rapportent ensemble 8 l. 1 s. 10 d. dont 15 s. appartiennent à la confrérie Notre-Dame.

2^o Rentes dues pour les obits fondés, entre autres, 40 s. pour l'obit d'Hubert de Maulde ; 24 s. dus par Guillaume de Maulde, chevalier, seigneur de Mansart, pour l'obit de Jean, son père ; 40 s. pour l'obit d'Arnould de la Vigne ; en totalité 24 rentes produisant 25 l. 3 s.

3^o Autres rentes héritables, au nombre de quatre, 18 l. 11 s. 2 d.

4^o Rentes en blé et avoine : 11 rentes d'avoine portant 10 rasières revendues 52 l. 7 s. 10 d. ; plus 2 rasières de blé dues

par l'abbaye de Saint-Martin, revendues 20 l.; enfin quatre autres petites sommes pour rendage du pré Notre-Dame et de quelques autres parcelles. En totalité 86 l. 10 s. 4 d.

5° Testaments et pourchats: — Les quêtes rapportent 7 l. 3 s.; un rachat de mainbournie, 4 l.; 13 dons testamentaires, 24 l. 6 s. — Ensemble, 35 l. 9 s.

La somme des recettes s'élève à 173 l. 15 s. 4 d.

Les dépenses sont divisées en deux chapitres :

1° Acquit des fondations comprenant les honoraires du curé, du clerc, du gliseur, la part restant à l'église et les secours distribués aux pauvres à ces obits, 18 l. 16 s. pour 29 obits.

2° Dépenses diverses, entre autres, à l'hôtelier de la Couronne, pour les « despens faits par le curé, bailli, mayeur, échevins et plusieurs gens de la communauté le jour de l'audition des comptes », 4 l.; vin pour la messe et pour « accommunier les bonnes gens au Noël et à Pâques », 8 l. 16 s.; pour « buer le linge », 30 s.; au doyen de Saint-Brice de Tournai pour les saintes huiles, 26 s.; etc. En totalité, 25 l. 17 s. 5 d.

Les dépenses portent ensemble 44 l. 13 s. 5 d.

Le compte présente un excédent de 129 l. 1 s. 11 d.

En 1729, les recettes s'élèvent à 534 l. 14 s. 5 d.; les dépenses à 519 l. 3 s.

En 1753, les recettes s'élèvent à 577 l. 1 s. 1 d.; les dépenses à 543 l. 5 s.

En 1784-1786, les recettes s'élèvent à 2.094 l. 8 s. 6 d.; les dépenses à 1.962 l. 8 s. 10 d.

Ce mode d'administration du temporel de l'église de Maulde resta le même jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Après la tourmente révolutionnaire, ces biens et revenus furent attribués le 2 messidor an XI, 21 juin 1803, au Bureau de Bienfaisance de la commune; mais celui-ci refusa d'en prendre possession. Ils furent en conséquence rendus à l'église en exécution des arrêtés du 26 juillet et du 20 décembre de la même année. Les anciennes fondations continuèrent donc à être déchargées.

Le décret du 30 décembre 1809 institua le régime d'administration fabricienne suivi encore de nos jours.

Voici le tableau de la situation financière sous ce nouveau régime :

En 1825, recettes :	702 florins 80 c.	Dépenses :	548 fl. 32 c.
En 1850, »	1.367 fr. 03 c.	»	952 fr. 85 c.
En 1873, »	1.589 fr. 92 c.	»	1.406 fr. 69 c.
En 1895, »	1.846 fr. 94 c.	»	1.846 fr. 94 c.
En 1920, »	1.820 fr. 61 c.	»	1.820 fr. 61 c.

III. — La Chapelle Sainte-Catherine.

La plus importante des fondations était celle du bénéfice de la chapellenie de Sainte-Catherine. Le cartulaire de Saint-Martin que nous avons maintes fois cité contient les actes de son institution et de l'approbation épiscopale.

Sachent tous, écrit l'évêque de Cambrai, Ingerram, que noble homme Hugues de Maulde, en vue du salut de son âme et du soulagement de celles de ces ancêtres, a donné et assigné au profit d'une chapellenie à instituer et fonder dans l'église établie sur ses terres, sept bonniers et demi et 70 verges de terre à labour situés à Chapelle lez Leuze, au lieu dit Bouchaut; item 8 rasières et demie d'avoine, 20 chapons et deux sols et demi blancs de revenu perpétuel à prendre au même lieu; item un bonnier de terre à Attinchove et 50 chapons; item trois journaux de terre gisant à la Haye de Maulde et venant de Jean de Rassoncamps; que de même Hugues de Maulde, fils du précédent, a donné à ladite chapellenie, en accroissement, un bonnier et demi de terre à labour à Mansart. Nous donc, après une enquête sérieuse, jugeant cette chapellenie suffisamment dotée, avec le consentement du patronat, nous l'instituons, la fondons et la confirmons de toute notre autorité. Donné l'an du Seigneur 1283, le samedi avant la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie.

Dans la charte du 15 juillet précédent, par laquelle il accroit la fondation de son père, Hugues de Maulde déclare que les trois quartiers de la Haye de Maulde avaient été donnés et laissés à ladite chapellenie par Jean de Rassoncamps. Ne doit-on pas en conclure que le seigneur de Rassoncamps fut

l'instigateur de la pieuse fondation que Hugues de Maulde et son fils dotèrent si généreusement ?

Un de leurs descendants du même nom, Hugues de Maulde, par son testament du 26 avril 1430, ajouta à la dotation une rente de 12 livres 15 sous, à charge de deux messes hebdomadaires.

Les propriétés que le bénéfice de Sainte-Catherine possédait à Chapelle et à Attinchove furent échangées, peu de temps après, contre d'autres terres plus rapprochées. Nous n'avons pas trouvé la date de cette mutation. Quoiqu'il en soit, les 13 bonniers 11 verges et demie des terres de Sainte-Catherine sont ainsi décrits dans les documents de nos Archives :

1° Huit bonniers de terre à labour, tenant au Parc, à la seigneurie de Royaume, aux terres de Libersart et de Rassoncamp et au chemin de Grand'Masure.

2° Cinq quartiers de terre à labour, situés entre le fief des Frasnoux et les terres du Parc et du pré Jonequeau.

3° Les Capelleries de Caumont comprenant un journal de terre sur la couture de la Follie, tenant au chemin du moulin de Caumont ; un journal et demi compris entre la cense de Caumont et les terres de Leuze (Ban de Pipaix) ; une pièce de 38 verges 1/2 près de la Pédart ; une pâture de 158 verges, un pré de 105 verges et un aulnois tenant au camp Berquin et le long de la Tassenière.

4° Six quartiers le long du chemin Haswys, entre le Rieu et le Haut-Doignon ; sur cette pièce fut établie plus tard la station du chemin de fer.

Jusqu'en 1730, l'abbaye de Saint-Martin resta collateur de la chapelle ; mais à cette époque, ce bénéfice fut réuni à l'église de Maulde en faveur du vicaire qui jouit désormais de tous les revenus de la fondation à condition d'en acquitter les charges. En 1787, le vicaire A. Delmazure atteste que le revenu annuel s'élève à 443 florins 1 s. 6 d.

La Révolution s'empara de la pieuse fondation et vendit ses biens à vil prix en 1797. Quant aux charges, elle ne se donna d'autre peine que de les déclarer nulles. Le nom de Capelleries est resté comme une protestation contre l'inique spoliation.

La dévotion à la sainte d'Alexandrie prit naissance à Maulde dès le XIII^e siècle. Au pied de sa statue les seigneurs de la paroisse aimaient à venir prier et c'est là qu'ils voulaient reposer après leur mort. La confiance amenait à son autel toutes les classes de la société ; nos ancêtres y trouvaient des consolations dans leurs peines, du soulagement dans leurs maux. Peu à peu, les habitants des paroisses voisines voulurent, eux aussi, recourir à l'intercession de la Sainte et un pèlerinage s'établit en son honneur ; ce pèlerinage est encore fréquenté de nos jours.

IV. — Les Confréries.

LA CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT. — Les lettres d'érection canonique et les règlements de la confrérie du « Vénérable Saint-Sacrement » sont perdus. Nous savons seulement par les semainiers paroissiaux que les confrères se partageaient les heures d'adoration quand le Saint-Sacrement était exposé et qu'ils assistaient aux processions.

LA CONFRÉRIE DE L'ADORATION PERPÉTUELLE a remplacé la précédente et donné un nouvel essor à la dévotion envers la Sainte Eucharistie. La fête de l'adoration perpétuelle, instituée dans le diocèse de Tournai le 30 mai 1832, se célébra d'abord à Maulde le 10 mars ; elle fut ensuite reportée au 13 juin.

LA CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME. — Les comptes de l'église révèlent l'existence d'une antique confrérie sous ce vocable, et nous apprennent qu'elle possédait, entre autres biens, un demi-bonnier de pré situé dans les terres de la Haye de Maulde et une rente sur une maison au bas de la vallée de Grand'Masure. Malheureusement les statuts de cette confrérie ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

LA CONGRÉGATION DE LA SAINTE VIERGE, fondée par le curé Connart en 1865, a remplacé la Confrérie de la Sainte Vierge.

LA CONFRÉRIE DU SUFFRAGE POUR LES AMES DU PURGATOIRE. — Elle fut érigée canoniquement en l'église de Maulde par un bref du Pape Innocent XII, en date du 11 juillet 1695, visé au vicariat de Cambrai le 17 septembre suivant. Ce bref.

dont l'original est religieusement conservé dans nos archives, montre que la pieuse association existait depuis de longues années dans la paroisse et que ce fut pour encourager les confrères que le Souverain Pontife lui donna l'institution canonique et lui concéda de nombreuses et importantes indulgences.

Après l'organisation des nouveaux diocèses qui plaça Maulde dans celui de Tournai, notre confrérie des Trépassés fut réinstituée par l'Ordinaire le 7 novembre 1859.

Les réunions se tenaient autrefois dans la chapelle de la Sainte Vierge, où se célébraient les messes de la Confrérie ; celle-ci est toujours en grande faveur dans notre paroisse.

L'ARCHICONFRÉRIE DU SACRÉ-CŒUR fut établie à Maulde, le jour de l'Adoration perpétuelle en 1874, par le curé Lambert, avec le concours du R. P. Libersart, de la Compagnie de Jésus.

XVIII.

La Table des Pauvres de Maulde. — Biens, revenus et comptes. — Le Bureau de Bienfaisance.

La Table des Pauvres, ou institution destinée à secourir les indigents de la paroisse, était d'une haute antiquité. Elle remontait sans doute à l'origine même de la communauté et au XIII^e siècle nous la trouvons déjà toute organisée et fonctionnant régulièrement.

Ses revenus consistaient d'abord dans les donations faites aux pauvres par les seigneurs, par leurs familles et par les habitants fortunés du village ; ces donations stipulaient d'ordinaire l'obligation de faire célébrer un obit ou un office religieux pour le repos de l'âme des bienfaiteurs. D'autres fondations faites au profit de l'église paroissiale prescrivaient à leur tour des distributions de secours en argent ou en nature aux pauvres qui assistaient aux obits.

D'autres ressources de moindre importance s'ajoutaient à celles des fondations : c'étaient les quêtes ou les pourchats faits à l'église les dimanches et les jours de fêtes, le denier à

Dieu prélevé ordinairement dans les actes de ventes ou de locations qui intervenaient entre les particuliers ; les amendes infligées par jugements des tribunaux en réparation des délits et des crimes ; les dons testamentaires, etc.

Au XVIII^e siècle, le patrimoine des pauvres s'accrut assez notablement grâce aux libéralités de l'abbé Capelle, bénéficiaire de la chapelle de Sainte-Catherine, qui leur légua une rente de 25 livres, et du curé Fourez qui leur fit don d'un bonnier de terre à la Louche.

En 1748, le chassereau accuse les revenus suivants :

Rentes en argent, 179 livres 10 sous 7 deniers ;

Rentes en avoine, 33 l. 15 s. ;

Rentes en chapons, 3 l. 12 s. ;

Revenus des terres, à savoir 3 quartiers tenant au rejet de la Fontaine d'Altière (Ban de Thiulain), encore appelés la terre des pauvres ; le bonnier du curé Fourez et le bonnier Bourgogne pris en arrentement par l'église, 81 livres.

En totalité : 297 l. 17 s. 7 d.

Sur ces revenus, on prélevait d'abord les honoraires dus au clergé et à l'église pour les offices religieux imposés par les fondateurs. Le reste était consacré entièrement au soulagement des pauvres, soit par des aumônes en argent, soit par des secours en nature, pain, vêtements, chaussures, linge, bois de chauffage, etc. La Table des pauvres pourvoyait aussi avec une réelle sollicitude aux soins des malades qu'elle faisait visiter par le médecin ou le chirurgien ; à l'instruction des enfants des familles indigentes, pour « l'écolage » desquels elle versait au clerc une modeste rétribution ; à la pension des orphelins qu'elle plaçait « à table » dans les familles du village ; en un mot, à tous les besoins des pauvres, s'appliquant à placer toujours à côté de chacune de leurs souffrances un remède efficace.

Les biens des pauvres étaient administrés par des *mainbours*, dits aussi *Charitables* ou *Pauvriseurs*, presque toujours, au moins dans les premiers temps, les mêmes que les *mainbours* de l'église ou *Marguilliers*. Ils tenaient une comptabilité séparée, mais rendaient compte de leur gestion à la même assemblée qui procédait à l'audition des comptes de l'église.

La série de ces comptes est malheureusement perdue et cette regrettable lacune nous prive, sans nul doute, d'une foule de détails qui nous eussent permis de prendre une connaissance plus intime de la charité de nos pères.

A l'époque de la Révolution, les propriétés des pauvres de Maulde leur furent enlevées ; la raison de cette spoliation ne nous est pas connue. En revanche, vers 1797, les pauvres furent mis en possession par les révolutionnaires des biens que la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste fondée en l'église de Saint-Brice à Tournai possédait en notre paroisse. C'est ainsi que la ferme de Libersart, avec ses six bonniers de terre, appartient actuellement à la « pauvreté » de Maulde.

Désormais la *Table des Pauvres* disparaît, ou plutôt elle change de nom, et devient le *Bureau de Bienfaisance*.

On connaît suffisamment le fonctionnement de cette administration nouvelle ; il nous suffira de donner un rapide aperçu de sa situation à différentes époques.

En 1830, son compte est ainsi établi, en recettes :

1° Menues rentes des fondations, au nombre de 56 ; ensemble 132 florins 16 cents et demi.

2° Biens fonds dont les pauvres ont été envoyés en possession en vertu de la loi du 4 ventôse an IX : cinq bonniers dont le fermage est de 12 rasières 5 bois. 7 litres 3/7 de froment, évaluées 67 fl. 92 c. ; plus 36 fl. en argent.

3° Rentes attribuées aux pauvres en vertu de la même loi, au nombre de 6 produisant 21 fl. 15 c. 1/2.

La recette totale, y compris le reliquat du compte précédent et quelques « arriérés », s'élevait à 293 fl. 60 c. et demi.

Les dépenses comprennent : 21 fl. 97 c. de frais d'administration ; 11 fl. 52 c. pour acquit des services religieux des fondations ; 57 c. (sic) pour honoraires de M. Delattre, médecin à Leuze ; 1 fl. 33 c. à M. Dewille, pharmacien à Leuze ; 67 fl. 92 c. représentant les 12 rasières de froment distribuées en nature aux pauvres ; et 116 fl. de secours à domicile. En totalité : 277 fl. 39 c.

On le voit, le Bureau de Bienfaisance pouvait alors se subvenir par ses propres ressources et il en fut ainsi, assez ordinai-

rement, jusqu'à la fin du siècle dernier, comme on peut en juger par les chiffres ci-dessus :

En 1833,	Recettes :	539 fr. 21.	Dépenses :	525 fr. 44
En 1886,	»	6.188 fr. 79.	»	5.048 fr. 94.
En 1900,	»	2.692 fr. 27.	»	2.481 fr. 08.
En 1901,	»	2.917 fr. 74.	»	2.560 fr. 61.

Actuellement, la situation est bien différente. En 1923, les recettes s'élevaient à 3.426 fr. 27, dont 1.314 fr. 35 en revenus d'immeubles ; 1.801 fr. 92 en titres et 310 fr. en droits de chasse ; les dépenses atteignaient 8.986 fr. 54, dont 5.875 fr. 44 de dépenses ordinaires et 3.111 fr. 10 de dépenses extraordinaires.

Les archives nous ont permis de dresser la liste suivante des membres du Bureau de Bienfaisance de Maulde :

- Louis Baudry, démissionnaire en 1840.
- Pierre-Louis Delhayé, démissionnaire en 1841.
- Vigor Cossée de Maulde, 1843-1853.
- Hippolyte de Saint-Martin, 1839-1845.
- Ernest Robe, 1840-1882.
- Alexandre André, 1836-1848.
- Baron Frédéric del Fosse et d'Espierres, 1845-1870.
- François Damien, 1848-1865.
- François Le Keuche, 1844-1851.
- Louis Lebailly, 1851.
- Jean-Baptiste Deparis, 1852-1889.
- Louis Dernaucourt, 1853-1905.
- Pierre-François Wattecamps, 1862-1894.
- Armand Cossée de Maulde, 1870-1885.
- Baron Gustave del Fosse et d'Espierres, 1883-1885.
- Jean-François Roland, 1885.
- Jean-Baptiste Baudry, 1889.
- Armand del Fosse et d'Espierres, 1891-1895.
- Charles-Louis Hueque, 1894-1897.
- Auguste del Fosse et d'Espierres, 1895-1906.
- Emile Parfait, 1897-1916.
- Jules Dernaucourt, 1905.
- M^{me} la Vicomtesse de Maulde, 1906.
- Joseph Lejeune, 1916-1917.

Jean-Baptiste Richart, 1916-1921.
Jules Pottiez, 1917.
François Delbart, 1921.

XIX.

L'instruction publique à Maulde. — L'École, les Cōûtres et Clercs paroissiaux. — Les Ecoles actuelles : l'École des garçons.

Contrairement à une opinion encore trop accréditée de nos jours, il y avait dans toute notre contrée avant 1789, un véritable enseignement populaire, répondant à tous les besoins, satisfaisant à toutes les exigences et produisant d'excellents résultats. Déjà, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Guichardin, « après avoir longuement demeuré en ces Pays Bas », constatait que, dans cette région, « la plupart des gens ont quelque commencement de grammaire et presque tous, voire jusques aux villageois, savent lire et écrire. » C'est, en réalité, un fait constaté qu'avant la Révolution, tout le pays, depuis la grande ville jusqu'à l'humble village, était pourvu d'écoles élémentaires.

L'exemple de Maulde en est une preuve de plus. De tout temps on y trouve une école tenue par le *clerc* ou *cōûtre* de la paroisse, qui joignait à ses fonctions de sacristain et de chantre à l'église, celles de maître d'école ou de *Magister*, appellation qu'on lui conserve jusqu'à la fin du siècle dernier.

Outre le logement qui lui était ordinairement fourni par la communauté et les émoluments de ses fonctions de clerc, il percevait, pour tenir école, une modique rétribution mensuelle de quelques sous des familles aisées du village et la Table des Pauvres lui versait une légère indemnité pour « l'écolage » des enfants indigents.

Les registres des commands paroissiaux prouvent que les élèves fêtaient solennellement la Saint-Grégoire. Il y avait en ce jour messe solennelle avec exposition et procession. La fête du patron se terminait par des jeux et divertissements et la distribution de modestes récompenses.

A côté de l'école du clerc, il y eut à certaines époques, dans les hameaux écartés de Mansart et de Caumont, des classes d'enfants tenues par quelques personnes dévouées, qui jouissaient de l'estime et de la confiance générales.

Les Clercs de Maulde. — Nous avons dressé la liste aussi complète que possible de ces modestes mais si utiles fonctionnaires ; c'est faire acte de reconnaissance de la donner ici :

Willaume *li Clercs*, vers 1312.

Jehan *Gossrie*, 1416.

Jehan *de Lattre*, 1500. Il fit partage de ses biens devant la loi de Royaume, le 18 janvier 1523 (nouveau style).

Pierre *de Lattre*, son fils, le remplaça.

Cornil *Corbisier*, 1604. Dans une enquête faite en 1623, son fils David dépose que Cornil « at esté coustre et clerc de Maulde plus de 45 ans. »

Jacques *Hennebicq* qui le remplaça, mourut le 1^{er} mars 1636.

Jacques *Hennepin*, 1660, fut bailli de May^lde. (Voir aux Baillis).

Philippe *Chrétien*, 1684, mort le 7 mai 1694.

Pierre-François *Chrétien*, mort le 2 juin 1697.

Après lui, l'office de clerc se perpétua, pendant plus de deux siècles, dans la famille Delcambe.

Jean *Delcambe*, clerc et dîmeur, décédé à 56 ans, le 16 avril 1722.

Pierre-François *Delcambe*, son fils, le remplaça et mourut à 71 ans, le 9 février 1771.

Pierre-François *Delcambe*, fils de Pierre et neveu du précédent, fut en même temps receveur de la seigneurie ; il mourut célibataire à 70 ans, le 28 février 1795.

Antoine-François *Delcambe*, jusqu'en 1848, mort le 12 avril 1852.

Antoine-François-Joseph *Delcambe*, son fils, fut un clerc modèle pendant 59 ans ; la maladie lui fit résilier ses fonctions quelques mois seulement avant sa mort, survenue le 4 août 1911.

Henri *Gallez*, nommé le 29 avril 1911 ; en fonctions.

L'École communale de garçons. — En remplaçant son père en 1807, Antoine-François Delcambe ne se contenta pas de donner l'instruction aux enfants de Maulde, mais il prit chez lui, en qualité d'élèves internes un certain nombre d'enfants venant des villages voisins. Cette initiative fut appréciée et l'entreprise eut un réel succès.

Il dut construire en 1821 une classe nouvelle et aménager à l'étage un dortoir pour son internat, lequel disparut en 1851 à la mort de Camille Delcambe.

Dans l'application de la loi sur l'Instruction Publique, promulguée en 1842, à raison des situations acquises, surgirent des conflits entre le Gouvernement et les autorités locales. Nos concitoyens, reconnaissants à Antoine Delcambe, leur vieil instituteur, voulurent le maintenir à son poste. Le Gouverneur de la Province fit savoir au Conseil Communal, le 16 janvier 1845, qu'il ne pouvait proposer cette nomination parce que contraire à la loi : l'instituteur communal ne peut être admis à donner l'enseignement dans un local n'appartenant pas à la Commune. L'autorité communale proposa alors la nomination du fils de Delcambe. En présence du refus du Ministre de l'Intérieur d'agréer un maître d'école non diplômé, nos conseillers, d'un commun accord, maintinrent au poste d'instituteur communal celui qui, depuis 48 ans, instruisait la jeunesse de Maulde avec tant de zèle et de dévouement.

L'inspecteur de l'enseignement tenta bien de les blâmer de cette conduite (août 1845) ; ils répondirent que l'école satisfaisait aux exigences de la loi et que la situation actuelle n'était que provisoire. En effet le 12 janvier 1848 Camille Delcambe, diplômé de l'École Normale de Bonne-Espérance, vint remplacer son père.

Camille Delcambe mourut prématurément en 1851 et fut remplacé par Cyriaque Dugauquier. Il fallut alors se décider à construire une école communale. Le projet ne fut pas exécuté avant 1856. Le 27 juin le Conseil Communal fit l'acquisition de l'ancienne cure qui avait été vendue comme bien national à la Révolution. Elle fut aménagée comme *Maison Commune* et habitation de l'instituteur ; l'école fut construite dans le jardin. Les plans furent dressés par Lecrivain, géomètre à Maulde.

L'acquisition et les travaux d'aménagement s'élevèrent à la somme de 10,870 francs.

Suivant l'usage, l'instituteur communal jouissait du logement, de l'écolage des élèves payants (1 fr. par mois, et de l'allocation de 150 francs pour l'instruction des indigents.

En 1858, le Ministre de l'Intérieur émet l'avis de porter le traitement de notre instituteur à 700 fr. Le Conseil Communal décide alors « en considération de la conduite peu régulière du titulaire, ce qui est cause de la désertion de l'école, de le porter à 620 francs, plus la rétribution de 200 francs pour l'instruction gratuite ».

Le 16 novembre 1859, César Mortier, de Mourcourt, était appelé à remplacer Dugauquier, démissionnaire, avec un traitement total de 890 fr. Atteint d'une grave affection le nouveau titulaire ne fut jamais à même de remplir ses fonctions de façon satisfaisante. Par considération, l'inspection scolaire essaya de le maintenir ; mais le 4 août 1864 le Conseil Communal dut le suspendre. Cyriaque Dugauquier fut chargé de l'intérim jusqu'à la démission de Mortier donnée en décembre.

Obéissant à une influence que rien n'explique, nos Conseillers communaux, à l'unanimité, renommèrent Cyriaque Dugauquier, au traitement de 950 fr. Les négligences et les tristes exemples donnés aux enfants par ce malheureux alcoolisé, soulevèrent les plus vives réclamations des pères de familles et le 20 novembre 1867 le Commissaire d'arrondissement mettait la commune en demeure de statuer sur le cas de son instituteur. Tout en plaidant les circonstances atténuantes le Conseil communal ne put donner, il faut bien le dire, qu'une piteuse explication de sa conduite ; et il laissa perdurer cette triste situation jusqu'en mars 1872, époque de la démission du titulaire.

Charles-Louis Morleghem, sous-instituteur à La Louvière, après une élection fort discutée, obtint par bénéfice d'âge l'avance sur des concurrents qui se recommandaient par leur mérite et leur savoir (3 avril 1872). Le traitement du nouvel instituteur fut porté à 1.588 fr. ; l'école fut restaurée et on compléta le mobilier scolaire. La même année on établit l'*École d'adultes*.

Lorsque fut promulguée la malheureuse loi sociale de 1879, les familles chrétiennes refusèrent de confier leurs enfants à une école qui ne donnait plus de garanties religieuses suffisantes, et décidèrent la création d'une école libre de garçons. Elle fut inaugurée le 9 octobre 1879 et Jean-Baptiste Delcroix, instituteur à Molembeix, fut chargé de la direction de cette école qui, en quelques jours, reçut 80 élèves ; une douzaine seulement continuèrent à fréquenter l'école officielle.

Malheureusement l'école libre des garçons vit bientôt sa population diminuer dans de sensibles proportions. Le manque de tenue et de zèle de son instituteur amena le partage à parts égales entre les deux écoles.

Le 3 décembre 1884, la commune adopta l'école libre et alloua un traitement de 1.000 fr. à son instituteur. Les dépenses scolaires de Maulde s'élevèrent de ce chef à 3.500 francs. Cette situation se prolongea jusqu'en juin 1897, date à laquelle Delcroix donna sa démission d'instituteur libre pour remplacer l'instituteur officiel Morleghem qui démissionna le 3 septembre.

L'instituteur Delcroix demanda sa mise à la retraite et fut remplacé par un enfant de Maulde, M. Louis Créteur, sous-instituteur libre à Gilly, qui fut nommé le 1^{er} juin 1907 et est encore en fonctions.

Pendant la grande guerre, en l'absence de M. Créteur appelé sous les drapeaux, les religieuses assumèrent la charge d'instruire les enfants de l'école communale.

M^{lle} Clémence Dejeumont, en religion sœur Aloysia, aujourd'hui régente à l'École Normale de Leuze, fut désignée comme institutrice. Elle fit régner dans sa classe l'amour du travail, le respect de l'autorité et de la discipline par des mesures dictées par la douceur et la bonté. Ses élèves l'aimaient parce qu'ils se sentaient enveloppés d'une affection vraiment maternelle et ils gardent le souvenir de ses chrétiens enseignements.

En terminant, notons la résolution prise en ces derniers temps par le Conseil communal de construire une maison de ville, de nouveaux locaux scolaires, ainsi qu'une demeure plus convenable à l'instituteur communal.

D'élégants bâtiments s'élèvent sur l'emplacement de l'ancienne cure de 1701 et de son annexe de 1771, qui abritait jusqu'ici les services communaux. Gardons mémoire de ce souvenir paroissial qui vient de disparaître.

XX.

L'Instruction publique à Maulde (suite). — L'École des Filles : Les Sœurs de Saint-François de Sales. — La Congrégation de Notre-Dame à Froidmanteau. — Les Dames Bernardines.



PENSIONNAT DES SŒURS DE S. FRANÇOIS DE SALES A MAULDE

Les graves inconvénients des écoles mixtes attirèrent de bonne heure l'attention de l'autorité ecclésiastique. Les prescriptions des conciles, notamment de celui de Cambrai en 1565, recommandaient instamment la séparation et l'établissement d'écoles distinctes. Le rappel fréquent de ces ordres montre bien que leur exécution rencontrait plus d'un obstacle, surtout dans nos campagnes, où l'on se heurtait à la difficulté de trouver des maîtresses capables, d'autant plus que leur situation était loin d'être lucrative ; chaque enfant ne payait que

quelques sous d'écolage mensuel et la période scolaire durait seulement de Toussaint à Pâques.

En 1680, quand il prit possession de la cure de Maulde, maître Jacques Ruzette se trouva en présence de pareille difficulté. Les ordonnances épiscopales n'avaient pu être appliquées ; les filles n'avaient pas d'école. L'actif curé, n'écoutant que son zèle, résolut d'en créer une.

L'École de Filles du Parc. — Il prit soin d'abord de s'assurer le concours de personnes pieuses qu'il forma à une vie de charité et de dévouement. Puis il loua la cense seigneuriale du Parc, alors libre et y ouvrit une école, avec le concours de ses trois collaboratrices dont les noms sont restés en vénération à Maulde : Jeanne-Marguerite Preumont, Anne-Marie-Thérèse, sa sœur, et Marie-Anne Duray. Non contentes de procurer à leur pasteur les ressources nécessaires, car elles étaient d'une condition sociale indépendante, elles assumèrent les fonctions de maîtresses d'école et les remplirent avec succès.

L'œuvre était fondée. Pour en assurer l'avenir, Marguerite Preumont résolut de faire l'acquisition des locaux scolaires. Le 30 octobre 1699, Volfang de Bournonville, marquis de Sars, et Marie-Catherine de Haudion, son épouse, lui vendirent, au prix de 4.000 livres, le bien et héritage de la cense du Parc, avec les terres et prés en dépendant.

Telles furent les origines de notre école paroissiale de filles. Dieu avait visiblement béni l'entreprise de Maître Ruzette et allait lui permettre de donner bientôt à sa création scolaire la forme définitive d'un institut religieux, qui était le but final de ses vœux.

Les Sœurs de Saint-François de Sales⁽¹⁾. — C'était l'époque où, sous l'inspiration et avec les encouragements de l'illustre archevêque de Cambrai, Fénelon, Jean-François Baudescot venait de fonder à Valenciennes une modeste congrégation destinée spécialement à l'éducation des filles de la campagne. Le curé Ruzette résolut de confier son école à la congrégation naissante. Il s'en ouvrit à Baudescot qui entra dans ses vœux

(1) M. Ernest MATTHIEU a publié dans les *Précis historiques* de 1887, une excellente Notice sur la Congrégation des Sœurs de St-François de Sales de Leuze.

et lui envoya une personne mûre et formée à la discipline religieuse, M^{lle} Rousselle, de Valenciennes. Celle-ci, en venant prendre la direction de la maison du Parc, y trouva un terrain admirablement préparé ; les trois maîtresses d'école, depuis qu'elles habitaient ensemble, menaient en effet une vie de prière et de travail ressemblant parfaitement à celle d'un couvent ; il n'y manquait que l'habit religieux. Elles le prirent et adoptèrent avec bonheur la règle de Baudescot.

Celui-ci nous apprend qu'il plaça en 1701 les premiers éléments de sa congrégation à Maulde et à Ellignies Sainte-Anne. Il voulut même établir à Maulde son noviciat et c'est de notre maison que sortirent les sœurs destinées à former les centres religieux de Leuze (1707), auquel plus tard fut dévolu l'honneur de la primauté, et d'Antoing (1712), où fut envoyée la sœur Anne-Marie-Thérèse Preumont.

Le fondateur Baudescot mourut le 30 mai 1709, après avoir désigné comme proviseurs de son institut le doyen de Leuze et les curés de Maulde et d'Ellignies-Sainte-Anne.

Quelques années plus tard, le curé Ruzette résigna ses fonctions pastorales pour entrer au chapitre d'Antoing, mais il ne voulut pas abandonner la direction de sa communauté sans en avoir assuré l'avenir. Suivant ses conseils, le 19 octobre 1715, Marguerite Preumont céda par bail emphytéotique de 99 ans, au rendement annuel de 50 livres, à la communauté dont elle faisait partie, la cense du Parc et les six bonniers de terre qui en dépendaient, M^{lle} Rousselle, supérieure de Maulde, acceptant pour et au nom de la communauté. Marguerite Preumont mourut en janvier 1716, laissant tous ses biens à sa sœur Anne-Marie-Thérèse, qui en fit relief le 25 mars, puis, par acte du 15 mai 1724, en fit donation « aux maîtresses d'école de Maulde, dites filles de la Charité fondées par M. Baudescot ».

Les liens qui unissaient les maisons de Maulde, d'Ellignies et de Leuze à celle de Valenciennes s'étaient relâchés depuis que cette ville avait cessé d'appartenir aux Pays-Bas. En 1733, les sœurs habitant Valenciennes se séparèrent des autres pour se placer sous la juridiction de l'évêque d'Arras, dont le diocèse comprenait une partie de la ville. Celles du Hainaut

restèrent fidèles aux intentions de leur fondateur de les soumettre à l'archevêque de Cambrai. C'est alors que le couvent de Leuze devint leur maison-mère.

Les statuts de 1701 furent modifiés par Alexandre Algrain, alors directeur de la Congrégation; l'archevêque de Cambrai, Charles de Saint-Albin les approuva le 10 avril 1750; enfin un décret de Marie-Thérèse, du 1^{er} octobre 1755, approuva l'institut et lui conféra la personnalité civile.

Jusqu'à la réforme d'Algrain, les religieuses s'étaient appelées *Filles de Charité*; dans la suite, *Filles de Charité de Saint-François de Sales*; enfin, *Sœurs de Saint-François de Sales*. Ces changements de nom furent une des causes de l'oubli dans lequel furent laissés le vrai fondateur et ceux qui l'aiderent dans son œuvre.

La généreuse donation des sœurs Preumont et la reconnaissance officielle de 1755 permirent aux religieuses de Maulde de donner de l'extension à leur établissement. Les jeunes filles des villages voisins privés de semblables institutions, arrivaient nombreuses à l'école de Maulde; il fallut songer à agrandir les locaux et à y annexer un pensionnat.

L'ancienne cense du Parc, bâtie sur motte, fut démolie; les terres et déblais servirent à combler une partie des étangs qui entouraient la motte, pour recevoir la construction nouvelle. Le plan adopté répondait aux exigences de l'institution. L'entrée principale donnait accès à un vaste corridor bordé de grandes salles servant d'un côté à la communauté, de l'autre côté aux classes; l'étage était aménagé pour les cellules des religieuses et les dortoirs des élèves. Une élégante corniche à modillons de chêne couronnait cette belle construction de style XVIII^e siècle; l'escalier principal porte la date: 1767. En 1785, on annexa à l'aile droite des classes et des dortoirs.

L'institut de Baudescot était alors en pleine efflorescence. Trente religieuses donnaient l'instruction aux jeunes filles dans les huit maisons créées à cette époque. Les charges étaient grandes, les ressources insuffisantes. La maison de Maulde afferma ses biens au seigneur pour la somme de 260 livres et, par requête du 22 avril 1779, les Filles de Saint-François de Sales sollicitèrent un subside des Etats du Hainaut, qui leur accor-

dèrent 200 livres et plus tard 300 livres « en considération des services qu'elles rendent pour l'instruction de la jeunesse de leur sexe ».

Dans sa déclaration du 3 mars 1779, le curé De Batty se plaît à attester « que les quatre Sœurs de Maulde enseignent gratuitement aux pauvres, non seulement la lecture et l'écriture, mais aussi les petits métiers, comme coudre, resarcir, tricoter, filer, etc.; de plus, elles enseignent le catéchisme dans la perfection et avec tant de fruit qu'elles ont beaucoup contribué à faire fleurir la piété, la vertu et la religion ».

La loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796) ayant supprimé les corporations religieuses, les commissaires de la République se présentèrent au couvent de Maulde pour le fermer. Sœur Nithilie du Breux et ses cinq religieuses ayant déclaré vouloir continuer à se livrer à l'enseignement public, on toléra l'école de Maulde, mais en forçant les maîtresses à abandonner leur habit religieux.

Sous l'égide du costume laïc, mais grâce surtout à la protection des autorités locales et des familles de Maulde, les Sœurs de Saint-François de Sales purent continuer leur œuvre pendant les mauvais jours de la tourmente. Le rétablissement du culte (10 septembre 1801) semblait leur promettre de pouvoir désormais la poursuivre en paix; mais le Préfet du département de Jemappes prétendit les spolier et faire attribuer leurs biens au Bureau de Bienfaisance. Celui-ci refusa, « car ils seraient pour lui une charge plutôt qu'un bénéfice, attendu que le Bureau devrait donner l'instruction aux pauvres, ce qui nécessiterait des revenus plus considérables ». Le préfet insistant, les Conseillers Communaux prirent le parti de demander l'application du décret des Consuls du 27 prairial an IX aux biens de la Congrégation, se réservant de ne pas observer la décision à intervenir, « leur intention secrète n'étant autre que de conserver aux religieuses leur légitime patrimoine ». Le 6 ventôse an XI (25 février 1803), le Préfet ordonna en conséquence la dévolution de ces biens au Bureau de Bienfaisance de Maulde.

Mais l'accalmie se produisait et déjà les hauts fonctionnaires n'appliquaient plus qu'avec circonspection les lois spo-

liatrices. Le ministre qui seul pouvait provoquer l'envoi en possession des pauvres de Maulde, laissa la chose en suspens; l'arrêté du Préfet n'eut donc pas force de loi et le Bureau de Bienfaisance ne put prendre livraison des biens des religieuses. La tactique de notre Conseil Communal avait réussi.

Entre temps, le Sous-Préfet de Tournai nomma, le 20 avril 1803, les six religieuses aux fonctions d'institutrices primaires de Maulde. Celles-ci redoublèrent de zèle et aidèrent puissamment le clergé à restaurer les mœurs et la vie chrétienne. Jamais leur maison ne fut plus prospère; les classes recevaient un grand nombre d'élèves et le pensionnat ne comptait pas moins de quarante internes, jeunes filles des meilleures familles de la région, qu'attiraient la réputation des maîtresses et les succès de leur enseignement.

Sous le gouvernement Hollandais, un arrêté du roi Guillaume accorda la personnalité civile à la Congrégation, qui présenta chaque année un compte de gestion de ses biens. Ce régime fut abandonné en 1830 et l'on trouva plus conforme que les sœurs possédassent ces biens en nom particulier.

Cependant, d'importants travaux s'exécutaient au Couvent. Le large fossé qui entourait la cour d'entrée et sur lequel était jeté le pont donnant accès à la maison, fut remplacé et sur son emplacement on éleva un mur de clôture. En 1842, on construisit une classe pour les enfants pauvres; en 1858, on édifia la chapelle intérieure, aujourd'hui remplacée. Plus tard, en 1876, on bâtit la vaste annexe posée en marteau sur les bâtiments du XVIII^e siècle, pour servir de classes et de dortoirs; le devis dépassa 32.000 francs.

La loi néfaste de 1879 n'arrêta pas la prospérité de l'école de Maulde; toutefois, le refus de nos institutrices de se soumettre aux dispositions iniques que contenait la loi attira aux supérieurs de graves difficultés. Tout d'abord, le 28 janvier 1880, nos Conseillers communaux durent faire opposition à un rapport tendancieux de l'inspecteur primaire, lequel demandait la création d'une école officielle de filles: « Les religieuses, disaient-ils, qui donnent l'instruction aux filles ont toujours rempli leur mission au grand contentement de la population,

contrairement aux faux renseignements recueillis par l'inspection. »

Le 30 mars parut un arrêté ministériel obligeant la Commune de Maulde à établir une école primaire communale de filles, à desservir par une institutrice. Malgré l'ordre reçu et les instances du Gouverneur de la Province, le Conseil communal refusa catégoriquement « de créer une œuvre inutile qui serait complètement désertée par les élèves ». Le 4 août, le Ministre nomma d'office une institutrice communale avec traitement de 1880 francs. Pour éviter les frais de construction de nouveaux locaux scolaires, la Commune se contenta d'affecter une partie de l'école des garçons au service qui était créé, mais l'Administration de Maulde rejeta de son budget scolaire toute dépense affectée à l'école des filles; elle en usa de même vis-à-vis du poste créé officiellement pour le cours de religion. Toutes les démarches des autorités officielles ne purent la faire revenir sur ses décisions, si bien que l'école des Sœurs conserva toutes les jeunes filles du village. Cette situation amena forcément en 1884, la suppression de l'école officielle et la mise en disponibilité de sa titulaire.

Depuis lors, nos religieuses n'ont rien négligé pour tenir leur enseignement à la hauteur des exigences actuelles et lorsque, en 1895, le Gouvernement leur proposa de soumettre leurs classes à l'inspection scolaire, elles n'hésitèrent pas à accepter les méthodes et l'enseignement classique de l'Etat.

Bien plus, en présence du grand nombre d'enfants qui fréquentaient l'école des garçons, l'inspecteur principal Van Blaeren proposa au Conseil communal, le 8 septembre 1898, de confier aux religieuses les enfants du degré inférieur. Après bien des hésitations, nos Conseillers comprirent qu'il était de l'intérêt des enfants de les confier aux Sœurs. Celles-ci mirent à leur disposition une institutrice, des locaux et un mobilier scolaire pour la rétribution annuelle de 280 francs. C'était environ la somme qu'il fallait à cette époque pour couvrir les frais de chauffage.

Jusque là, les nécessités de l'existence forçaient les Sœurs à partager leurs classes en sections gratuite et payante. Des subsides vinrent leur permettre d'adopter la division plus ra-

tionnelle des trois degrés, qu'elles complétèrent par l'adjonction d'une classe gardienne, pour laquelle de nouveaux locaux furent bâtis en 1900.

Il restait un dernier progrès à réaliser. Pendant deux siècles, la Maison de Maulde vit passer dans ses murs l'élite des fermières de la région. Pour répondre aux nécessités actuelles, il importait de donner à ces jeunes filles une éducation en rapport avec le rôle qu'elles sont appelées à remplir. Sur les instances du curé de Maulde qui pressait la direction de l'école d'imprimer aux études un caractère professionnel, Sœur Ambroisine, supérieure, fonda en 1907, avec l'assentiment des supérieures de la Congrégation, une Ecole ménagère agricole qu'elle munit d'installations et d'un outillage complets.

Le résultat obtenu dépassa les espérances et l'Inspection du Ministère de l'Agriculture donna à l'enseignement de la nouvelle école les plus hautes approbations qui lui valurent l'adoption de l'Etat. Le nombre des élèves obligea les Sœurs de construire en 1914 une classe nouvelle et d'aménager de vastes dépendances appropriées à l'enseignement ménager agricole.

Pendant toute la guerre, même aux jours difficiles du régime des étapes, courageusement les Religieuses ont continué l'instruction des enfants de Maulde et du Pensionnat. Leur maison fut en partie démolie par les mines de l'ennemi en retraite; elle fut relevée de ses ruines l'année suivante.

Voilà deux cent et trente ans que les Religieuses de Saint-François de Sales ont assumé la charge de l'instruction du peuple. Depuis l'origine de la Maison de Maulde, la Commune jouit sans frais d'un établissement d'instruction pour les filles. Nos contemporains attesteront comme nos aïeux que les vertueuses Filles de Saint-François de Sales ont rempli d'âge en âge leurs engagements avec cette exactitude, ce dévouement qui ne peuvent se commander ni exister, quand ils n'ont pas la religion et la charité pour premier motif. Daigne Dieu leur donner de répondre toujours aux vues de leur fondateur qui leur prescrit « d'enseigner aux filles à lire, écrire et travailler les métiers qui leur conviennent, mais avant tout à vivre en bonnes chrétiennes ».

Un modeste monument de notre cimetière rappelle ainsi le souvenir de quelques-unes des Sœurs de Saint-François de Sales :

Ici reposent les corps des Sœurs de Saint-François de Sales : Sœur Félicité BATAILLE d'Escanastes, décédée à Leuze le 7 janvier 1889, à l'âge de 59 ans, professe de 40 ans. S^r Marie-Angèle LECOMTE de La Hamoide, décédée à Ellignies-Sainte-Anne le 26 janvier 1883, à l'âge de 66 ans, professe de 40 ans. S^r Marie-Thérèse VANSNICK d'Ath, décédée à Maulde le 5 octobre 1884, à l'âge de 70 ans, professe de 45 ans. S^r Marie-Charlotte DELHAYE de Chapelle à Wattines, décédée à Maulde le 23 juin 1889, à l'âge de 70 ans, professe de 49 ans. S^r Marie-Agnès LESCHEVIN de Tournai, décédée à Maulde le 11 septembre 1894, à l'âge de 80 ans, professe de 60 ans.

Nous donnons en terminant la liste des Sœurs du Couvent de Maulde, malheureusement incomplète pour les premiers temps, car le nécrologe conservé par la communauté présente lui-même quelques lacunes.

S^r Anne-Marie-Thérèse *Preumont*, plus tard maîtresse à Antoing.

S^r Jeanne-Marguerite *Preumont*, morte en janvier 1716.

S^r Marie-Anne *Duray*, née à Maulde en 1672, décédée le 25 septembre 1724.

S^r *Rousselle*, de Valenciennes, supérieure de 1701 à 1715.

S^r Marie-Thérèse *Durot* la remplaça dans la charge « d'ancienne » et mourut le 21 janvier 1740, à 68 ans.

S^r Marie-Thérèse-Joseph-Mélanie *Descamps*, maîtresse d'école, décédée en 1727.

S^r Anne-Marie *Lefebvre*, née à Maulde le 24 janvier 1694, maîtresse de charité pendant plus de 50 ans, de 1721 à sa mort en 1772.

S^r Marie-Louise *Legrand*, d'Antoing, décédée le 30 octobre 1732, à 35 ans.

S^r Alexandrine, née Marie-Hélène *Cousin*, d'Ywy, maîtresse d'école de 1742 à sa mort en 1775, à 65 ans.

S^r Augustine *Pinnel*, décédée le 28 mars 1748, à 53 ans.

- S^r Alexandre-Joseph *Sénépart*, maîtresse d'école en 1750.
S^r Marie-Françoise *Lefebvre*, de Belœil, maîtresse d'école, décédée le 1^{er} octobre 1787, à 61 ans.
S^r Caroline *Sturbaut*, d'Escanaffles, en 1785.
S^r Joachine *Lemaire*, ancienne, décédée le 19 juin 1791, à 66 ans.
S^r Rosalie *Defrenne*, décédée le 20 décembre 1791, à 56 ans.
S^r Emmanuel *Auvertin*, supérieure en 1795.
S^r Florentine, née Henriette *Choin*, d'Escaudain, décédée le 6 octobre 1797, à 44 ans.
S^r Nithilie, née Marie-Jeanne *Dubreux*, ancienne en 1805.
S^r Scholastique, née Marie-Joseph *Huon*, de Gages, longtemps maîtresse d'école, décédée le 26 mai 1813, à 76 ans.
S^r Victoire, née Marie-Catherine *Derencourt*, de Wanebecq, décédée le 17 juin 1814, à 73 ans.
S^r Félicité, née Marie-Françoise *Delvaux*, devint supérieure générale et mourut à Leuze le 12 avril 1833.
S^r Mélanie *Mahieu*, ancienne de 1805 à sa mort, le 11 septembre 1828, à 80 ans.
S^r Marie-Rose-Joseph *Somain*, de Gommegnies-Frannoy (Nord), décédée le 25 octobre 1854, à 84 ans.
S^r Marie-Anne *Briffaël*, supérieure, décédée à Ath le 26 janvier 1876.
S^r Natalie *Scutenaire*, décédée en juillet 1832.
S^r Marie-Anne-Joséphine *Delhaye*, d'Eudefghien, décédée le 11 janvier 1835, âgée de 32 ans.
S^r Adélaïde *Blervacq*, décédée en octobre 1838.
S^r Virginie *Moguez*, de Wez-Velvain, décédée le 2 avril 1846.
S^r Marie-Antoinette, supérieure de 1832 à 1861, décédée le 13 septembre 1864.
S^r Thérèse *Vanswick*, décédée le 5 octobre 1884, à 70 ans.
S^r Charlotte *Delhaye*, née à Chapelle à Wattines le 27 septembre 1819, supérieure de 1861 à 1864, décédée le 13 juin 1889.
S^r Agnès, née Marie-Catherine *Leschevin*, de Tournai, supérieure de 1864 à 1889, décédée le 11 septembre 1894, à l'âge de 79 ans.
S^r Mélanie, née *Delferrière*, de Jemappes, 1860 à 1870.

- S^r Anna, née Rosa *Turlot*, de Binche, 1873-1874.
S^r Félicité *Bataille*, née à Escanaffles le 10 octobre 1831, enseigna 27 ans à Maulde, décédée à Leuze le 7 janvier 1889.
S^r Stanislas, née Stéphanie *Wallez*, d'Ellignies - Sainte-Anne, supérieure de 1889 à 1897, puis supérieure générale.
S^r Léonie, née Angélique *Boël*, de Roucourt, 1874.
S^r Marthe, 1876.
S^r Désirée.
S^r Ursule, née Marie *Drappier*, de Bruyelles.
S^r Gertrude, née Catherine *Drappier*, sœur de la précédente.
S^r Adèle, née Rosa *Montignies*, de Tournai.
S^r Antonia, née Adèle *Stanus*.
S^r Euphrasie, née Juliette *Carnoy*, d'Ath.
S^r Ambrosine, née Julia *Petiau*, née le 30 avril 1859 à Pommerœul, venue à Maulde le 18 septembre 1884, supérieure de 1897 à 1916, fondatrice de l'école ménagère agricole, supérieure d'Ellignies-Sainte-Anne de 1916 à 1922, puis supérieure de Thumaide.
S^r Norbertine, née Flavie *Plichon*, de Naast.
S^r Marie-Joseph, née Marie *Demeuldre*, d'Ath, 1888. En fonctions.
S^r Constance, née Olympe *Degand*, d'Hellebecq, 1888.
S^r Francisca, née Hélène *Colins*, de Cologne, 1890-1891.
S^r Germaine, née Fany *Renard*, 1889-1895.
S^r Céline, née Rosa *Piérard*, de Gilly, 1891-1916, supérieure de 1916 à 1918.
S^r Joséphine, née Gertrude *Bourgeois*, 1899-1903.
S^r Ferdinande, née Laure *Vivier*, de Villers-Notre-Dame, 1900-1923.
S^r Gabriel, née Marie *Willems*, d'Anvers, 1895-1899.
S^r Véronique, 1903-1912.
S^r Claire, née Emilie *Lamy*, de Fosses, 1904-1908.
S^r Gérard, née Martha *Picart*, de Thiulain, 1907-1918.
S^r Pauline, née Maria *Dejeumont*, de Manage, régente et directrice de l'Ecole ménagère agricole, 1908. En fonctions.
S^r Henriette, née Clara *Duthoit*, de Néchin, 1915-1918, décédée en 1923.

- S^r Désirée, née Agnès *Sénépart*, d'Anvaing, 1918-1922.
- S^r Anselme, née Hélène *Biernaux*, de Gougnyes, 1918-1920.
- S^r Gonzague, née Marie *Van Irlande*, de Duiven (Gueldre, Hollande), supérieure en 1918.
- S^r Marie-Omer, née Marthe *Vandevivere*, de Warneton, 1919-1920.
- S^r Félicité, née Cécile *Hanot*, de Leuze, supérieure, 1919-1922.
- S^r Rosa, née Flore *Cauvin*, d'Irchonwelz, 1916. En fonctions.
- S^r Augustine, née Léonie *Bodart*, d'Evrehailles, supérieure, 1922. Id.
- S^r Monique, née Alida *Abrassart*, de Warquignies, 1923. Id.
- S^r Léontine, née Maria *Servais*, de Mons, 1919. Id.
- S^r Lucienne, née Joséphine *Mathus*, de Rondu (Luxembourg), 1922. Id.
- S^r Elise, née Claire *Dutilleul*, de Leval-Trahegnies, 1922. Id.

Les Dames de Froidmanteau. — Dans le but d'assurer l'éducation chrétienne des jeunes filles, Saint Pierre Fourier, curé de Mattaincourt (Vosges), fonda en 1597 la Congrégation de Notre-Dame. La vénérable Alix Leclerc en fut la première supérieure.

Le nouvel institut fut approuvé par une bulle de Clément VII, en 1603. Le pape Urbain VII, l'affilia en 1628 à l'Ordre des Chanoines réguliers de Latran sous le titre de Chanoinesses régulières de Saint-Augustin.

La tourmente révolutionnaire de 1793 n'épargna aucune des Maisons de cet Ordre si répandu en France; mais il reflut bientôt après et compta 34 monastères, dont 23 en France.

La congrégation de Notre-Dame s'établit au Cateau-Cambrésis en 1822 et créa la filiale de Solesmes (Nord) en 1850. Les lois spoliatrices édictées en France contre les religieux forcèrent ces deux maisons à chercher un refuge en Belgique. Les Religieuses de Notre-Dame du Cateau vinrent s'établir, en

1904, à Maulde, où le curé les aida à organiser un monastère dans le château de Froidmanteau. Elles y ont un Noviciat et un Pensionnat pour jeunes filles françaises.

La construction d'une chapelle et de nouveaux locaux leur permet de recevoir cinquante pensionnaires.

Le tombeau des Dames de Froidmanteau au cimetière porte cette inscription :

Congrégation de Notre-Dame.

- S^r Lucie, 1843-1909.
- S^r Céline, 1865-1914.
- S^r S. Bernard, 1868-1916.
- S^r Marthe, 1837-1916.
- S^r Thérèse, 1876-1918.
- S^r St-Alphonse, 1856-1921.
- M^e St-Pierre, 1835-1921.
- M^e Marie-Eugénie, 1837-1923.

Les Dames Bernardines. — Trois religieuses cisterciennes que la Révolution avait chassées sur la terre d'exil se trouvèrent providentiellement réunies en 1799 en rentrant dans leur patrie et reprirent la vie commune. Elles attendirent jusqu'en 1827 pour revêtir l'habit religieux, et en mai de cette année, avec le concours de deux anciennes Bernardines et de huit jeunes postulantes, elles jetèrent les bases de la Maison de Notre-Dame de la Plaine à Lille-Esquermes, qui prit un essor remarquable.

Au commencement du siècle, la Congrégation des Religieuses Bernardines possédait un pensionnat où de nombreuses jeunes filles des premières familles du Nord se trouvaient réunies. De plus, la Maison d'Esquermes assurait l'instruction religieuse à un chiffre non moins important d'enfants de la classe laborieuse.

Forcées, par les lois iniques et spoliatrices, d'abandonner leurs œuvres établies, les Religieuses Bernardines louèrent le château de Mansart en 1902; et deux ans plus tard elles convertirent la demeure aménagée en un pensionnat de soixante jeunes filles françaises.

La maison de Maulde fut abandonnée à la fin de la guerre. Cette mesure prise à la hâte fut regrettée autant par les Religieuses que par les familles de leurs élèves.

TROISIÈME PARTIE.

ANNALES.

XXI.

Annales de Maulde.

Sous ce titre nous relatons dans l'ordre chronologique les divers évènements ou incidents dont le récit n'a pu trouver place dans les chapitres qui précèdent.

1477-1478. — La « Guerre de Tournai ». — Jean Nicolaï, commissaire de la Cour Spirituelle, a laissé une relation quotidienne des courses, désastres et pillages exercés dans les environs par la garnison française qui avait pris possession de Tournai⁽¹⁾. Nous en extrayons quelques passages intéressant Maulde.

Le lundi 25^e dudit mois (d'août 1477) et feste de Saint Loys, auleuns (de la garnison de Tournai) estant allé à Maulde en Hénault, prindrent et amenèrent en Tournay le marissal de ladite ville que l'on disoit l'un des grands robeurs du pays.

Le samedi 15^e dudit mois (de novembre 1477) aultres piétons de ladite estant yssus de la viesprée et allez à Maulde en prinrent quatre (Bourguignons de guerre) bien en point et les amenèrent avœueq eux.

Le dimence dix nefviesme dudit mois (d'avril 1478) revindrent en Tournay plusieurs piétons yssus le jour précédent et allez vers Renaix et là entour, ramenans environ ung cent de bonnes bestes et trouvans auleuns Bourgheignons embusquiez ès bois de Caumont, lesquels ne saillirent hors.

(1) Jehan NICOLAY, *Kalendrier des guerres de Tournai*, publié par Fréd. HENNEBERT dans les *Mémoires de la Soc. hist. et littéraire de Tournai*, t. II et III.

1567-1579. — Le Protestantisme. — En 1567, une note des « Registres aux Consaux de Tournai » nous apprend que le seigneur de Bailleul (Antoine de Lannoy) et d'autres personnes telles qu'Antoine d'Aubermont, Guillaume de Maulde, M^{lle} de Péronne (Anné de Landas, dame de Péromez), Louis du Bois et Hermès de Landas furent retranchés du rôle des exempts des impôts et privilégiés, pour avoir hanté les prêches des Calvinistes et les avoir favorisés.

Guillaume de Maulde, dont il s'agit ici, était le seigneur de Mansart, fils aîné de Jean et de Marguerite de Viry. Nous avons donné sa biographie dans la liste de nos seigneurs de Mansart et indiqué le triste rôle qu'il joua dans les troubles religieux de cette époque.

Nous croyons qu'il fut heureusement le seul adepte du Protestantisme dans la paroisse de Maulde, qui n'eut pas d'autre apostasie à déplorer. Les autres seigneurs surent défendre leur religion contre les attaques des ennemis de Dieu et du Roi et la généralité des habitants demeurèrent fidèles aux croyances de leurs ancêtres.

1570, 1^{er} et 2 septembre. — La cavalerie espagnole, se rendant de Tournai à Leuze, passe par Maulde où elle occasionne beaucoup de dégâts.

1606, 16 mars. — Ouragan. — Le 16 mars 1606, qui était le jour de Pâques, un ouragan terrible s'abattit sur le village, déracina des arbres séculaires, causa les plus grands ravages aux habitations et renversa la flèche de l'église, qui fut d'ailleurs rétablie sans retard, comme il a été dit plus haut.

1635-1713. — Le siècle de malheur. — A la mort de l'archiduchesse Isabelle (1633), notre patrie, redevenue province de l'Espagne, se vit entraînée dans toutes les guerres et dans tous les malheurs de cette grande nation, alors sur le chemin de la décadence. La lutte que nous dûmes soutenir contre l'ambition de Louis XIV, bien que suspendue à diverses fois par des traités de paix, devait se prolonger de 1635 à 1713; et c'est nous qui, pendant toute la durée du règne de ce prince, dûmes fournir un théâtre à ses querelles avec l'Europe.

Il est impossible de décrire les cruelles souffrances des Mauldois au cours de ces guerres interminables. Rappelons ici les épisodes les plus marquants.

Pendant la 1^{re} guerre (1635 à 1659), Leuze fut prise en 1649 par les troupes de France; mais la ville fut reprise par l'archiduc Léopold. Du 18 au 26 août 1655, l'armée de Turenne vint camper à Leuze. Les Espagnols reprirent de nouveau la ville et surent résister aux attaques du marquis de Castelnau, venu de Condé le 25 novembre.

Les incursions des troupes furent l'occasion de plusieurs graves méfaits. Le 7 septembre 1655, Jacques Coust fut blessé à mort par les soldats. Un certain nombre d'habitants, ne se trouvant plus en sûreté dans leur village, allèrent chercher un refuge à Tournai, où d'ailleurs ils n'étaient pas à l'abri de tout danger. C'est ainsi que les registres paroissiaux rappellent que le 21 juillet 1656, Pierre Dugauquier fut tué sur la Grand'Place, et deux autres Mauldois, Paul Martin et Philippe Soudan furent blessés à mort près du Grippez à Tournai.

Après la bataille des Dunes qui termina cette campagne, les troupes de Turenne inondèrent notre pays et y commirent toutes sortes de déprédations. Le 10 juin 1659, Etienne Fusseau fut tué près de Planquette, alors qu'avec d'autres habitants de Maulde, il s'efforçait d'arracher aux soldats du Régiment du Comte de Mailly, le bétail volé.

Des troupes irlandaises qui se rendaient à Anvers, pillèrent notre église le 15 octobre de la même année. Simon de Gouy et Jacques Delhaye qui s'étaient enfermés dans le temple pour s'opposer à leur sacrilège entreprise, furent blessés par des coups de feu tirés au travers du petit portail. De Gouy mourut de ses blessures le 21 octobre; Jacques Delhaye y survécut.

La paix ne fut pas de longue durée; sous le fallacieux prétexte du *droit de dévolution*, Louis XIV viola sa parole, et pendant les années 1667 et 1668, la guerre désola notre contrée. Les habitants de Maulde et des villages voisins mirent leurs biens et leurs personnes en sécurité dans les murs de Tournai. Le curé de Maulde note que la population commença à fuir en juin 1667. Le pillage et la destruction des récoltes par les

1567-1579. — Le Protestantisme. — En 1567, une note des « Registres aux Consaux de Tournai » nous apprend que le seigneur de Bailleul (Antoine de Lannoy) et d'autres personnes telles qu'Antoine d'Aubermont, Guillaume de Maulde, M^{lle} de Péronne (Anne de Landas, dame de Péromez), Louis du Bois et Hermès de Landas furent retranchés du rôle des exempts des impôts et privilégiés, pour avoir hanté les prêches des Calvinistes et les avoir favorisés.

Guillaume de Maulde, dont il s'agit ici, était le seigneur de Mansart, fils aîné de Jean et de Marguerite de Viry. Nous avons donné sa biographie dans la liste de nos seigneurs de Mansart et indiqué le triste rôle qu'il joua dans les troubles religieux de cette époque.

Nous croyons qu'il fut heureusement le seul adepte du Protestantisme dans la paroisse de Maulde, qui n'eut pas d'autre apostasie à déplorer. Les autres seigneurs surent défendre leur religion contre les attaques des ennemis de Dieu et du Roi et la généralité des habitants demeurèrent fidèles aux croyances de leurs ancêtres.

1570, 1^{er} et 2 septembre. — La cavalerie espagnole, se rendant de Tournai à Leuze, passe par Maulde où elle occasionne beaucoup de dégâts.

1606, 16 mars. — Ouragan. — Le 16 mars 1606, qui était le jour de Pâques, un ouragan terrible s'abattit sur le village, déracina des arbres séculaires, causa les plus grands ravages aux habitations et renversa la flèche de l'église, qui fut d'ailleurs rétablie sans retard, comme il a été dit plus haut.

1635-1713. — Le siècle de malheur. — A la mort de l'archiduchesse Isabelle (1633), notre patrie, redevenue province de l'Espagne, se vit entraînée dans toutes les guerres et dans tous les malheurs de cette grande nation, alors sur le chemin de la décadence. La lutte que nous dûmes soutenir contre l'ambition de Louis XIV, bien que suspendue à diverses fois par des traités de paix, devait se prolonger de 1635 à 1713; et c'est nous qui, pendant toute la durée du règne de ce prince, dûmes fournir un théâtre à ses querelles avec l'Europe.

Il est impossible de décrire les cruelles souffrances des Mauldois au cours de ces guerres interminables. Rappelons ici les épisodes les plus marquants.

Pendant la 1^{re} guerre (1635 à 1659), Leuze fut prise en 1649 par les troupes de France; mais la ville fut reprise par l'archiduc Léopold. Du 18 au 26 août 1655, l'armée de Turenne vint camper à Leuze. Les Espagnols reprirent de nouveau la ville et surent résister aux attaques du marquis de Castelnau, venu de Condé le 25 novembre.

Les incursions des troupes furent l'occasion de plusieurs graves méfaits. Le 7 septembre 1655, Jacques Coust fut blessé à mort par les soldats. Un certain nombre d'habitants, ne se trouvant plus en sûreté dans leur village, allèrent chercher un refuge à Tournai, où d'ailleurs ils n'étaient pas à l'abri de tout danger. C'est ainsi que les registres paroissiaux rappellent que le 21 juillet 1656, Pierre Dugauquier fut tué sur la Grand'Place, et deux autres Mauldois, Paul Martin et Philippe Soudan furent blessés à mort près du Grippez à Tournai.

Après la bataille des Dunes qui termina cette campagne, les troupes de Turenne inondèrent notre pays et y commirent toutes sortes de déprédations. Le 10 juin 1659, Etienne Fusseau fut tué près de Planquette, alors qu'avec d'autres habitants de Maulde, il s'efforçait d'arracher aux soldats du Régiment du Comte de Mailly, le bétail volé.

Des troupes irlandaises qui se rendaient à Anvers, pillèrent notre église le 15 octobre de la même année. Simon de Gouy et Jacques Delhayé qui s'étaient enfermés dans le temple pour s'opposer à leur sacrilège entreprise, furent blessés par des coups de feu tirés au travers du petit portail. De Gouy mourut de ses blessures le 21 octobre; Jacques Delhayé y survécut.

La paix ne fut pas de longue durée; sous le fallacieux prétexte du *droit de dévolution*, Louis XIV viola sa parole, et pendant les années 1667 et 1668, la guerre désola notre contrée. Les habitants de Maulde et des villages voisins mirent leurs biens et leurs personnes en sécurité dans les murs de Tournai. Le curé de Maulde note que la population commença à fuir en juin 1667. Le pillage et la destruction des récoltes par les

fourrageurs amena la famine, et la population anémiée ne put résister aux souffrances; une peste terrible, qui fit des ravages dans tout le pays, éclata à Maulde le 11 octobre 1668. Elle débuta dans la Maison du Parc, alors habitée par Gaspar Rivier, maître chirurgien. Après avoir perdu deux enfants, il succomba lui-même, le 25 octobre, victime du fléau. Sur 66 habitants atteints de contagion, 30 Mauldois périrent de la peste, qui disparut le 18 janvier suivant.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, 2 mai 1668, nous fit passer au pouvoir de la France.

Pendant la guerre contre la Hollande qui suivit, de nombreuses escarmouches entre Français et Espagnols eurent lieu sur le territoire de Maulde, au cours des mois de mai, juillet et août 1674. Il y eut plusieurs tués à Froidmanteau et à la Louche.

Les registres paroissiaux signalent de nombreuses mortalités de dysenterie pendant l'année 1676.

Maulde, fidèle à ses princes, se réjouissait de ce que l'article IV du traité de Nimègue, la réunissait à l'Espagne; les habitants se croyaient assurés de jouir d'une pleine liberté, sous la sauvegarde d'un détachement de cavalerie cantonné dans la ferme du Breucq (1^{er} novembre 1678 au 22 mars suivant).

Quelques mois plus tard, en pleine paix, Louis XIV viole de nouveau notre territoire. Il s'empare de Tournai (1680) et fait saisir et mettre sous séquestre la terre de Maulde; sans doute il n'avait pas oublié le rôle actif et décisif du seigneur, Jacques Fariaux, dans l'offensive belge contre Maestricht (1673), où le brave général avait forcé les troupes françaises à quitter la Hollande. Le bailli de Fariaux, Jacques Hennepin, ne voulut pas reconnaître le séquestre et Michel Le Pelletier, intendant de la Justice et des finances en Flandre, nomma d'office un étranger pour le remplacer, le 21 janvier 1682.

Le village dut satisfaire aux demandes d'argent de la France, sur ordre de Le Pelletier, et contribuer au ravitaillement de la garnison établie au château de Ghiebrechies (1683). A la même date, les troupes de France campées à Lessines fourragèrent Grand Mortier. En 1684, elles établirent leur

campement à Grandmetz, Thieulain et Maulde. Errembault, qui possédait la ferme de Grand Mortier, écrit que tout y fut razzié, mais que les fermiers de Maulde furent moins éprouvés parce qu'ils étaient sujets du Roy (séquestre).

L'hiver de 1684 fut particulièrement rigoureux et fut suivi d'une grande sécheresse, causes d'une faible récolte qu'achevèrent de détruire les fourrageurs du camp fermé de Maulde, nous dit Hennepin.

Lorsque l'Europe se coalisa pour résister aux visées de Louis XIV, une armée de France sous les ordres du Maréchal de Humières s'en vint camper à Leuze (1689). La division du lieutenant-général de Calvo s'arrêta à Mansart le 30 septembre. Malgré la sauvegarde écrite du maréchal portant défense aux troupes d'enlever aux habitants, fourrages, bestiaux et effets, le bailli Jean Wattecamp vit les soldats lui enlever tout ce qu'il possédait. Il évaluait ses pertes à 638 florins. Il ne fut d'ailleurs pas le seul à souffrir du méfait des troupes; de nombreux habitants de Thieulain et Pipaix durent chercher refuge à Maulde (reg. des baptêmes). Nos fermiers furent fréquemment réquisitionnés avec leurs chariots au camp de Leuze; à ces corvées s'ajoutaient des livrances régulières de fourrages.

Les alliés étaient à Leuze en 1691; ils quittèrent cette ville pour aller camper à Cambron. Leur arrière-garde fut chargée par le Maréchal de Luxembourg, le 19 septembre, à Leuze; après une lutte acharnée, les Français durent se retirer. Peu de temps après, ils établirent un camp à Vaulx; le marquis d'Harcourt, qui le commandait, frappa Maulde et les villages voisins de lourdes réquisitions, en même temps que d'énormes impositions étaient levées par la France et par l'Espagne. Maulde dut acquitter de chef en 1691-1692, plus de 35.000 livres.

La guerre de la succession d'Espagne ne fut pas moins désastreuse pour notre village, et le réduisit à une indicible détresse. En 1707, Pipaix fut ravagé et les fermiers perdirent toutes leurs récoltes. En 1709, la Dame de Mansart fit remise complète à ses fermiers du rendage de l'année à cause des pertes subies pendant cette guerre (Compte de la seigneurie).

L'effroyable hiver de 1709-10, le plus rude dont on ait gardé le souvenir dans l'Europe occidentale, vint mettre le comble à la misère. Le 15 avril 1712, le village était de nouveau occupé par les troupes.

Lorsque l'heure de la paix sonna (Utrecht, 13 avril 1713), l'ère nouvelle, qui nous plaçait sous le pouvoir de l'Autriche, s'ouvrit sur un pays dévasté, dépeuplé et appauvri.

Tel fut notre village pendant ce XVII^e siècle qu'on a appelé à juste titre le siècle de malheur.

1739-1744. — Au cours de ces années, les villes d'Ath et de Leuze entreprirent la construction de la grande route d'Ath, Leuze et Tournai; ce travail coûta 135.782 florins. C'est de cette époque que date le début de la décadence de notre village.

1745. — Lors de l'accession au trône de Marie-Thérèse, les Pays-Bas autrichiens furent envahis par les armées françaises. La bataille de Fontenoy (1745) entraîna après elle l'occupation des troupes et d'effroyables impositions extraordinaires. Un arrêté du Conseil d'Etat de Versailles met sur les terres franches, le 3 avril 1747, une taille dépassant six fois le montant de la cote principale de l'année; et l'année suivante un impôt de 1284 florins comme gratification aux officiers des troupes de France.

1779, 22 juillet. — **Tempête.** — Vers sept heures du soir, une violente tempête occasionna de graves dégâts dans toute la paroisse. La seigneurie de Maulde fut particulièrement éprouvée. La porte d'entrée du château fut arrachée de ses gonds, les fenêtres brisées. L'ouragan enleva la toiture de la ferme et de ses dépendances, renversa la grange, les étables et le mur d'enceinte. Le moulin à vent, bâti au coin du parc, fut arraché de sa base et couché par terre; il ne resta intact que l'arbre et deux meules de pierre.

Après la tempête, on comptait 130 arbres de haute futaie des drèves et du parc, et 50 autres croissants sur les chemins et warescaix de la seigneurie que la tempête avait renversés. (Lettre du Bailli).

1781 et 1788. — **Ouragans.** — Le 13 février 1781, un nouvel ouragan cause de graves dommages à la propriété du seigneur et à un grand nombre d'autres habitations du village. — Le 13 juillet 1788, le même fléau frappa encore notre village; cette date nous est connue par un acte du curé qui « modère le rendage des dîmes à cause de l'ouragan arrivé le 13 juillet ».

1795, 1^{er} octobre. — **Réunion de la Belgique à la France.** — **La Révolution.** — Un arrêté des représentants du peuple, du 14 octobre 1795, ordonna de remettre à la direction des Domaines l'état détaillé des biens et revenus des corps et établissements ecclésiastiques. Le curé Staumont reproduisit la déclaration des biens de l'église et de la cure faite par ses prédécesseurs. Ce fut pour lui le commencement d'une longue suite de vexations, d'alarmes et de douleurs.

La loi du 11 avril 1796 interdit l'usage des cloches pour les exercices du culte; celle du 1^{er} septembre suivant porte suppression des établissements religieux et liquidation de leurs biens. Nous avons dit plus haut par quelle heureuse suite d'événements et de courageuses interventions le couvent de Maulde fut sauvé.

Le 26 octobre 1797, le Directoire exécutif ordonne la mise sous séquestre des biens, presbytères et églises des paroisses vacantes ou desservies par des prêtres non sermentés. M. Staumont a refusé le serment à la République; il devra donc subir le séquestre de sa cure, jusqu'au jour prochain où elle sera vendue à l'encan comme bien dit national. Quelques semaines plus tard, le 25 novembre, une loi supprime les chapitres, séminaires et bénéfices; elle atteint notre chapellenie de Sainte-Catherine, dont les biens seront saisis et vendus. Puis c'est un arrêté du 7 mars 1798 appliquant aux départements belges le décret du 5 novembre 1790 qui déclare tous les biens du clergé, biens nationaux et en ordonne la vente; mais l'exécution de ce dernier ordre fut différée et un nouvel arrêté du 27 août 1801 vint prescrire la dévolution des biens des fabriques aux Bureaux de Bienfaisance. On a vu plus haut, comment, grâce à la noble et courageuse attitude du Bureau de Maulde, les

biens de notre église lui furent conservés, puis restitués par les arrêtés du 26 juillet et du 20 décembre 1803.

La Domination Hollandaise. — Nos archives locales conservent, de cette époque, de nombreux documents, parmi lesquels de multiples bons de mouture et d'abattage. Cet impôt fut le plus odieux à nos populations et acheva de rendre impopulaire le gouvernement de Guillaume d'Orange qui pesait aux Belges par des ordonnances contraires à leur religion.

1830. — La Révolution de 1830 nous délivra de ce joug. Les premières années de notre indépendance furent marquées par l'union étroite des partis politiques; mais bientôt l'esprit sectaire de certains libéraux avancés brisa le pacte, et cette crise fit sentir ses effets dans notre paisible village où quelques hommes irrégieux formèrent un parti d'opposition. Son influence ne fut d'ailleurs que passagère et la population resta fidèle à la cause de la religion.

1845 et 1846. — Au cours de ces années, la récolte manqua. Le grain et les pommes de terre faisant défaut, occasionnèrent une affreuse misère dans tout le pays. Il fallait secourir non seulement les familles pauvres de Maulde, mais encore des bandes de femmes et d'enfants venus des Flandres, mourant de faim. Les fermes étaient envahies par ces miséreux. Les petits enfants portés sur le dos de leurs mères tendaient en pleurant leurs petites mains pour recevoir le morceau de pain bis qui ne leur était jamais refusé.

Le Chemin de fer. — Le premier chemin de fer du continent européen fut établi en 1835-36 entre Bruxelles et Anvers. Cette voie ferrée se continua en 1842 jusque Quiévrain, à la frontière française. Sur cette section on embrancha les années suivantes la ligne « Jurbise, Ath, Tournai ».

Ce fut un grand événement pour Maulde de posséder une station. Toutefois, il faudra toujours regretter pour notre village que des influences locales soient parvenues à éloigner la voie du centre, comme le voulait le tracé primitif.

En 1854, eut lieu l'enquête pour l'établissement de la voie « Hainaut-Flandre »; et en 1858, les échevins de Leuze et de nos villages s'adressaient aux Chambres pour solliciter la construction du chemin de fer de Lille à Bruxelles.

1854-1855. — Cet hiver fut particulièrement rigoureux; la cherté du combustible et le prix élevé des denrées alimentaires furent cause de la misère qui frappa nos populations.

1869, 29 août. — Des enfants mirent le feu à une meule établie à Grand'Masure. L'incendie se communiqua aux maisons voisines couvertes en chaume. Six métairies avec toutes leurs récoltes furent réduites en cendres.

1910, 4 décembre. — La journée du dimanche 4 décembre 1910 restera une date marquante de la vie paroissiale.

A l'occasion de l'inauguration de la salle de fêtes, récemment construite au Couvent de Maulde, le Comité de nos Œuvres sociales résolut de provoquer une séance publique pour y faire rapport sur la situation de ces Associations.

La messe solennelle d'actions de grâces, qui ouvrait cette fête intime, fut rehaussée par la présence de la Musique de Maulde. A l'Evangile, M. le Chanoine DONTERLUNGNE félicitait la paroisse d'être venue remercier Dieu de la protection accordée aux œuvres créées dans son sein, et engageait les familles à leur continuer leur confiance. Il montra ensuite, en termes élevés, l'esprit qui nécessairement préside aux institutions chrétiennes. Pour qu'elles puissent produire tout le bien qu'on a le droit d'en attendre, elles doivent s'inspirer de la pensée de nos devoirs envers Dieu et s'appuyer sur l'effort personnel, le travail et la charité chrétienne.

Immédiatement après la messe, une foule nombreuse, musique en tête, se rendit à la salle du Couvent. Là, M. le Curé souhaite la bienvenue à tous, remercie la musique, et adresse ses sentiments de reconnaissance à M. le Chanoine Donterlungne et à M. Guisset qui, malgré leurs nombreuses occupations, ont bien voulu présider la séance.

Puis il est donné lecture des rapports sur les diverses œuvres sociales de la paroisse ; une brève analyse de ces rapports nous permettra de faire connaître ces œuvres, qui n'ont cessé de fonctionner et de prospérer jusqu'à ce jour.

CAISSE RURALE DE MAULDE. — Le Président, Auguste Leloir, fait rapport sur les opérations des exercices écoulés. Il rappelle à M. le Chanoine Donterlungne, directeur des œuvres sociales du diocèse, la séance du 28 mars 1897, où il était venu fonder la *Caisse de Crédit* de Maulde, la première banque populaire du canton de Leuze. Après 14 ans, la société jouit d'une situation prospère. Le nombre de ses opérations de crédit et d'épargne agricole prouve que les fermiers intelligents comprennent la nécessité d'une Banque rurale pour mettre des capitaux à la disposition de l'industrie agricole, dans des conditions peu onéreuses. Il donne un aperçu des opérations : en 1909, la Caisse comptait 26 membres ; son épargne se chiffrait par 44.157 fr. 78 de dépôts, dont 9.726 fr. 63 de retraits ; son crédit, par 13.796 fr. 59 de prêts, dont 5.061 fr. 40 de remboursements ; sa réserve, par 262 fr. 71, plus 238 fr. 46 de matériel.

SYNDICAT AGRICOLE DE MAULDE. — Dans son rapport sur cette association de fermiers, le président César Roland montre les difficultés rencontrées au début de l'œuvre ; l'idée d'association n'avait pas fait son chemin. Plus tard, en 1895, les fermiers prièrent le Curé d'élaborer les statuts d'un syndicat pour l'achat en commun des engrais et des denrées alimentaires, et la vente en commun des produits de la ferme. L'acte constitutif fut déposé le 17 avril 1898 au greffe du Tribunal de Commerce. Après avoir exposé l'organisation et le but poursuivi dans cette œuvre destinée à la défense des intérêts de ses membres, le rapporteur signale les résultats acquis dans les dix premières années : 1.500.000 kilogs d'engrais et d'aliments pour le bétail avaient été achetés par les fermiers de Maulde et ils avaient réalisé un bénéfice qui ne pouvait être inférieur à 20.000 fr. D'autres avantages non moins précieux résultaient de leurs opérations commerciales, dans le fait des garanties que leur donnait l'analyse des produits.

MUTUALITÉ ST-JOSEPH ET ŒUVRES DE PRÉVOYANCE. — L'activité de cette société fut démontrée dans le brillant rapport de l'instituteur communal, Louis Créteur, qui exposa les multiples avantages de l'Épargne scolaire, de la Mutualité et de la Caisse de Retraite.

L'Épargne n'a cessé de progresser dans les écoles, où tous les élèves ont un livret de la Caisse d'Épargne de l'État. Il est à regretter que l'enfant, au sortir de l'école, échappe à l'influence de ses maîtres et perd rapidement l'idée d'économie.

L'épargne d'ailleurs est insuffisante pour assurer l'avenir de l'enfant ; il faut y joindre la *Mutualité*, qui assure des secours en cas de maladie, d'accidents ou d'infirmités. L'affiliation à la *Caisse de Retraite* met la vieillesse à l'abri du besoin et de la misère. Ces œuvres de Mutualité et de Prévoyance méritent une place d'honneur et nous ne pouvons que féliciter leur fondateur, qui est M. le Curé de la paroisse (10 mai 1889).

La mutualité Saint-Nicolas a fusionné avec la mutualité Saint-Joseph, le 10 juillet 1920, sous la présidence du Curé ; la nouvelle société a pris le titre de *Mutualité Saint-Joseph et Saint-Nicolas de Maulde*.

CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT. — D'une façon humoristique, le Président Ernest André, conclut son rapport sur cette association chrétienne, par ces mots qui sont une preuve de la nécessité des œuvres de religion : « On vous a parlé d'associations économiques, de mutualité ; permettez-moi une comparaison : le syndicat, la société de secours mutuels de l'ordre spirituel, c'est la confrérie du Saint-Sacrement. Elle a aussi ses avantages et pas du tout les inconvénients des autres. C'est même, soyez-en sûrs, une bonne et excellente caisse d'épargne et de retraite, car quand sonnera l'heure de la grande Retraite, il vous sera payé là-haut une pension que les plus fervents propagandistes de la « Caisse de Retraite sous la garantie de l'État » aspireront à partager ».

ŒUVRES FÉMINISTES. — M^{lle} Gh. de Maulde donne ensuite un excellent aperçu sur ces œuvres qu'elle présente en deux groupes : 1° les *Œuvres religieuses* comprenant la Congrégation de la Sainte-Vierge, fondée en 1865 ; l'association du Rosaire ;

le Tiers-Ordre et les Retraites fermées; 2° les *Œuvres sociales*: l'École dominicale; la Bibliothèque paroissiale; le cercle des fermières et l'œuvre de la Soupe scolaire.

1914-1918. — La Grande Guerre. — La mobilisation du 31 juillet 1914 n'enleva pas à notre peuple l'assurance que la neutralité belge serait respectée; et lorsqu'au prône du 9 août, le curé crut de son devoir de parler de l'attitude à garder vis-à-vis de l'ennemi qui ne tarderait pas à occuper le village, les paroissiens soupçonnaient à peine la gravité des événements. L'apparition des hulans le soir du 22 et le passage d'un corps d'armée le lendemain leur ôta toute illusion.

Le combat de Rumillies (24 août) fut suivi d'une panique causée par la rumeur répandue comme une trainée de poudre, qu'on enlevait les hommes valides pour couvrir l'ennemi dans le combat, et à midi, nos gens affolés fuyaient dans toutes les directions.

Après avoir rassuré les mères de famille réfugiées à la cure avec leurs petits enfants, par la promesse de ne pas les abandonner, le curé s'en alla vers Tournai contrôler l'origine des bruits répandus. Il s'agissait d'une réquisition d'hommes pour enterrer les soldats morts dans le combat. Les paroissiens renvoyés dans leurs maisons et leurs fermes, le curé se mit à la recherche des hommes perdus un peu partout dans les villages voisins où il fut accueilli par des gens en larmes. Ce n'était là que le prélude des souffrances que leur apportait la guerre.

De vagues nouvelles parvenues par des fuyards de la bataille de Mons achevèrent de nous démoraliser; on entendait le canon dans les directions de Condé et de Douai. On pourra désormais compter les jours où ses sinistres grondements feront relâche.

Le 29 septembre, un détachement de spahis en reconnaissance occupa le village. Les derniers soldats belges qui se montrèrent à Maulde étaient une douzaine d'hommes guidés par un officier, qui venaient s'assurer du passage des Allemands à la Grand'Route.

Dès lors, nous étions en pays occupé, et le 14 octobre, un corps d'armée formé par des réservistes wurtembourgeois vint se loger à Maulde et dans les environs. Ces hommes se croyaient envoyés pour la garde des villes conquises; ils comprirent la duplicité des chefs en entendant le canon du front, et à quelques jours de là, ils trouvèrent la mort dans les inondations de l'Yser.

L'année 1915 fut principalement marquée par les réquisitions opérées par des compagnies de ravitaillement. Elles se reproduisirent d'ailleurs pendant toute la durée de la guerre.

Pour remédier à la crise de chômage, le Conseil Communal décida, le 22 avril, d'occuper les ouvriers à des travaux de voirie. La misère se fit sentir plus intense en 1916, et le 16 avril, l'Autorité communale, d'accord avec le Conseil de Fabrique, ordonna d'importants travaux à l'église. On procéda avec soin au rejointoiement de l'extérieur et au grattage des pierres et des briques pour rendre à l'édifice son archaïque beauté. Un travail non moins important fut la restauration de l'antique banc de communion donné par un seigneur de Froidmanteau, Charles de Roisin. Grâce à la générosité de M. Brichart, bourgmestre, ce meuble historique d'une réelle valeur artistique est redevenu le joyau de l'église. Le grand escalier du cimetière en pierres de Soignies fut établi à la même date, sur les plans du curé.

Les décisions prises par le Comité de secours en donnant à ses allocations le caractère d'une solde légale éloignèrent bientôt l'ouvrier du travail qui lui était offert et amenèrent l'organisation des bras croisés. Cette vie de désespoir pendant la guerre fait sentir ses effets de nos jours.

Le 1^{er} octobre 1916, le village était soumis au régime des *étapes*. Au principe, l'ennemi nous laissa une certaine liberté d'action car il nous était loisible d'en sortir de pieds; peu à peu, des mesures restrictives nous confinèrent dans les environs de Tournai. Sur ordre de l'occupant, tout commerce fut aboli; les brasseries, boulangeries, boucheries durent fermer; la vente du bétail, du laitage et des œufs fut interdite. La fraude commença ses audacieux exploits, mais elle ne devait profiter qu'aux seuls fraudeurs et trafiquants.

Enfin, tous les hommes valides furent soumis à un contrôle sévère de chaque semaine. Le mois de novembre devait se terminer par des heures d'angoisses, les plus terribles parmi celles qui nous furent imposées. Personne n'ayant voulu répondre à une réquisition d'ouvriers civils, une escouade de soldats fit une chasse à l'homme le dimanche 22. Douze jeunes gens qui se rendaient à la messe furent empoignés. M. Brichart plaïda la cause de ses administrés. On lui intima l'ordre de liyrer la liste des ouvriers chômeurs; sur son refus, il fut interné à Velaines avec les prisonniers.

D'autres prises se succédèrent, et, au mépris des conventions entre pays civilisés, 41 de nos jeunes gens et pères de familles furent déportés dans les camps de Jolimetz, Vouziers, Ste-Preuve et ailleurs. Plusieurs furent envoyés à la ligne de feu pour travailler aux tranchées et au chargement des munitions. Soumis aux mauvais traitements de gardes inhumains, privés de nourriture, leur sort fut lamentable et on se demande comment ils purent résister à pareil régime.

Réfugiés français. — L'autorité occupante plaça dans notre commune 291 réfugiés dont un grand nombre de femmes. Ils nous arrivèrent le 20 novembre venant de Lens, Oignies, Liévin et Angre. Quelques unes de ces familles sont restées dignes dans leur détresse. La plupart, hélas! appartenaient à la dernière classe du peuple: femmes de mineurs, jeunes filles perdues de mœurs qui avaient été mêlées aux troupes ennemies. Leur dévergondage fut odieux; de plus, ces malheureuses servirent la cause allemande par leurs dénonciations. Elles furent la cause de nombreuses perquisitions.

Nous étions en effet soumis à des visites domiciliaires et de nombreuses exactions de la part de la police allemande qui opérait journellement chez l'un ou l'autre particulier. Comme tout était objet de saisie, les amendes se multipliaient ainsi que les emprisonnements.

L'année 1917 commence une phase de la guerre qui fut désastreuse pour notre paroisse, tant au point de vue moral que matériel.

A partir de février jusqu'à la fin des hostilités, des corps d'artillerie furent envoyés successivement en repos. Ils profi-

taient de leur séjour pour reformer leurs batteries, exercer les recrues. Un champ de tir fut établi sur les hauteurs du village d'Herquegies à leur intention. Ces soldats manquant de tout razzèrent nos fermes: fourrages, pailles, pommes de terre, tout disparaissait.

Ce mal fut le moindre. Mêlée à une soldatesque sans retenue, la jeunesse ne sut pas s'enfermer dans une sage réserve vis-à-vis de l'ennemi et il y eut des écarts regrettables.

Une des réquisitions les plus odieuses fut celle du beurre et des œufs. En novembre 1916, la Commandanture avait donné ordre de livrer 150 gr. de beurre journellement par tête de bétail et un certain nombre d'œufs. A pareille époque il fut impossible à plusieurs de satisfaire aux ordres, et ils adressèrent de justes réclamations à l'autorité occupante. Pour toute réponse, celle-ci infligea à la commune en février 1917 une amende de 14.600 francs. Ceux qui ne purent payer furent jetés en prison; l'un d'eux mourut des suites d'une longue détention, laissant une pauvre veuve et de nombreux enfants. Les œufs coûtaient un prix élevé à nos fermiers, car ils leur valurent, d'avril à juin 1918, une amende de 3.270 francs.

Par ordonnance du 26 février, l'occupant changea son mode de réquisition du lait. Toute la production laitière dut être amenée à la brasserie André où les fermiers durent établir à leurs frais une laiterie régionale.

Pour ôter aux producteurs le moyen de soustraire un peu de lait pour leur usage, des contrôleurs courent de ferme en ferme et y distribuent force amendes. En principe on peut dire que la direction allemande, qui s'engageait à payer 4 ou 5 francs le kg de beurre produit, parvenait à liquider le compte par les amendes infligées.

Prisonniers anglais. — Ils furent cantonnés à Maulde au nombre d'une trentaine, du 12 février au 20 mars 1918. Grâce aux démarches du curé, ils purent être aidés dans leur complet dénuement. Un substantiel repas leur était préparé à la cure avec tout ce que la population distrayait du peu qu'elle possédait. Ces soldats étaient réconfortés en nous quittant.

Du 2 au 20 octobre arrivèrent des colonnes d'évacués des villes du Nord et des villages situés au delà de l'Escaut: Lille,

le 2 ; Seclin, le 5 ; Tournai, le 11 ; Pecq avec son vénéré pasteur, le 18. Il fallut user de tous les expédients pour loger tant bien que mal ces frères et amis dans des maisons occupées par les troupes.

Le dimanche 20, au soir, les prisonniers civils de Lille et des environs furent logés dans l'église; ils y restèrent quinze jours.

Maulde dut évacuer à son tour le 27; tous les hommes valides de 17 à 35 ans furent dirigés vers Bruxelles. Un brave jeune homme, atteint en cours de route de la terrible épidémie régnante, mourut dans un lazaret des environs de la capitale.

Ce mot d'« évacués » restera synonyme de souffrance et de sacrifice. Ils arrivaient ces hommes, sac au dos, souillés de la boue des chemins, exténués de fatigue et minés d'inquiétude. Ils pensaient à leurs femmes et à leurs enfants et nous communiquaient leurs angoisses à leur sujet. L'abandon de tout ce qu'ils laissaient là-bas, les meilleurs souvenirs brisés peut-être à cette heure ou emportés par des mains pillardes... comme tout cela leur était dur à ces pauvres évacués !

Malgré l'incertitude, lorsque l'armistice les rendit à la liberté, avec quelle joie ils reprirent la route du pays ! L'entrain des retours ne saurait se traduire ! Ils furent courageux les évacués !

Revenons en arrière pour exposer les événements des derniers jours de la guerre. Vers le milieu d'octobre, des groupes de soldats munis d'attelages misérables, stationnaient un ou deux jours pour faire place à d'autres. A toute évidence, c'était le recul. Le 17, la station sanitaire du front vient s'établir au couvent; elle est suivie de la Commandanture du front. Nous étions dans la zone d'opérations, Elle n'occasionnèrent aucun dommage aux habitants. Deux ballons captifs allemands furent incendiés par les anglais, un officier ennemi et son ordonnance furent tués à la Dieffière de Maulde et un soldat fut mortellement atteint devant le château de Maulde.

L'artillerie et les aérostiers quittèrent le village le 7, et le 8 au soir tous les carrefours qui avaient été minés par l'ennemi, furent détruits. Les explosions creusèrent de profondes excavations, ébranlèrent les habitations. Le couvent de Maulde et

20 demeures furent ruinées et tous les vitraux de l'église réduits en miettes.

Le lendemain samedi, vers 10 heures, la cavalerie anglaise occupa les hameaux de Mansart et de Froidmanteau; vers 3 heures, elle surprit l'arrière-garde allemande qui incendiait des meules de paille au centre du village et plus tard, vers 5 heures, elle engagea avec elle un violent combat où il n'y eut que des blessés. Le soir à 7 heures, les allemands qui s'étaient retirés au hameau d'Altière, abandonnèrent définitivement le village. Au cours de la nuit ils lancèrent contre le centre de l'agglomération, des hauteurs de Mainvault, une dizaine d'obus qui vinrent se perdre dans les prairies marécageuses des fonds de Maulde.

Les troupes anglaises accueillies avec enthousiasme, prirent part le dimanche au Te Deum d'actions de grâces pour notre délivrance.

Nous assistons actuellement à la renaissance de nos campagnes. Devant leurs terres pillées, privées de cheptel dont les derniers sujets ont été enlevés aux jours qui précédèrent la débâcle, ne possédant qu'un matériel agricole insuffisant, les fermiers, sans récriminations inutiles, se mettent immédiatement à l'œuvre pour réparer les maux de la guerre.

C'est à cette race des travailleurs de la terre, intelligente, laborieuse et calme que la patrie devra sa reconstitution, car elle trouvera dans les impôts qui chargent la terre les ressources nécessaires aux restaurations et dans les fils des foyers agricoles le plus sûr et le plus ferme soutien dans les temps troublés où nous vivons.

1921, 10 juillet. — Le Monument de la guerre. — Il fut inauguré ce jour-là, à la mémoire des enfants de Maulde victimes de la guerre et à l'honneur de ceux qui en étaient revenus victorieux. Nous empruntons au *Courrier de l'Escaut* le compte-rendu de cette solennité.

Dimanche dernier, la commune de Maulde inaugurait le monument érigé à la mémoire de ses enfants tués à la guerre et des victimes de la déportation.

Les organisateurs s'étaient multipliés pour rehausser l'éclat de cette cérémonie patriotique. Elle dépassa leur attente par la richesse de l'ornementation des rues, par l'enthousiasme populaire et une telle affluence d'étrangers que jamais Maulde ne fut témoin d'un pareil concours de peuple.

La journée débuta par une messe solennelle en l'honneur des morts glorieux, la bénédiction du drapeau des combattants et du mémorial dressé sur la Place. La haute signification de ces imposantes cérémonies fut relevée dans une touchante allocution.

Vers 3 heures eut lieu la réception des sociétés étrangères, à la gare, et le déploiement d'un cortège imposant des sociétés locales et amies, rehaussé par de nombreux chars et groupes allégoriques. Le public acclamait les figurants de ces diverses formations symboliques, enthousiasmé qu'il était de la richesse des chars, de la correction et de la dignité des groupes.

Au pied du monument eut lieu un émouvant appel des morts. Il nous fut ensuite donné d'entendre trois discours inspirés par un ardent souffle patriotique : celui de M. le bourgmestre Bricchart qui, après avoir remercié le représentant du Roi et les organisateurs, fit la remise du monument ; puis la brillante allocution du commandant De Lannoy qui remit le drapeau aux combattants et célébra et exalta la noble conduite des soldats du front. M. Créteur remercia ensuite le représentant de l'armée de ses paroles élogieuses et après avoir laissé un mot d'adieu touchant et ému à ses frères d'armes, adressa toute la reconnaissance des combattants à ceux qui participèrent à cette inoubliable solennité.

Nous voudrions reproduire ici ces discours, beaux par la forme et la grandeur des sentiments qu'ils évoquent. Nous en garderons le souvenir ; comme aussi de cette scène impressionnante où la voix puissante du commandant De Lannoy pria tous les assistants de se découvrir et de donner, dans une minute de religieux silence, aux morts glorieux, un souvenir de reconnaissance et une prière à leur âme.

La cérémonie se termina par une cantate aux vaillants soldats morts pour la patrie, chantée par un groupe de jeunes filles.

Tous se souviendront de ceux dont les noms sont gravés dans la pierre de notre mémorial.

Sur la face principale du monument :

Maulde à ses morts glorieux

Sur les autres faces :

Soldats morts pour la patrie, guerre 1914-1918. — Delannoy Clément — Marquant Fernand, à Theudan 18-8-1916 — Petit Edouard, en Hanovre, 26-11-18 — Quivy Xavier, à Ougrée, le 5 ou 6 août 1914.

Soldats rentrés victorieux. — Bondroit Julien — Brunin Charles — Brunin Eugène — Cauchies Fidèle — Caudron Georges — Cossée de Maulde Edouard, v. de g. — Créteur Louis — Delhay Maurice — Defrasnes Charles — Deplanque Camille — Dugauquier Paul — Duterte Georges, v. de g. — Gallez Jules — Hennebert Xavier — Lejeune Alphonse — Lejeune Eugène — Lemoine Georges — Ménart Henri — Mourette Julien — Parent Oswald — Petit Couronné — Pottiez Victor — Quivy Oger — Razée René — Saveyn Victor — Selvais Marcel — Senelle Arthur — Sénépart Albert — Soudant Léon — Trézelle Edouard — Vandewaele Michel — Villée Léon — Wattecamps Octave — Westrade Emile — Willocq Octave.

Déportés civils. — Leurs noms sont donnés d'après la durée de la déportation. — Clément Léopold — Lemoine Maurice — Villée Clovis — Wattecamps Arthur — Senelle Eugène — Maillard Jules — Devrout Victor — Dutranoy Désiré — Bouchez Emile — Bondroit Léopold — Bondroit Adhémar — Tassart André — Altruy Clovis — Deparis Désiré — Pollet Louis — Duchâtel Léopold — Carlier Jules — Delannoy Georges — Ménart Arthur — Tesse Pierre-Joseph — Rohart Edouard — Deblaton François — Dugauquier Emile — Wattecamp Paul — Walmaucq Lucien — Ladrière Henri — Tesse Edouard — Allard Louis — Créteur Sabin — Hautrive Arthur — Dugauquier Joseph — Deneufbourg Hubert — Bouchez Eloi — Deneufbourg Camille — Altruy Charles — Fontaine Hubert — Titart Achille — Baudry Emile — Malice Joseph — Razée Georges.

Evacués civils décédés. — Dubois Joseph, à Tervueren le 5-11-1918 — Desablens Jules, le 13-11-18.

1921, 16 octobre. — Maulde célébra solennellement les noces de diamant des époux Defontaine-Soyez et les noces d'or des époux Hannart-Meunier. A 9 heures, les sociétés locales se rendirent au chemin de la Fontaine pour escorter les heureux jubilaires et les conduire à l'église où avait lieu une messe d'actions de grâces suivie d'une allocution et du Te Deum.

Le Conseil communal complimenta les jubilaires qui reçurent le cadeau d'usage. La population fit un accueil sympathique à ces dignes vieillards.

GLOSSAIRE ⁽¹⁾

ADHÉREMENT. — Mise en possession d'un héritage, d'une propriété.

ADVESTISSEMENT. — Investissement, mise en possession.

AFFORAGE. — Droit qu'un seigneur mettait sur les boissons et denrées ; action de mettre à prix, de fixer le prix des boissons et denrées.

AFFORAIN. — Du dehors ; étranger. Voir : *Forain*.

AHANABLE. — Labourable.

AIDES. — Terme générique qui servait à désigner les anciens impôts dus au souverain ou au seigneur.

ALLEU. — Terre exempte de services féodaux et de redevances.

AMASÉ. — Garni de bâtiments.

AMENRI. — Diminué, amoindri.

ARRIÈRE-FIEF. — Fief relevant d'un autre fief.

AUBANITÉ. — Droit du seigneur sur la succession des étrangers.

AUCQUIÉ. — Garni, planté.

AUWE. — Oie.

AVÉTURE. — Récolte qui garnit un champ.

AVEU. — Reconnaissance faite par le vassal à son seigneur, avec la description détaillée du fief qu'il tenait dudit seigneur.

AVOUÉ. — Haut personnage chargé de défendre et de protéger les communautés ecclésiastiques, abbayes, couvents, etc.

BACHINET. — Mesure de grains de 1 litre 13324.

BAIL. — Mari, protecteur, tuteur légal.

BAILLI. — Officier nommé par le seigneur pour le représenter dans sa cour féodale et dans l'administration de sa seigneurie ; le bailli joignait souvent à ses attributions judiciaires et administratives les fonctions d'intendant et de receveur de son seigneur.

BAILLIAGE. — Ce mot désignait soit la charge même du bailli, soit le territoire sur lequel il exerçait ses fonctions.

BAN. — Ordonnance, défense, publication, amende qui les sanctionne.

BATON. — Voir : *Raim*.

BLANCHES BÊTES. — Menu bétail, mouton, brebis.

BONNIER. — Mesure de terre équivalente, à Maulde, à 1 hect. 37 ares 76 cent. Il se divisait en 4 journaux de 34 ares 44 cent. Le *journal* comprenait 100 verges de 34 m. 44 c. La *verge* se partageait en 20 *pieds* de 0 m. 29343.

BUER. — Laver le linge, lessiver.

BUREAU DES FINANCES. — Créé par Louis XIV, le 11 septembre 1691, pour remplacer la Chambre des Comptes, ce Bureau avait des attributions fort étendues, ayant toutes pour objet la conservation des droits du domaine royal. Il fut supprimé par la loi du 7 septembre 1790.

CAMBRELAGE. — Voir : *Chambellage*.

CASTRALE (chapelle). — Chapelle du château seigneurial.

(1) Ce glossaire ne contient évidemment que les mots qui ont été employés dans l'*Histoire de Maulde*. Il en est de même pour les « termes héraldiques » qui le suivent. — Nous devons ce glossaire à l'obligeance de M. le chan. Th. Leuridan.

CÉANS. — Ici dedans.

CENSE — Location, fermage, et par extension, le bien loué, la ferme, la cense.

CHAMBELLAGE. — Le chambellan, assistant dans la « chambre » du seigneur à la cérémonie de l'hommage des vassaux, recevait de ceux-ci quelque libéralité qui devint bientôt un droit et dont le taux fut fixé, sous le nom de chambelage ou plus communément de *cambrelage*.

CHAMBRE DES COMPTES. — Elle fut instituée, en 1385, par Philippe le Hardi. Son ressort s'étendait sur la Flandre et l'Artois et s'accrut dans la suite des provinces acquises par Philippe le Bon. Elle fut remplacée en 1691, par le Bureau des Finances.

CHAPON. — Ce volatile était une des redevances en nature les plus fréquemment stipulées; mais il arrivait souvent qu'on acquittait ce droit en argent, d'après l'estimation ou la prise de l'époque, surtout quand il s'agissait de fractions.

CHASSEREL. CHASSEREAU. — Rôle d'après lequel les receveurs procédaient à la perception des deniers qu'ils devaient recouvrer.

CHEVANCE. — L'ensemble des biens meubles et immeubles, de la fortune, de tout ce qu'on possède.

CHIROGRAPHE. — Feuillet de parchemin sur lequel on écrivait un acte en double, de façon à pouvoir le couper dans le milieu et donner une partie à chacun des contractants. Pour en attester l'authenticité, on rapprochait les deux parties qui devaient mettre en concordance les lettres du mot *chirographum* formant souche dans le milieu.

CEUILLOIR. — Voir : *Chasserel*.

COLLATEUR. — Celui qui avait le droit de conférer un bénéfice, notamment une cure, et qui en désignait et choisissait le titulaire.

COLLECTEUR. — Officier chargé de recueillir les impôts, d'après les chasserels établis administrativement.

COMMAND. — Acquéreur réel d'un bien dont l'acte de vente porte le nom d'une autre personne, acquéreur fictif.

COMMANDASSES. — Prières pour les morts, avec recommandation de leurs noms.

CONJURER. — Demander l'avis des échevins ou des hommes de fiefs.

CORVÉE. — Redevance due par un vassal pour son fief et consistant en services de corps, tels que charrois ou autres travaux.

COURTIL. — Jardin.

DÉCIMATEUR. — Personnage ou établissement qui percevait la *dîme*.

DENIER. — Voir : *Dixième*; *Florin*; *Livre*.

DÉNOMBREMENT. — Voir : *Rapport*.

DÉSHÉRITER. — Renoncer à un héritage, à un bien, s'en dessaisir pour le transmettre à une autre personne.

DÉVESTIR. — Même sens.

DIMAGE. — Territoire ou terrain sur lequel la *dîme* se percevait.

DIME. — Imposition en nature instituée en faveur des églises, dans le but de pourvoir à l'exercice du culte. D'après son nom, elle comprenait un *dixième* des principales productions de la terre; mais en réalité c'était souvent moins, le 11^e, le 15^e, le 20^e, parfois le 30^e. La *grosse dîme* était levée sur les produits de la terre; la *menue dîme* sur le bétail et les fruits; la *dîme novale*

sur les terres nouvellement mises en culture.

DIXIÈME DENIER. — Le seigneur, qui se réservait la seigneurie directe, ne laissait au tenancier que la jouissance utile; le tenancier ne pouvait donc transmettre par lui-même la propriété; il ne pouvait que renoncer en faveur de l'acquéreur, à la concession du seigneur qui, seul, avait le droit d'investir le nouveau tenancier. Ordinairement le consentement donné par le seigneur à la vente ou à la transmission d'un fief tenu de lui se payait par le *dixième denier*, 10 %, du produit de la vente.

DROITURER. — Redresser, relever; droiturer une terre, c'est en acquitter les charges.

EAUWES, YAUWES. — Eaux.

EACHEVINS. — Officiers nommés par le seigneur et formant le corps administratif, judiciaire et municipal; leurs attributions comprenaient la justice et le maintien de tous les intérêts de la communauté.

ECLICHER. — Démembrer, partager un fief ou un héritage quelconque.

ECOLAGE. — Rétribution payée au maître d'école pour l'enfant qu'il intrusait.

EMPRIÈS. — Auprès.

ESTRAIN. — Paille triturée.

FAUX-FRAIS. — La taille de faux-frais ou de mauvais dépens était une imposition locale que les gens de loi levaient, quand il en était besoin, pour couvrir les dépenses extraordinaires effectuées dans l'intérêt de la communauté.

FERME. — Grand coffre où l'on renfermait les archives et l'argent.

FEU. — Ménage, famille, maison habitée.

FIEF. — Domaine, terre tenue d'un seigneur par un vassal moyennant foi et hommage, et certaines redevances en argent ou en nature.

FIEF EN L'AIR. — Fief qui ne consistait pas en terres, mais en redevances diverses; ne reposant pas sur le sol même, il était dit *en l'air*.

FLÉGARD. — Bande de terrain vague, le long des chemins et hors de leur alignement; passage commun desservant plusieurs propriétés.

FLORIN. — Monnaie de compte, double de la livre. — Voir : *Livre*.

FŒUR (au). — Au cours, au revenu annuel.

FORAIN. — Du dehors; étranger.

GENS DE LOI. — Terme générique désignant l'ensemble des officiers chargés de la justice et de l'administration: bailli, lieutenant, hommes de fiefs ou échevins.

GLUYS. — Chaume; botte de paille.

GROS. — Ce mot a plusieurs acceptions. — Subdivision de la livre poids, vaut la huitième partie de l'once, ou environ 4 grammes. — Subdivision de la livre monnaie, synonyme de *partard*. — Gros du fief, sa partie principale. — Livre de gros, représentant 12 livres parisis. — Voir : *Livre*.

HÉRITAGE. — Domaine, possession, propriété, terre ou maison.

HOIR, HOIRIE. — Héritier, Héritage.

HOMMAGE. — Fief tenu d'un autre fief. — Le vassal devait à son seigneur *foi et hommage* pour son fief. Par l'*hommage*, il se déclarait l'*homme* de son seigneur, il reconnaissait sa dépendance; par la *foi* ou serment de

fidélité, il jurait d'accomplir les devoirs de vassal inhérents à son fief.

HOMMES DE FIEFS. — Ces officiers, nommés par le seigneur, composaient, avec le bailli et le lieutenant, le corps municipal appelé *Magistrat, Loi, Gens de loi*. Leurs attributions comprenaient la justice et toute l'administration communale.

HOTES. — Tenanciers fixés sur les terres d'un seigneur.

HOTTEAU. — Mesure de grains. — Voir : *Rasière*.

JOURNEL. — Mesure de terre. — Voir : *Bonnier*.

JUSTICE. — La justice était inséparable du fief lui-même ; elle avait conséquemment plus ou moins d'étendue, suivant l'importance du fief lui-même. De là, trois sortes de justice : 1° La *haute justice* s'exerçant sur tout ce qui faisait partie du domaine public et atteignant les crimes les plus graves, même par la peine de mort ; 2° la *justice moyenne* ou *justice vicomtière* connaissant de toutes affaires en matière civile, mais se bornant à la répression correctionnelle ; 3° la *basse justice* ou *justice foncière*, n'atteignant que les causes personnelles entre ses sujets et confinée dans les héritages qui en dépendaient.

LASSE. — Sonnerie, volée de cloche.

LEZ. — Côté ; du lez, du côté.

LIBRE DE CONDICTION. — Non engagé dans le mariage ou en religion.

LIEUTENANT. — Remplaçant du bailli, *locum tenens, lieutenant* ; nommé par le seigneur ou son bailli, il assumait en réalité toute l'administration, surtout quand le bailli ne résidait pas dans le village.

LIGNAGER. — Voir : *Retrait*.

LIVRE. — La *livre* était l'unité de la monnaie de compte. La *livre de Hainaut* valait 0.9070 ; elle comprenait 10 *sous* ou *partards* et le *sol* se subdivisait en 12 *deniers* de 0.0076. — A Maulde, on comptait couramment par la *livre tournois* ou de Tours, de 0.9877, subdivisée en 20 *sous* de 0.0494, chacun de 12 *deniers* de 0.0041. — La *livre*, comme mesure de poids, était de 0 k. 463841 et se subdivisait en 16 *onces*.

LOI. — La *loi* était un terme générique, synonyme de *Magistrat* et de *Gens de loi*, désignant l'ensemble du corps administratif et judiciaire de la communauté.

LOT. — Mesure pour les liquides, valant environ deux litres.

MAGISTRAT. — Voir : *Loi*.

MAINBOUR. — Tuteur, gardien, administrateur des biens.

MAISONNIE. — Synonyme du mot *maisonnée* actuellement employé ; l'ensemble des personnes composant une famille, un foyer, un feu, une maison.

MANAGE. — Manoir.

MANANT. — Ce mot, venant du latin *manere, manens*, demeurer, demeurant, est actuellement dévié en mauvaise part de son sens primitif. Il désignait l'*habitant* fixé d'une manière stable sur son héritage, y tenant ménage et contribuant aux charges communes. Cette dénomination emportait l'acception d'*indigène* et ajoutait à la qualité simple d'un habitant qu'aucun lien de propriété, d'intérêt ou de famille n'attachait au sol ; ce dernier, relativement à l'autre était souvent appelé *étranger*.

MANOIR. — Demeure.

MANOUVRIER. — Qui travaille de ses mains, à la journée.

MANSE. — Considéré comme mesure agraire, le manse, en Flandre, contenait douze bon-

niers. Sous le régime féodal, la désorganisation des manses primitifs fut rapide, et il y eut, par suite, des manses de toutes grandeurs ; mais le *manse entier* valut toujours douze bonniers, comme douze bonniers réunis constituèrent toujours un manse.

MAUVAIS DÉPENS. — Voir : *Faux-frais*.

MAYEUR. — Le premier des échevins.

MESSIER. — Garde des moissons.

MESTRE DE CAMP. — Commandant d'un régiment.

MIT A MIT, MITAN A MITAN. — Par moitié.

MORTIER. — Bonnet ou toque que portaient les présidents de parlement.

MOULT. — Beaucoup.

MOUSTIER. — Eglise ; couvent ; monastère.

MOUVANCE. — Dépendance d'une terre ou d'un fief d'un autre fief supérieur. Étendue d'un fief.

MUID. — Mesure de grains, valant, à Maulde, 6 rasières.

NOVALES. — Terres nouvellement défrichées et mises en culture.

ŒUVRES DE LOI. — Nom générique désignant l'ensemble des actes accomplis par les gens de loi pour donner un caractère légal aux contrats de ventes, de cessions de biens, etc.

ONCE. — Mesure de poids de 16 à la livre. — Voir : *Livre*.

PARCHON. — Partage.

PATARD. — Monnaie de compte. — Voir : *Livre*.

PAU PLUS PAU MOINS. — Un peu plus ou un peu moins ; environ.

PAUVRETÉ. — L'administration chargée des biens des pauvres. — Voir : *Table des pauvres*.

PAUVREISEURS. — Délégués de la *Pauvreté*, chargés plus spécia-

lement de la distribution des secours aux pauvres et de la gestion courante de leurs biens.

PIED. — Voir : *Bonnier*.

PRÉSENTE. — Petit sentier pour les piétons.

PILORI. — Poteau garni d'une petite plate-forme où la justice seigneuriale faisait exposer ses condamnés aux regards et au mépris du public. La plate-forme était montée sur pivot, ce qui permettait d'offrir les condamnés dans tous les sens aux yeux des passants ; de là, son nom de *roue de justice*.

PITEUX. — Qui a pitié ; miséricordieux.

PLAIDS. — Assemblée des échevins ou des hommes de fiefs pour le règlement des affaires de la communauté ou pour les causes portées à leur tribunal.

PORTION CONGRUE. — Pension annuelle que recevaient les prêtres chargés de desservir des bénéfices au nom des propriétaires desdits bénéfices. Il arrivait que ceux-ci, trop soucieux de leurs intérêts, s'efforçaient de réduire le plus possible cette pension ; de là l'expression populaire : *être réduit à la portion congrue*, c'est-à-dire n'avoir que les ressources nécessaires à la vie.

POURCHIATS. — Quêtes faites à l'église ou à domicile.

PRÉSIDENT A MORTIER. — Voir : *Mortier*.

PRISÉE. — Estimation, prix fixé pour les denrées, évaluation de terres ou de biens.

PROISMETÉ. — Proximité, parenté. — Voir : *Retrait*.

RAIM. — Rameau, petite branche qu'on remettait à l'acheteur d'une terre ou autre bien, en signe d'investiture ou de mise en possession de son acquêt.

RAPPEL DE BAN. — Acte du pouvoir souverain pardonnant et remettant les peines et les bannissements encourus pour certains crimes. On disait aussi : *lettres de rémission*.

RAPPORT. — Chaque fois qu'un fief changeait de mains, le nouveau vassal devait en servir au seigneur un rapport ou dénombrement, contenant la description détaillée du fief et de ses dépendances, l'énumération des cens, rentes et autres droits qui lui étaient dus et la nomenclature des arrière-fiefs ou hommages qui en relevaient. Ces aveux, rapports ou dénombrements sont une source des plus précieuses pour l'histoire locale.

RASIÈRE. — Mesure de grains. A Maulde, la rasière pour le froment et le seigle valait 1 hectolitre 269 232, et se composait de 8 *hotteaux*; pour l'avoine, elle valait 1 hect. 905848, et comprenait 12 hotteaux. Le *hotteau* valait donc 15 litres 86538; il se divisait en 14 *bachinets* ou *basinets* de 1 litre 13324. — Le muid était de 6 rasières.

REJETS. — Terres abandonnées, en friche, et comme *rejetées*, constituant les appendances et annexes des chemins.

RELIEF. — Tous les fonds de la seigneurie appartenant au seigneur, celui-ci avait le droit comme propriétaire d'en transférer le domaine utile comme il l'entendait. Les fiefs restaient ainsi soumis à son pouvoir et retournaient en ses mains lorsqu'ils devenaient vacants. En cas de mort d'un tenancier, une nouvelle concession devenait nécessaire de la part du seigneur, de même qu'un renouvellement de foi et hommage de la part de l'héritier. Le fief était tombé; il fallait le *relever* et pour prix de cette nou-

velle investiture l'héritier devait payer le *relief*.

REMANANT (le). — Le reste.

RÉMISSION. — Voir : *Rappel de ban*.

RETRAIT. — Rachat d'un bien, d'un héritage; action de le retirer des mains d'un acquéreur. — Quand un bien était vendu, il restait aux parents du vendeur, aux gens de sa *proismeté*, de sa parenté, de son *lignage*, la faculté de retirer, de *retraire* le bien des mains de l'acheteur, en remboursant à celui-ci le prix et les frais de son achat, les *loyaux coûts*. C'est ce qu'on appelait le *retrait lignager*.

RIEU, RIEZ. — Terre en friche; ruisseau.

ROTURIER. — Les mots *roturiers*, *cottiers*, *vilains*, désignent toutes personnes non nobles. En réalité c'étaient les cultivateurs, les laboureurs (*ruptuarii*) d'autrefois; ce nom, fort honorable d'ailleurs, a été, comme celui de *manant*, dévié en mauvaise part de son sens primitif. — Voir : *Manant*.

ROUE DE JUSTICE. — Voir : *Pilori*.

ROYAGE. — Sole; portion de terre dont l'assolement reçoit tour à tour divers genres de culture.

SAISINE. — Mise en possession.

SEMONCER. — *Semoncer* ou *conjurver*, c'était demander l'avis des juges féodaux, échevins ou hommes de fiefs, soit dans les œuvres de loi, soit dans les affaires de justice.

SÉQUENCE. — Prose qui se chante à la messe après le graduel.

SERVICE DE COUR. — Tout vassal, en raison même de la possession de son fief, était tenu au *service de cour*, c'est-à-dire qu'il devait, à certaines époques et

quand il en était requis, venir siéger aux *plaid*s féodaux, en la cour de son seigneur, avec ses *pairs* ou compagnons.

SOL, SOUS. — Voir : *Livre*.

STYLE (VIEUX ET NOUVEAU). — Dans notre région jusqu'en 1575, l'année commençait à Pâques; depuis cette époque, le commencement en fut fixé au 1^{er} janvier. De là, deux manières de donner les dates antérieures à 1575 : Le *vieux style*, qui donne la date telle qu'elle est inscrite dans le document : 20 janvier 1540; le *nouveau style*, qui la ramène à notre manière de compter et transforme ce 20 janvier 1540 (c'est-à-dire le 20 janvier suivant la fête de Pâques de 1540) en 20 janvier 1541. Il est évident que cette double désignation n'est applicable qu'aux jours compris entre le 1^{er} janvier et la fête de Pâques.

TABLE DES PAUVRES. — Nom habituellement donné à l'institution chargée d'administrer les biens et revenus des pauvres de la paroisse et de leur distribuer les secours nécessaires. — Il signifiait les secours eux-mêmes; on payait la *table* c'est-à-dire la *pension* des pauvres aux habitants qui les recueillaient chez eux.

TAILLES. — Nom générique donné aux impositions perçues au profit du Souverain.

TERRAGE. — Droit du seigneur de lever à son profit une portion de récolte. Le terrage était dû par le tenancier en raison même de la possession de sa terre; il tenait lieu de cens ou de rente seigneuriale. Le possesseur d'une terre chargée de terrage ne pouvait en changer la nature et la destination, ni se dispenser de la cultiver, à la différence des terres à dîmes qui pouvaient être con-

verties à un autre usage, ou laissées sans culture.

TERRE FRANCHE. — Ce nom désignait spécialement, dans notre contrée, des territoires de mouvance étrangère, et comme tels, échappant à l'action des justices et administrations ordinaires du pays. Ces terres étaient franches, non à titre d'alleu, de privilège, de concession souveraine, mais uniquement parce qu'elles dépendaient d'une autre province que celle où elles étaient situées.

TOISON D'OR. — Ordre de chevalerie institué à Bruges, en 1430, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Cet ordre tint son premier et son cinquième chapitres à Lille en 1431 et 1436.

TOURNOIS. — Voir : *Livre*.

TRIEU, TRIEZ. — Endroit où se croisent trois chemins; carre-four; parfois terres en friche.

VERGE. — Mesure de terre. — Voir : *Bonnier*.

VICOMTIÈRE. — Fief possédant la moyenne justice ou justice vicomtière. — Voir : *Justice*.

VINAGE. — Droit acquitté au profit du seigneur pour le libre passage des marchandises sur sa terre.

VINGTIÈMES. — Imposition accordée aux Archiducs Albert et Isabelle par les États de la Province, comme secours extraordinaire, et qui devint bientôt une imposition ordinaire. — Il y avait aussi le *Vingtième royal* établi par un édit du mois de mai 1749.

WARAS. — Fourrage de fèves, de pois, de vesces.

WARESQUAUX. — Terrain vague; petit chemin; lieu destiné à la pâture des bestiaux.

WERP. — Acte de la mise en possession d'un bien quelconque, exécuté par la Loi au profit de l'acheteur.

TERMES HÉRALDIQUES

ABAISSÉ. — S'applique à une figure placée plus bas que l'endroit qui lui est ordinairement assigné dans l'écu.

ABÎME. — Centre ou cœur de l'écu.

ABOUTÉS. — Qui se touchent par leurs bouts.

ACCOLÉS. — Qui se touchent par leurs côtés.

ACCOSTRÉ. — Placé entre deux ou plusieurs autres figures. — Se dit aussi de deux figures placées côte à côte.

ADOSSÉ. — Placé dos à dos; appuyé contre une autre figure.

APFRONTÉ. — Qui fait face à une autre figure.

AIGLETTE. — Petite aigle.

AIRE. — Nid du pélican.

ALÉRIEN. — Petite aigle, sans bec ni pattes, posée debout, les ailes abaissées vers la pointe de l'écu.

ALÉSÉ. — Pièce diminuée de manière à ne pas toucher les bords de l'écu.

ANCOLIE. — Fleur affectant la forme d'une petite cloche.

ANCRÉ. — Terminé en double crochet comme une ancre de navire.

ANILLE. — Fer d'une meule de moulin.

ANNELET. — Petit anneau plat.

ARGENT. — Un des deux métaux usités en armoiries; en gravure, on l'indique par une surface unie, sans hachures.

ARMÉ. — Se dit de l'animal dont les griffes sont d'un autre émail que le corps.

ARRACHÉ. — Se dit d'un arbre dont on voit les racines, ou d'une tête d'animal qui n'est pas coupée net, mais laisse pendre des lambeaux de chair.

AZUR. — La couleur bleue; en gravure on l'indique par des traits horizontaux.

BANDE. — Se pose en diagonale de l'angle dextre supérieur à l'angle senestre inférieur. — *Bandé*: l'écu divisé en bandes. — *En bande*: posé dans le sens de la bande.

BARRE. — Se pose en diagonale de l'angle senestre supérieur à l'angle dextre inférieur. — *En barre*: posé dans le sens de la barre.

BEQUÉ. — Désigne l'émail du bec des oiseaux quand il diffère de celui du corps.

BILLETTE. — Petit rectangle. — *Billeté*: semé de billettes.

BORTONNÉ. — Désigne le cœur de la rose quand il est d'un émail différent.

BRÉTESSÉ. — Garni de créneaux des deux côtés et opposés l'un à l'autre; quand au créneau d'un côté est opposé l'espace vide de l'autre, la pièce est *bréteessée et contre bréteessée*.

BRISÉ, BRISURE. — Différence introduite dans les armoiries des cadets pour les distinguer de celles du chef de famille ou des diverses branches.

BROCHANT. — Indique une pièce posée sur une autre qu'elle recouvre en partie.

BURÈLE. — Fasce réduite de la moitié de sa hauteur.

CANTON. — Partie carrée occupant l'un des angles de l'écu, ordinairement celui du chef à dextre.

CANTONNÉ. — Sautoir ou croix accompagnés d'autres pièces dans leurs angles; se dit aussi de quatre pièces posées dans les quatre cantons.

CHAMP. — Surface de l'écu.

CHARGÉ. — Désigne les pièces sur lesquelles sont posées d'autres pièces.

CHEF. — Partie supérieure de l'écu.

CHEVRON. — Pièce en forme de V renversé.

CŒUR. — Point central de l'écu. — On dit: posé en cœur ou en abîme.

COMPONÉ. — Pièce composée d'un rang de carreaux ou composants alternés de métal et de couleur.

CONTRE-BRÉTESSÉ. — Voir: *Bréteessé*.

CONTRE-ÉCARTELÉ. — Voir: *Ecartelé*.

COQUILLE. — C'est la coquille de mer montrant le dos; si elle montre le dedans ou le creux, on l'appelle: *vanuet*.

COTICE. — Bande réduite de la moitié de sa largeur.

COTTEREL. — Sorte de fer de lance émoussé.

COULEURS. — Les couleurs héraldiques sont le *gueules*, l'*azur*, le *sable*, le *sinople*, le *pourpre* et l'*orangé*. — Voir ces mots.

COUPÉ. — L'écu divisé en deux parties égales horizontalement.

COUPEAU. — Chacun des sommets d'un mont, d'un rocher.

COUSU. — Ce mot indique qu'une pièce est de métal sur champ de métal, ou de couleur sur couleur, ce qui, en principe, est contraire aux règles.

CRÉQUIER. — Arbre héraldique stylisé, ressemblant à une sorte de chandelier à sept branches.

DÉFENDU. — Désigne l'émail des défenses du sanglier ou de l'éléphant, quand il diffère de celui du corps.

DENCHÉ. — Pièce dont les lignes forment des angles rentrants et saillants.

DENTELÉ. — Denché à angles plus petits et plus nombreux.

DEXTRE. — Côté droit de l'écu, se trouvant par conséquent à la gauche du spectateur.

DIVISE. — Fasce rétrécie posée en chef de l'écu.

DOLOIRE. — Hache à manche très court.

ÉCARTELÉ. — Ecu divisé en quatre quartiers égaux, le 1^{er} en chef à dextre; le 2^e en chef à senestre; le 3^e en pointe à dextre; le 4^e en pointe à senestre. — Quand un des quartiers est lui-même écartelé, il est dit *contre écartelé*.

ECHIQUETÉ. — Divisé en forme d'échiquier.

EMANCHÉ. — Formé de plusieurs triangles effilés réunis par leurs bases et paraissant sortir de la pointe ou des flancs de l'écu.

EMAUX. — Nom collectif comprenant les deux *métaux*, les six *couleurs* et les deux *fouurrures* qu'on emploie en armoiries.

ENDENTÉ. — Voir: *Denché, dentelé*.

ENGRÈLÉ. — Garni de petites dentelures dont les côtés sont légèrement arrondis.

ENGUCHÉ. — Indique l'émail de l'embouchure des cors et des huchets.

EPLÔYÉ. — Dont les ailes sont étendus.

ESCARBOUCLE. — Figure présentant huit branches ou *rais*, mouvant d'un noyau ou anneau posé au centre de l'écu.

FASCE. — Pièce qui occupe horizontalement le tiers central de l'écu. — *Fascé*, divisé par fascés en nombre pair.

FEUILLÉ. — Sert à indiquer l'émail des feuilles d'un arbre ou d'une plante.

FICHÉ. — Dont le pied se termine en pointe.

FLANCHIS. — Petit sautoir.

FLANCS. — Côté dextre et côté senestre de l'écu.

FLEURDELISÉ. — Pièce dont les extrémités se terminent par des fleurs de lis. — On dit aussi : *fleuronné*.

FOURCHÉ. — Se dit de la queue du lion quand elle est fendue en deux bouts, ordinairement noués en sautoir.

FOURRURES. — Les fourrures héraldiques sont l'*hermine* et le *vair*. — Voir ces mots.

FRANC-QUARTIER. — Pièce carrée occupant l'un des quartiers supérieurs de l'écu, ordinairement celui du dextre.

FRETTÉ. — Composé de trois bandes et de trois barres enchevêtrées en forme de treillis.

GARDÉ, GARNI. — Indique l'émail de la garde d'une épée.

GUEULES. — La couleur rouge; en gravure on la figure par des traits verticaux.

HACHURES. — Traits de convention employés pour représenter en gravure les métaux et les couleurs du blason.

HAMAIDE. — Fasce qui ne touche pas les flans de l'écu.

HERMINE. — Fourrure représentée par un fond d'argent semé de mouchetures de sable en forme de petites croix aux branches arrondies et au pied terminé par trois pointes élargies à leur base.

HUCHET. — Cor de chasse sans attache.

ISSANT. — Qui semble sortir d'une partition ou d'une autre pièce, et dont on ne voit que la partie supérieure.

LAMBEL. — Pièce composée d'une traverse horizontale à laquelle sont suspendus des *pendants* ou pièces triangulaires.

LAMPASSÉ. — Se dit des animaux dont la langue est d'un autre émail que le corps.

LÉOPARDÉ. — Se dit du lion passant dans l'attitude du léopard.

LICORNE. — Animal chimérique, au corps de cheval, portant une longue corne sur le front.

LOSANGE. — Ce mot est féminin en héraldique.

MAL-ORDONNÉS. — Se dit de trois pièces posées une en chef et deux en pointe, au lieu d'être posées deux en chef et une en pointe.

MÊME (DU). — Expression employée pour éviter de répéter l'émail énoncé en dernier lieu.

MERLETTE. — Petit oiseau sans bec et sans pattes complètes.

MOLETTE. — Etoile percée d'un trou au centre; c'est la roue de l'éperon.

MORE (TÊTE DE). — Tête de nègre posée de profil.

MOUVANT. — Objet qui semble sortir d'une autre pièce ou des bords de l'écu.

NAISSANT. — Animal qui montre seulement la moitié supérieure du corps.

NATUREL. — Une pièce héraldique est *au naturel* quand elle est représentée avec ses couleurs propres.

ONDÉ. — En lignes arrondies et sinueuses comme l'*onde* d'une rivière.

OR. — Un des métaux héraldiques; en gravure on l'indique par un pointillé.

ORANGÉ. — Couleur du blason, très rarement employée; on la figure par des traits croisés en forme de losanges.

ORLE. — Bordure intérieure de l'écu dont elle ne touche pas les bords.

PAL. — Pièce occupant verticalement le tiers de l'écu.

PARTI. — Divisé verticalement en deux parties égales.

PASSANT. — S'applique aux animaux marchant, levant une patte de devant et une patte de derrière.

PATTÉE (CROIX). — Elargie aux quatre extrémités.

PENDANTS. — Petites pièces triangulaires pendantes de la traverse du lambel.

PIED FICHÉ. — Pied terminé en pointe.

PIED NOURRI. — Se dit de la fleur de lis figurée sans sa partie inférieure ou pied.

PLAIN; PLEIN. — Le champ de l'écu couvert d'un seul émail et sans aucun meuble.

PLEINES (ARMES). — Armes dans lesquelles ne se trouve aucune brisure.

PLUMETÉ. — Couvert de bouts de plumes ou de feuilles rangées les unes à côté des autres et alternativement de métal et de couleur.

POINTE. — Partie inférieure de l'écu.

POURPRE. — Couleur héraldique figurée par des traits obliques de sénestre à dextre.

QUARTEFEUILLE. — Fleur à quatre feuilles pointues, sans tige et percée au centre.

QUARTIERS. — Les quatre parties de l'écartelé. — Dans une autre acception, on appelle quartier chacun des degrés de descen-

dance, tant du côté maternel que du côté paternel.

QUINTEFEUILLE. — Rose stylisée; fleur à cinq feuilles pointues, sans tige, et percée au centre.

RAIS. — Les pointes d'une étoile et les rayons de l'escarboucle.

RAMPANT. — Désigne l'attitude du lion dressé sur ses pattes de derrière.

RANGÉS. — On dit des objets héraldiques qu'ils sont rangés en chef, en fasce, en bande, etc., lorsqu'ils sont disposés suivant la direction propre à ces figures.

RECROISSETÉE. — Croix dont les branches forment elles-mêmes des croix.

RENCONTRE. — Tête d'animal posée de front.

SABLE. — Couleur noire, figurée par un quadrillé.

SAUTOIR. — Réunion de la bande et de la barre en forme d'X.

SEMÉ. — Se dit d'un champ ou d'une pièce chargés d'un nombre indéterminé de figures identiques, dont quelques-unes, représentées à demi, semblent sortir des bords de l'écu.

SÉNESTRE. — Côté gauche de l'écu, conséquemment à la droite du spectateur.

SINOÛLE. — Couleur verte figurée par des traits obliques de dextre à sénestre, dans le sens de la bande.

SOMMÉ. — Se dit d'une pièce héraldique qui en supporte une autre.

SOUTENU. — Désigne une pièce supportée par une autre.

TAILLÉ. — Ecu divisé par une ligne diagonale du chef à sénestre jusqu'à la pointe à dextre.

TERRASSÉ. — Se dit d'une plante ou d'un arbre posé sur une terrasse et dont le pied est entouré de terre.

TIERCÉ. — Ecu divisé en trois parties égales.

TOURTEAU. — Petit disque comme le besant, mais en couleur.

TRANCHÉ. — Ecu divisé par une ligne diagonale du chef à dextre jusqu'à la pointe à sénestre.

VAIR. — Fourrure héraldique, pommelée d'argent et d'azur. Chaque partie d'argent ressemble à une cloche de jardin renversée, posée sur un fond d'azur.

VIVRE. — Ligne ou pièce à angles saillants et rentrants.

APPENDICE

Lettres royales de concession du sceau communal

Albert, roi des Belges,

Le Conseil communal de Maulde, Hainaut, ayant par sa délibération du 1^{er} février 1925, émis le vœu d'être autorisé à faire usage des armoiries dont ladite commune était en possession anciennement ; Considérant qu'il est établi par des documents authentiques que les échevins de Maulde ont fait usage, avant 1795, d'armoiries particulières ; Vu les arrêtés royaux du 6 février 1857 et du 14 février 1913, relatifs aux sceaux et armoiries des communes ; Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur et de notre Ministre des Affaires étrangères ; De l'avis conforme de notre Conseil héraldique,

Nous avons autorisé la Commune de Maulde, par les présentes lettres patentes, à faire usage desdites armoiries telles qu'elles sont ici décrites et figurées : *d'or à la bande de sable fretlée d'argent.*

Notre Ministre de l'Intérieur et notre Ministre des Affaires étrangères sont chargés de l'exécution des présentes qui seront insérées au Moniteur.

Donné à Bruxelles, le 14 décembre 1925.

ALBERT.

Contres. ROLIN JACQUEMYS — VANDERVELDE.

TABLE DES MATIÈRES

Préface V

PREMIÈRE PARTIE

LA SEIGNEURIE ET LA COMMUNE

I. — Les origines de Maulde. — La Préhistoire. — La Villa romaine. — Les Francs. — Les Origines religieuses. — Les Origines féodales 1

II. — Les Seigneurs de Maulde. — Famille de Maulde. 6

III. — Les Seigneurs de Maulde. — Familles de Ricamez ; d'Estavayé ; de Carondelet 23

IV. — Les Seigneurs de Maulde. — Erection de la seigneurie en vicomté. — Les Fariaux. — Les Cossée de Maulde 29

V. — La Seigneurie de Maulde. — Sa nature ; sa contenance ; le château seigneurial ; le gros du fief ; la cour et la cense d'Abaumont ; le moulin ; les rentes et terrages ; les arrière-fiefs 43

VI. — Fiefs tenus de Maulde. — Fiefs sis à Maulde : le Breucq ; Rassoncamps ; la Cense du Parc ; Bruauvent ou Woesteneries ; les Communes Justices. — Autres fiefs et héritages : 1° aux abords de l'Eglise : les Capelleries ; le Parc ; les Fonds de Maulde, le marais de Zabliau, l'Hôtellerie, la Fontaine d'or, Pidaine ; le Quesniau ; l'héritage du Clerc ; l'héritage des Oratoriens de Chièvres ; les Prés de Maulde ; — 2° aux abords de la Vieille Place : le Cerf ; les Frasnoux ; la Planque de Pierre ; Planquette ; le Lion ; la Couronne ; — 3° sur Grand-Masure : Rassoncamps ; Libersart ; les Monts de Maulde, le Courtil Virlette, le camp Barat ; Sainte-Barbe ou Renbehaye ; — 4° sur Altière et la Dieffière ; les

Mortiers, les camps de Maulde, les Secques Pastures, les Rahaults, le Pré des Mortiers; Altière, le Petit Mortier, le Saulchoit, la couture de Haltier ou de Planquette, le Ba-Liétard, Crombin, les Hayettes, le Grand Trieu, les Espesses; la Verde Vallée, la couture des Rieux, Canivry, le Jardin Maillart, la Cabocette, la Louche; — 5° le Breucq; le Quesnois, le Pédart, le Marais, les Huit Bonniers, le Bocqueteau de Caumont; le Carnois; Hamart ou Petit-Camp; le Bois de Maulde. — Fiefs sis hors de Maulde: Ghygnies à Pipaix; Lourdeur à Pipaix; le Grand Trou à Leuze; le Croquet à Gallaix; le Plouis à Obigies; Moreux à Popuelle; Fiefs innommés à Pottes 50

VII. — Les Seigneuries de Mansart et du Fermont à Maulde. — 1° Mansart; le château; les terres et rentes. — 2° Fiefs tenus de Mansart: fief de le Vigne ou Delvigne; le Haut Doignon; les Brigaudes; Croisette; fief Mannart; fief Lejeune; le Préchon Madame; le Camp Berquin; Caumont; fiefs innommés. — 3° Le Fermont 71

VIII. — Les seigneurs de Mansart et du Fermont. — Famille de Maulde 79

IX. — Les Seigneurs de Mansart et du Fermont. — Famille Errembault 88

X. — Froidmanteau et la Motte. — 1° La seigneurie de Froidmanteau; — 2° Les seigneurs: familles de Maulde; de le Croix; de Wachuel; de Solbreucq; de Franeau; de Roisin; de Lattre; — 3° Les Homages de Froidmanteau: la Motte; le Bois; le fief Antoine Delebecq; le Bois du Breucq et les Canniveries; — 4° Les héritages chargés de rentes: l'Hôtellerie du Cygne; les Renardières; les Mauvais Camps; l'héritage des Oratoriens de Chièvres; l'Epinette et le Petit-Vivier; le lieu Butor; les Trieux 102

XI. — Seigneurie du Royaume 114

XII. — La Justice seigneuriale et l'administration communale; leur personnel: bailli; mayeur; échevins et hommes de fief; greffier; sergents. — Listes chronologiques de ces officiers, pour les seigneuries de Maulde et cour d'Abaumont; de Mansart; du Fermont; de Froidmanteau; de la Motte; du Royaume. — Administration communale: bourgmestres; échevins; conseillers communaux; secrétaires. — La « Maison commune ». — Armoiries et sceau communal 117

XIII. — Impositions et finances communales. — Institutions diverses: Notariat; Archers de Saint-Thomas; Archers de Sainte-Barbe; Sociétés de musique; Sapeurs-Pompiers. — Population et Statistique; Cheptel; Mesures, Poids et Monnaies. — Topographie et Toponymie: 1° l'Agglomération: la Place; la Vieille Place; 2° les Hameaux et Ecart: Grand' Masure; Altière; la Diefflière et la Louche; Froidmanteau; Brigaude; Mansart; Caumont; les Petits Bois; 3° les Seigneuries et les Fiefs; 4° les Rejets; 5° les Chemins; 6° les Sentiers; 7° les Bois et Aulnois; 8° les Cours d'eau, Etangs et Fontaines..... 132

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉGLISE ET LA PAROISSE.
INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET CHARITABLES.
LES ÉCOLES.

XIV. — La Paroisse. — Le patron, Saint-Thomas, apôtre. — Le sceau paroissial. — La dîme: régime spécial à Maulde 155

XV. — L'Église Saint-Thomas; extérieur et intérieur. — Son style; plan; dimensions. — La grande nef. — Les Colonnes. — Les Combles. — Les Bas-Côtés. — Le Chœur. — Les Chapelles collatérales. — La Tour

ét la Flèche. — Les Cloches. — Le Pavé. — Les Vitraux. — La Sacristie et le Trésor. — Les Autels. — Le Banc de communion. — Les Fonts baptismaux. — La Chaire et les Confessionnaux. — Les Orgues. — Les Tableaux. — Les Pierres tombales et les Epitaphes. — Le Cimetière. — Les Chapelles du Village; les Calvaires; les Croix funéraires 162

XVI. — La Cure et le Presbytère. — Les Curés; les Vicaires; les Prêtres originaires de Maulde. 190

XVII. — Fondations de l'Eglise et des Pauvres. — Leur liste d'après l'Obituaire de la Paroisse. — Biens, revenus, charges, comptes de l'Eglise. — La chapelle Sainte-Catherine; sa fondation; ses biens; sa suppression par la Révolution. — Les Confréries du Saint-Sacrement; de l'Adoration perpétuelle; de Notre-Dame; des Ames du Purgatoire; Congrégation de la Sainte-Vierge; Archiconfrérie du Sacré-Cœur 207

XVIII. — La Table des Pauvres de Maulde. — Biens, revenus et comptes. — Le Bureau de Bienfaisance; ses biens et ses charges; liste chronologique de ses membres 218

XIX. — L'Instruction publique à Maulde. — L'Ecole; les Coûtres et Cleres paroissiaux; liste chronologique des Cleres de Maulde. — L'école communale des garçons; ses titulaires; ses vicissitudes. 222

XX. — L'Instruction publique à Maulde. — L'Ecole des filles du Parc. — Les Sœurs de Saint-François de Sales; leur fondation par Jean-François Baudescot; leur noviciat à Maulde. — Fondation du Couvent de Maulde. — Accroissement, prospérité et succès de l'Ecole. — L'Ecole ménagère. — Liste chronologique des Sœurs du Couvent de Maulde. — Les Dames de Froidmanteau, de la Congrégation de Notre-Dame du Cateau. — Les Dames Bernardines d'Esquermes 227

TROISIÈME PARTIE

ANNALES.

XXI. — Annales de Maulde. — La Guerre de Tournai, 1477-1478. — Le Protestantisme, 1567-1579. — Passage de la cavalerie espagnole à Maulde, 1^{er} septembre 1570. — Ouragan, 16 mars 1606. — Le siècle de malheur, 1635-1713; guerres continuelles; contributions et pillages; hivers rigoureux; calamités publiques. — La route d'Ath, Leuze et Tournai, 1739-1744. La bataille de Fontenoy, 1745. — Tempête, 22 juillet 1779. — Ouragans, 1781 et 1788. — Réunion de la Belgique à la France, 1^{er} octobre 1795. — La Révolution. — La Domination Hollandaise. — 1830. — Disettes de 1845 et 1846. — Le Chemin de fer à Maulde. — Hiver de 1854-1855. — Incendie du 29 août 1869. — La journée des œuvres sociales du 4 décembre 1910; Caisse rurale de Maulde; Syndicat agricole; Mutualité Saint-Joseph et Œuvres de prévoyance; Confrérie du Saint-Sacrement; Œuvres féministes; Congrégation; Rosaire; Tiers-Ordre; Retraites fermées; École dominicale; Bibliothèque paroissiale; Cercle des Fermières; Soupe scolaire. — La Grande Guerre, 1914-1918. — L'invasion; l'occupation allemande; les Réquisitions; le Chômage; le Régime des Etapes; les Déportés; les Réfugiés français; les Prisonniers anglais; les Evacués; le Bombardement du 8 novembre 1918; Dégâts et Ruines; la Délivrance; la Renaissance. — Le Monument de la guerre; son inauguration le 10 juillet 1921; ses inscriptions. — Noces de diamant et noces d'argent, 16 octobre 1921 241

Glossaire 261

Termes héraldiques 268

Appendice: le sceau communal 272

GRAVURES

Portrait du général Fariaux, vicomte de Maulde 30
 Le Donjon seigneurial de Maulde..... 45
 Un des lions du Château 46
 Le Château de Maulde 50
 Mansart en 1682 91
 Carte toponymique de Maulde 142-143
 Sceau paroissial de Maulde 157
 L'église de Maulde 163
 Plan par terre de l'église de Maulde..... 167
 Coupe longitudinale de l'église 168
 Amorce de l'église primitive 168
 Coupe de l'église en travers des nefs..... 168
 Base des colonnes de l'église 169
 Chapiteau des colonnes de l'église 170
 Le Banc de Communion 182
 Les Fonts baptismaux..... 183
 Pensionnat des Sœurs de S. François de Sales..... 227

ARMOIRIES

Anglée (de l'), 19.	Bouchelet, 36.
Assignies (d'), 16.	Bournonville, 57.
Ayassasa, 97.	Bracle, 19.
Bachelor, 105.	Breucaudin, 27.
Bailleul aux Cornailles, 51.	Burges (de), 112.
Bailleul Doulieu, 22, 52.	Cappellier (le), 95.
Becken (van der), 90.	Carlier, 52, 55.
Berghe (van den), 22.	Caron, 95.
Berlant, 59.	Carondelet, 25.
Bernard, 21.	Catoire (de la), 104.
Bonaert, 39.	Cerf (de), 22.
Bos (du), 14.	Clèves (de), 23.
Botoul, 10.	Condette (de), 53.

Corbion, 80.	Hovyne, 96.
Cordes (de), 18.	Hulland, 73.
Cossée de Maulde, 33.	Kerchove (van de), 39.
Cottrel, 56.	Lambert, 41.
Coudenhove (de), 28.	Landas (de), 54.
Coullemont, 31.	Lannoy (de), 15, 28.
Courteville, 20.	Latre (de), 36.
Crombez, 55.	Legay, 55.
Danois (le), 108.	Lichtervelde, 19.
Desmons, 89.	Louchier (le), 10.
Enffans (des), 70.	Loyaucourt (de), 18.
Ennetières (d'), 26.	Luxembourg (de), 53.
Errembault, 89.	Mahieu, 13.
Escaussines, 9.	Maleingrau, 34.
Esclaibes, 37.	Malotau, 75.
Estavayé (d'), 24.	Marbais (de), 34.
Fariaux, 29.	Maulde (de), 9, 13, 51, 80.
Fosse (del), 34.	Mectkercke (de), 22.
Fouache, 39.	Miraumont (de), 17.
Foulon, 31.	Montigny (de), 27.
François (le), 96.	Montmorency (de), 58.
Franeau, 105.	Moreau, 13.
Grébert, 53.	Mortier (du), 42.
Grignart, 17.	Moten (van der), 59.
Gros (de), 85.	Motte (de la), 19.
Haccart, 70.	Motte-Baraffe (de la), 59.
Harchies (de), 86.	Nave, 95.
Hardy (le), 42.	Nébra, 21.
Haudion, 14, 19, 108.	Nouvelles, 27.
Haveskerke (de), 84.	Pally, 59.
Haynin (de), 11.	Palmer, 81.
Hénin (de), 107.	Paternostre, 100.
Hennebert, 74.	Perrin, 51.
Hériguer, 111.	Péruwelz (de), 51.
Hespel, 40.	Pestre (de), 34.
Hocquart, 18.	Pire (du), 98.
Hoensbroeck (de), 56.	Plaigne (de la), 16.

Pont (du), 21.	Solbreucq (de), 104.
Preis (de), 73.	Sourdeau, 75.
Prévost, 13.	Tenre (de le), 33.
Prince (le), 60.	Tenremonde (de), 56.
Ramecamps (de), 52.	Thiennes (de), 17.
Rasse (de), 17.	Tons d'Incourt, 37.
Renty (de), 24.	T'Zevel, 82.
Ricamez (de), 23.	Val (de le), 53.
Ricquelinck, 17.	Valières (de), 16.
Rieu (du), 75.	Vendville (de), 81.
Robais (van), 41.	Vigne (de le), 74.
Roche (de la), 37.	Villain, 74.
Rogiers, 90.	Vinchent, 105.
Roisin (de), 106.	Viry (de), 81.
Rosières (des), 15, 80.	Wachuel, 104.
Roucy (de), 25.	Wargnies (de), 17.
Roy (du), 37.	Waudripont (de), 10, 111.
Ruyant, 40.	Wervicq (de), 11.
Sart (du), 38.	Woestyne (de le), 81.
Sart (le), 31.	Wolff (de), 38.
Savoie (de), 41.	Yve (d'), 54.
Scorion, 90.	

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 20 FÉVRIER 1926

PAR LA

MAISON GEORGES FRÈRE

DE TOURCOING

